

Auteur ou collectivité : Saurin, Jules

Auteur : Saurin, Jules

Titre : L'oeuvre française en Tunisie : le peuplement français de l'Afrique du nord est l'œuvre nationale au XXe siècle

Adresse : Paris : Augustin Challamel, 1917

Collation : 1 vol. (112 p.) ; 19 cm

Cote : CNAM-BIB Br 1554

Sujet(s) : Tunisie -- 1881-1956 (Occupation française)

URL permanente : <http://cnum.cnam.fr/redir?BR1554>

B2.1554

JULES SAURIN

# L'Œuvre Française en Tunisie

NOUVELLE ÉDITION

*A Lire*  
I à XII Début

Pages : 21 - 35

36 - 38

39 - 42

43 - 53

59 - 60

61 - 68

70 - 77

78 - 83

84 - 94

92 - 96

97 - 104

Le Peuplement Français  
de l'Afrique du Nord...  
est l'Œuvre Nationale...  
au XX<sup>e</sup> Siècle.....

Prix : 0<sup>f</sup>50

PARIS

AUGUSTIN CHALLAMEL, ÉDITEUR

Librairie Coloniale

5, RUE JACOB

1917

Pour la Propagande

s'adresser à Jules SAURIN, Tunis

**Tout bon Citoyen doit travailler  
dans la mesure de ses forces au  
Peuplement Français de l'Afrique du  
Nord qui est l'Œuvre Nationale de la  
France au XX<sup>e</sup> siècle.**

B2.1554

# L'ŒUVRE FRANÇAISE

EN TUNISIE

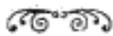
PAR

**JULES SAURIN**

**Le Peuplement Français**  
**de l'Afrique du Nord...**  
**est l'Œuvre Nationale...**  
**au XX<sup>e</sup> Siècle.....**



**Prix : 0 fr. 50**



**PARIS**  
AUGUSTIN CHALLAMEL, ÉDITEUR  
*Librairie Coloniale*  
5, RUE JACOB  
1917

B2.1554  
Déc. 1940

Droits réservés au Cnam et à ses partenaires



## INTRODUCTION

---

Cet opuscule est un abrégé du volume : *Le Peuplement Français en Tunisie*, paru en 1910. Il renferme les deux études principales de cet ouvrage et l'indication sommaire des autres. Il est destiné à appeler l'attention de tous les bons citoyens sur l'œuvre nationale du Peuplement Français de l'Afrique du Nord.

L'Algérie, la Tunisie et les parties du Maroc soumises à notre influence renferment une étendue de terres bien arrosées par les pluies ou par les cours d'eau, aussi importante que tout le territoire de la France. Derrière cette région s'étend une seconde zone, d'égale superficie qui ne reçoit plus qu'une hauteur d'eaux pluviales de 20 à 30 centimètres par an. Des cultures spéciales (plantes grasses, arbres, arbustes) et des procédés de travail perfectionnés, permettront d'y faire vivre une population importante.

Ces pays renferment à peine 10 à 12 millions d'indigènes et 900.000 européens. Ils pourraient facilement nourrir une population 5 à 6 fois plus nombreuse. Dans certaines parties, en effet, en Kabylie, dans le Sahel tunisien, on trouve cent habitants au kilomètre carré, mais sur le reste du territoire, on en compte à peine 7 à 8. À mesure que nous y faisons régner la sécurité, que nous

les couvrons de routes et de voies ferrées, ces territoires attirent un grand nombre d'Européens ; ils en renfermeront sûrement plusieurs millions à la fin du XX<sup>e</sup> Siècle.

Que sera ce peuple appelé à rapprocher de lui les populations indigènes et à les marquer nettement de son empreinte ? Il importe essentiellement à l'avenir de la France que l'élément national constitue au moins la moitié du peuple européen en formation ; s'il en était autrement, nous ne pourrions pas assimiler les latins, italiens ou espagnols, qui viennent travailler à nos côtés à la mise en valeur du pays ; nous créerions entre la France et ses deux sœurs latines un sujet de discordes perpétuelles qui compromettraient gravement notre situation dans le monde.

Quels sont les moyens à employer pour atteindre ce but ? Une étude approfondie du problème en Algérie et en Tunisie, l'examen méthodique des résultats déjà obtenus, nous permettent d'indiquer dans ce volume quelques conclusions pratiques. Le succès dépend de nous tous. La France possède les hommes et les capitaux nécessaires. La natalité se relèvera sûrement partout où il se créera des courants réguliers d'émigration : les mêmes paysans qui en France, dans la crainte de partager le champ paternel restreignent volontairement le nombre de leurs enfants, ont une natalité deux fois plus élevée dès qu'ils sont transplantés en Algérie.

Si la nation comprenait nettement l'importance de

## INTRODUCTION

l'œuvre du peuplement français dans l'Afrique du Nord, si notre politique s'efforçait avant tout de la faciliter, nous réussirions vite à introduire dans ce pays 15 à 20.000 français par an. Le jour où cette vérité aura pénétré dans tous les esprits, nous oublierons les discussions civiles et religieuses qui depuis plus d'un siècle absorbent le meilleur de nos forces et nous travaillerons tous avec ardeur à cette œuvre nationale.

Courage donc ! que tous les bons citoyens s'unissent pour atteindre le but, qu'ils s'intéressent au pays, qu'ils le fassent connaître autour d'eux, qu'ils y viennent eux-mêmes, qu'ils aident de leurs capitaux ceux qui veulent s'y établir.

Lecteur, qui que tu sois, après avoir lu ce petit volume, ne te laisse pas aller à une indifférence coupable ; prends la ferme résolution de travailler dans la mesure de tes forces à l'œuvre du peuplement Français de l'Afrique du Nord.

Tunis, le 15 mars 1911.

## NOUVELLE ÉDITION (1917)

---

La guerre actuelle a mis en lumière la nécessité du peuplement français. Algérie, Tunisie et Maroc ont fourni par dizaine de milliers des combattants français et indigènes à nos armées du front. Auraient-ils pu envoyer de telles forces sans la présence sur le sol africain

## INTRODUCTION

d'un million d'Européens dont 6 à 700.000 Français ? Suivant le désir de Bugeaud, les colons ont libéré l'armée d'Afrique et il a suffi d'amener dans le pays quelques régiments territoriaux métropolitains pour y assurer une tranquillité presque absolue.

Encadrons d'éléments français les Européens étrangers et les Indigènes et nous ferons une œuvre durable qui résistera à toutes les secousses. Laissons au contraire ces deux éléments se développer sans de solides cadres de nos nationaux et notre œuvre reste fragile. Tout colon français s'établissant sur le sol d'Afrique ressemble à un cavalier monté sur un puissant cheval qui porterait en croupe un étranger et un indigène.

Il faudra donc après la guerre développer l'œuvre si bien commencée, en corriger les imperfections et assurer son avenir. Même dans les premières années qui suivront la fin de la guerre, que la pénurie de la main-d'œuvre qui affligera la Mère-Patrie ne nous fasse pas perdre de vue cette tâche essentielle. Cent mille français venus de toutes les régions de France et disséminés à travers l'Afrique ne seront pas pour la métropole une cause d'affaiblissement. Au contraire. Ils seront vite remplacés en France par autant d'étrangers (Berbères, Espagnols ou Polonais) dont les fils deviendront le plus souvent de bons Français. En Afrique ils assimileront en deux ou trois générations deux cent mille de nos frères latins, ils rapprocheront de nous 3 à 400.000 Indigènes. Ils constitueront donc une force française trois fois plus puissante que s'ils étaient restés dans la Mère-Patrie.

Faisons des vœux, pour qu'il se crée après la victoire un comité du Peuplement Français de l'Afrique du Nord pour éclairer l'opinion et pour faire pénétrer dans les milieux populaires cette vérité qui apparaît aujourd'hui évidente à tous les esprits éclairés : le peuplement français de l'Afrique du Nord est l'œuvre nationale du XX<sup>e</sup> Siècle.

Tunis, le 20 Avril 1917.

# LE PEUPEMENT FRANÇAIS EN TUNISIE

---

## PRÉFACE

---

La prise de possession de l'Algérie et de la Tunisie est le fait le plus important de notre histoire nationale au XIX<sup>e</sup> siècle. Un territoire grand comme le tiers de la France, recevant des pluies régulières, situé à quelques heures de navigation de nos côtes et pouvant nourrir plusieurs millions de Français, quelles perspectives d'avenir, quels heureux résultats pour notre influence dans le monde ! Ce pays, pourvu en certaines parties d'une population très dense, offre presque partout des régions peu habitées. Les musulmans qui l'occupaient étaient dans une décadence profonde ; depuis des siècles la population diminuait, les broussailles reprenaient possession du sol et le pays était livré à l'insécurité et à l'anarchie. En 1830, il y avait à peine deux millions d'indigènes en Algérie ; en 1881 on en comptait seulement un million en Tunisie. A l'heure actuelle il n'y a pas six millions d'indigènes dans une contrée qui pourrait nourrir trois fois plus d'habitants.

Peu à peu nous y faisons régner partout la sécurité et la justice. Nous creusons des ports, nous établissons des routes et des chemins de fer. Que nous le voulions ou non, à moins de le séparer du reste du monde par une muraille de Chine, les Européens qui, en face, sur les rives septentrionales de la Méditerranée, se pressent les uns contre les autres, vont s'y précipiter en flots serrés. Espagnols, Français ou Italiens y viendront en grand nombre. Les plus nombreux seront ceux qui se contenteront des

salaires les moins élevés, car l'indigène musulman offre ses bras à très bas prix.

Il nous faudra donc veiller avec le plus grand soin à introduire un nombre de Français au moins égal à celui des Européens étrangers, si nous ne voulons pas laisser le pays échapper à notre influence. Nous ne sommes pas ici dans une contrée équatoriale où une poignée de blancs peut commander à des millions d'indigènes. Le climat ressemble à celui de la vieille Europe. Que des groupes compacts d'étrangers échappent à notre assimilation, qu'ils y deviennent beaucoup plus nombreux que nous, et nous aurons créé une situation pleine de périls. L'œuvre du peuplement français du pays est donc la tâche essentielle à remplir.

En Algérie, nous avons vu très nettement cette vérité. A partir du lendemain de la conquête on y a poursuivi systématiquement une politique de peuplement français. Malgré les défaillances, malgré les tâtonnements — sauf durant la courte période de quelques années où un esprit faux et chimérique imposa la conception du royaume arabe. Le gouvernement et l'opinion publique se sont toujours rendus compte du but à atteindre. 700.000 Européens dont 375 000 Français, une population rurale française de 130.000 habitants attachée au sol, y possédant environ 20.000 exploitations agricoles, population saine et vigoureuse qui s'accroît normalement et qui s'assimile peu à peu tous les éléments étrangers, voilà l'œuvre accomplie par la France en Algérie et dont nous avons le droit d'être fiers.

Tout autre est la situation en Tunisie. Les Européens y sont bien venus en rangs serrés comme on devait s'y attendre, mais les Français y sont en infime minorité. Sur 150.000 Européens on compte à peine 36.000 Français dont les trois quarts ne sont pas établis à demeure dans le pays. Fonctionnaires de l'État ou des communes, auxiliaires de la justice, employés des compagnies subventionnées, fournisseurs de nos troupes, tous ces colons disparaîtraient si nous cessions d'être les maîtres politiques. Au dernier recensement, en 1906, la population rurale française ne com-

prenait que 4.400 personnes. Dans la presse, dans l'opinion, on vante le succès de notre œuvre en Tunisie, et on l'oppose bien souvent à tous nos tâtonnements des débuts en Algérie.

Sans doute, nous méritons en partie les éloges qu'on nous attribue, mais on oublie trop que l'ensemble de l'œuvre algérienne est bien plus belle que celle accomplie en Tunisie. Que demain une guerre nous fasse perdre l'Algérie, les 130 000 paysans français qui y sont installés ne quitteront pas le pays ; comme leurs frères du Canada, ils se développeront encore grâce à l'excédent de leur natalité, et la race française sera toujours représentée en Afrique. Qu'une tempête au contraire vienne nous enlever la domination politique en Tunisie, et bientôt le flot italien aura vite recouvert les rares paysans français qui se trouvent en groupes isolés et peu compacts. Trente années de notre domination n'y laisseraient guère plus de traces que l'occupation espagnole au xvi<sup>e</sup> siècle. Que pourraient en effet, 4.400 Français agriculteurs dont la moitié au moins habitent la ville !

Pourquoi donc n'avons-nous pas su profiter de l'expérience algérienne ? Pourquoi avons-nous perdu de vue le but essentiel de notre tâche en Afrique ? L'établissement des paysans français eût été pourtant plus facile en Tunisie. On n'y rencontrait pas des populations guerrières empêchant l'agriculteur de se livrer en paix à ses travaux. Le climat tunisien est en général salubre, tandis que dans la plupart des villages algériens la fièvre décimait les nouveaux arrivants. Enfin nulle part on ne se heurtait à la propriété collective des tribus. Partout le sol, divisé en d'immenses domaines privés, était d'une acquisition facile. Les hommes qui ont dirigé la politique française en Tunisie, au Ministère des Affaires étrangères, ont eu une conception fautive de la grande œuvre qui s'impose à la France en Afrique. Administrer sagement le pays, le couvrir de routes et de chemins de fer, voilà le but qu'il ont poursuivi. Qu'une élite de nos nationaux y acquière de grands domaines, que de grands négociants y dirigent les affaires commerciales, ils l'acceptent également, mais que des mil-

liers de paysans français y travaillent le sol, qu'ils s'y installent à tout jamais, voilà ce qu'ils ne peuvent admettre. Ils ont détourné leurs yeux de l'œuvre algérienne, la plupart n'avaient jamais mis les pieds en Algérie et ils ont voulu tout ignorer de ce qui se passait de l'autre côté de la frontière.

Ils ont été bien secondés dans leur politique par les ingénieurs des Ponts et Chaussées qui, sans le vouloir et peut-être sans s'en douter, furent les meilleurs agents de la colonisation italienne, car c'est grâce à l'entretien des routes et des voies ferrées que se sont établis en Tunisie des centaines de petits colons siciliens.

Cette politique a été suivie avec un grand esprit de suite. Dans une grande administration où l'esprit de corps est tout puissant, on suit aveuglément une ligne de conduite une fois tracée. Rien de plus difficile que de triompher dans ces conditions d'une première conception fautive établie par des hommes de valeur. Depuis quelques années, sous la pression de l'opinion publique, le Ministère des Affaires étrangères semble avoir modifié sa manière de voir, mais les mesures qu'il a prises sont insuffisantes. Ce n'est pas en établissant chaque année soixante dix à quatre-vingts colons français qu'on changera la situation actuelle.

C'est une politique nouvelle qu'il faut suivre. On verra dans le cours de cet ouvrage ce qu'elle doit être. Rien n'est plus urgent. Il se constitue maintenant en Tunisie une race européenne spéciale. Dans trente à quarante ans le type en sera achevé, et c'est probablement dans ce moule que viendront se fondre tous les éléments nouveaux qui nous arriveront d'Europe. Voulons-nous que cette race-type reçoive une forte empreinte française, il faut nous hâter d'introduire ici, par tous les moyens en notre pouvoir, des milliers de paysans français. L'œuvre a ses difficultés, mais elle est encore possible.

Les pages qu'on va lire se rattachent toutes à l'idée maîtresse du peuplement français. Moyens pratiques à employer pour amener un courant d'émigration rurale, procédés de culture pouvant fournir un revenu rémunérateur, toutes ces études tendent au

même but : assurer en Tunisie l'établissement définitif de nos compatriotes. Elles ne sont pas l'exposé de théories établies à priori. Venu en Tunisie comme fonctionnaire en 1887 dans l'enthousiasme de la vingt-quatrième année, je voulais travailler dans la mesure de mes forces à faire de ce pays une terre française, tout en m'y créant une situation honorable et indépendante. Plus riche en bonne volonté, en ardeur au travail qu'en expérience et en espèces sonnantes, j'achetai un an plus tard, à enzel, c'est-à-dire moyennant une rente annuelle, un domaine de 250 hectares, sur lequel je fis mes premiers essais de culture. Durant dix ans, j'observai avec toute l'attention dont j'étais capable les conditions spéciales à l'agriculture africaine, les débuts des rares paysans français établis en Tunisie et surtout les progrès de la colonisation algérienne.

A mesure que mon expérience grandissait, mes idées se précisaient davantage. La politique néfaste suivie par le Ministère des Affaires étrangères me semblait pleine de périls. En 1895, après un voyage en Macédoine, le danger m'apparut d'une façon éclatante. Les slaves cultivateurs (Serbes ou Bulgares), occupant réellement la terre, y ont peu à peu supplanté les Grecs venus vingt siècles avant eux et qui n'ont pas su prendre possession du sol. Ces derniers détiennent plus de capitaux, habitent la plupart des villes, mais leurs agriculteurs n'y occupent que des espaces restreints. Je compris nettement en tenant compte des différences profondes des situations, qu'en Tunisie nous préparions les voies aux Italiens. C'est alors que je me promis de ne pas me reposer tant que je n'aurais pas bâti cent fermes et installé cent familles françaises sur le sol tunisien. Grâce au concours de capitalistes qui étaient de bons Français, j'ai pu bâtir à cette heure trente-deux fermes et acquérir les terres nécessaires pour en construire vingt autres. Une soixantaine de cultivateurs ont répondu à mon appel et vingt-cinq sont déjà installés en qualité de propriétaires sur des terres qu'ils ont achetées à côté de leurs anciennes métairies.

Ce n'est pas par une vanité puérile que je donne ces détails personnels. Le lecteur qui lira ce volume en comprendrait mal les diverses parties s'il ne savait pas que les idées de l'auteur se sont développées et modifiées sous la triple leçon de l'observation, de l'expérience et des événements. Pour le même motif, je n'ai rien voulu changer au texte primitif de mes écrits, j'ai préféré reconnaître mes erreurs dans des notes postérieures.

Puisse ce volume contribuer à attirer de plus en plus l'attention de l'opinion publique sur la grande tâche qui nous incombe dans l'Afrique du Nord. Qu'il contribue surtout à faire pénétrer dans tous les milieux cette vérité que notre œuvre de colonisation y sera vaine tant que nous n'aurons pas implanté dans le sol de nombreux paysans aux bras vigoureux. Chaque année des milliers de touristes allemands visitent les principales villes de l'Afrique du Nord ; tantôt ils y viennent isolés ou par petits groupes ; tantôt ils forment de grandes caravanes de plusieurs centaines de personnes. Que nos compatriotes imitent cet exemple, qu'ils viennent de plus en plus nombreux visiter chaque année nos villes et nos campagnes, que la nation entière prenne conscience de l'importance de cette œuvre nationale, que l'initiative privée ouvre la voie, et l'opinion publique, mieux éclairée, aura vite obligé nos gouvernants à suivre en Tunisie la politique qui nous rendra maîtres du pays pour de longs siècles.

Tunis, le 1<sup>er</sup> décembre 1909.

---

# L'INVASION SICILIENNE

ET

## LE PEUPELEMENT FRANÇAIS DE LA TUNISIE

---

*CONFÉRENCE faite en mars et avril 1900  
à Marseille, Lyon, Lille, Roubaix, Nancy, Le Havre, Amiens  
et Saint-Quentin*

---

**L'Objet de cette conférence.** — Je viens ce soir appeler votre attention sur une des œuvres les plus urgentes que doit accomplir notre pays : le peuplement de la Tunisie par des Français. Tout grand peuple doit se proposer une tâche, à laquelle il consacre le meilleur de ses forces ; il doit avoir une pensée nationale qui s'élève au-dessus de toutes les luttes de partis. Vous savez avec quelle énergie et quelle persévérance les Anglais se sont attachés à la formation d'un vaste empire africain s'étendant du Cap à Alexandrie ; ils commettent mêmes de véritables crimes pour atteindre leur but, puisqu'ils n'hésitent pas à anéantir la vaillante nation des Boers. Je voudrais que la France eût toujours devant les yeux l'œuvre à accomplir en Afrique, du Congo à la Méditerranée ; que cette pensée dominât les préoccupations souvent mesquines de tous les partis ; qu'elle pût s'élever bien au-dessus de ces querelles de ménage qui, hélas ! prennent le meilleur de notre temps et de notre énergie ; je voudrais que tout bon Français se posât souvent cette question : Que puis-je faire pour le développement de notre grand empire français en Afrique ?

**L'œuvre accomplie en Tunisie est menacée. — Absence de cul-**

**tivateurs français.** — En ce moment, cette œuvre est menacée par un grand danger : la Tunisie renferme 80.000 Italiens et 20.000 Français. Devant notre inaction, de puissantes sociétés italiennes ont acheté et alloti 18.000 hectares situés autour de Tunis en faveur de 15 à 20.000 colons siciliens ; partout les Italiens prennent possession du sol en groupes compacts et partout ils cherchent de nouvelles terres pour créer de nouveaux centres italiens. N'ai-je donc pas raison de pousser un cri d'alarme et de venir dire à mes compatriotes : « Hâtez-vous de nous envoyer les hommes et les capitaux nécessaires si vous voulez que la Tunisie reste française » ?

De nos récentes conquêtes celle-ci se prête le mieux au peuplement ; il y a un territoire aussi grand que sept à huit départements français et semblable à la Provence ou au Languedoc. Les indigènes qui l'habitent se sont presque tous établis le long du littoral, de Bizerte à Zarzis, où ils forment des agglomérations très denses. L'intérieur est relativement peu peuplé. On y compte à peine sept à huit habitants au kilomètre carré, et le pays est divisé en grands domaines privés qu'on peut acquérir facilement.

Il faut rendre hommage à nos compatriotes ; ils ont déjà acheté près de 500.000 hectares de terre. De superbes exploitations ont été créées, mais les colons sont restés isolés, ils n'ont pas amené avec eux les paysans français qui seuls peuvent prendre possession du sol parce qu'ils s'attachent au pays sans esprit de retour. Or, il ne nous suffit pas d'avoir la propriété, d'avoir des soldats et des fonctionnaires, de détenir même tous les capitaux, il nous faut avant tout avoir des milliers de familles de cultivateurs français. C'est, en effet, une loi historique que dans tout pays tempéré la domination politique appartient tôt ou tard à la race qui cultive le sol. On en retrouve des applications continuelles à travers l'histoire ; nulle part on n'en voit un exemple plus frappant qu'en Orient : la Roumélie orientale qui appartenait à la Turquie s'est annexée elle-même à la Bulgarie en 1885 ; les habitants des villes, les grands propriétaires étaient en grande majorité Grecs ou Turcs, mais les paysans étaient presque tous Bulgares. Il en sera de

même un jour ou l'autre de la Macédoine : elle échappera à l'influence grecque ou turque parce que tous ses paysans sont des Slaves.

**La politique italienne en Tunisie. — Elle poursuit la domination économique du pays.** — La domination politique nous échappera sûrement en Tunisie si nous laissons les Italiens s'emparer du sol et si nous nous contentons d'être les administrateurs, les soldats, les riches capitalistes du pays. Jusqu'en 1896, l'Italie a combattu notre hégémonie politique dans la Régence ; elle affectait de ne pas reconnaître le Protectorat français. Dans les conventions de 1896 qu'elle a signées avec la France, elle a pleinement reconnu notre prépondérance politique, mais elle n'a pas renoncé pour cela à la Tunisie. Un ministre italien, M. Nasi, député de Trapani, le disait dans un discours, quelques mois après la conclusion du nouveau traité : « Le gouvernement italien ne perd pas de vue sa colonie italienne de Tunisie. » Depuis lors, les Italiens ont redoublé d'efforts pour acquérir la domination économique ; ils n'ont pas pu s'emparer du pays par les soldats, ils vont le faire occuper par les paysans. « Gouvernez le pays, semblent-ils nous dire, établissez de belles routes, construisez des ports, des chemins de fer, bâtissez de superbes édifices publics ; vous travaillez pour nous, car bientôt nous serons dix fois plus nombreux que vous, et le pays nous appartiendra. »

A l'ombre du drapeau français, sous la protection de nos troupes et de nos gendarmes, ils se développent en effet à merveille. L'étiquette reste française, mais l'intérieur devient italien. Comme ces industries malhonnêtes qui, tout en conservant précieusement la bouteille et l'étiquette d'une liqueur de marque, lui substituent un produit de qualité inférieure, les Italiens reconnaissent hautement notre domination politique et témoignent la plus grande déférence à nos administrateurs, mais ils font tous leurs efforts pour prendre possession du pays, et jamais leurs progrès n'ont été si rapides que pendant ces trois dernières années.

L'occupation de la Tunisie, on ne s'en rend pas assez compte en France, a été considérée par les Italiens comme une conquête faite aux dépens de leur pays. Un patriote italien éprouve en pensant à la Régence les mêmes sentiments que nous ressentons quand nous songeons à l'Alsace-Lorraine. On s'intéresse avec passion dans toute la péninsule aux questions tunisiennes. Il y a deux ans, la colonie de Tunis voulait construire un hôpital exclusivement italien : en quelques mois, on réunissait les 120.000 francs nécessaires : roi, ministres, bourgeois ou hommes du peuple, tous envoyaient leur souscription.

**La prise de possession du sol par les paysans siciliens.** — Mais c'est surtout en Sicile, à Trapani, à Marsala et à Palerme qu'on s'intéresse à la Tunisie : c'est là qu'on a organisé le nouveau système de colonisation. Autrefois, les Siciliens venaient isolément en Tunisie : ouvriers des villes et des champs, terrassiers, petits commerçants, ils s'établissaient comme ils pouvaient, séparément et sans aucun lien entre eux. Depuis deux ans, des bourgeois siciliens ont acheté d'immenses domaines sur lesquels ils établissent leurs compatriotes en masses compactes. Dès qu'une terre a été achetée par eux, ils expulsent aussitôt l'indigène et la peuplent uniquement avec leurs nationaux.

Sur toutes les routes qui convergent vers Tunis, ils occupent déjà des positions de premier ordre : 7.000 hectares sur celles qui conduisent à la frontière algérienne, 8.000 hectares sur celle de Zaghouan, 7.000 autour du golfe d'Hammamet, cette place si favorable au débarquement de l'ennemi. Autour de Bizerte où il possèdent déjà plusieurs milliers d'hectares, ils sont en pourparlers avec un riche israélite qui va leur vendre probablement tous ses domaines de la région de Mateur, soit 2 à 3,000 hectares. Le mouvement est à peine à ses débuts : partout des agents italiens parcourent le pays à la recherche des propriétés à vendre; ils offrent des prix très élevés pour des domaines bien situés. Nous connaissons un grand domaine dont ils ont offert 450.000 francs payables

comptant. Nul doute qu'ils ne possèdent bientôt autour de Tunis 50 à 60.000 hectares.

Ces terres, divisées par lots de 2 à 5 hectares, sont vendues à enzel (moyennant une redevance annuelle) aux colons siciliens. Comme ils se livrent tous à la culture de la vigne, culture intensive par excellence, puisque un hectare de vigne peut faire vivre une famille de sept à huit personnes, on voit que les Italiens posséderont bientôt les terres nécessaires pour établir 100.000 paysans. Les colons arrivent déjà en masses ; depuis un an chaque bateau de Sicile en amène plusieurs centaines ; d'après le recensement de 1898 effectué par la police, ils étaient au nombre de 64.000 ; ils sont aujourd'hui 80.000. Que font donc ces colons en attendant le produit de la vigne qui n'arrive qu'à la quatrième année ? Le fonctionnement d'une société de colonisation va nous l'expliquer.

La Société Canino et C<sup>ie</sup>, fondée par un professeur de Trapani, a déjà acheté trois grands domaines : Bordj-el-Amri, 3.800 hectares, à vingt-six kilomètres de Tunis ; Farsine, 1 000 hectares, à égale distance entre Hammamet et Zaghouan, et un troisième domaine de 600 hectares sur la route d'Hammamet. Elle dispose d'un capital de 2.500.000 francs. Les domaines sont divisés en deux parts : l'une, la plus restreinte, est cultivée directement par des journaliers ; l'autre est allotie en lots de 2 à 10 hectares qui sont vendus à l'enzel à de petits colons siciliens dénués de ressources. La Société les loge, leur fournit du travail sur son exploitation directe ou leur prête à titre d'avance 1 fr. 50 par jour toutes les fois qu'ils travaillent sur leur lot qu'ils lui ont acheté à l'enzel. Le colon ne commencera à payer l'enzel et à rembourser les avances qu'à la fin de la cinquième année.

**Qui a fourni les capitaux nécessaires ?** — Qui fournit donc les capitaux considérables nécessaires à ces sociétés ? Tout le monde sait qu'en Italie, en Sicile surtout, les capitaux disponibles sont excessivement rares, aussi ne fera-t-on jamais croire à un homme sérieux que c'est l'initiative privée qui a fourni les 7 à 8 millions

déjà dépensés. Durant quinze ans, les Italiens n'avaient pas acheté de terres en Tunisie et tout d'un coup ils en achètent de tous les côtés : partout l'on voit surgir des maisonnettes occupées par des Siciliens; tantôt c'est un coiffeur qui trouve le capital nécessaire pour établir une famille de paysans, parfois c'est une puissante Société qui établit des milliers de personnes. Jamais ce mouvement ne se serait manifesté tout à coup avec cet ensemble et cette ampleur si l'initiative privée avait été livrée à ses propres ressources. Voici probablement ce qui s'est passé :

La Compagnie Florio-Rubatino a vendu à la Compagnie Française Bône à Guelma, pour 7.500.000 francs, le chemin de fer de Tunis à La Goulette, qu'elle avait acheté en 1880 avec une garantie d'intérêt de l'Etat italien. Ma conviction est que cette somme a été consacrée à la petite colonisation italienne. C'est la maison Florio qui a déposé dans les banques de Tunisie les sommes nécessaires pour l'achat des grands domaines. C'est un de ses agents qui offrait 450.000 francs comptant du domaine indiqué plus haut. C'est M. Ignazio Florio, me disait un Italien bien placé pour le savoir, qui a donné l'élan à la petite colonisation sicilienne. Sans doute, le Gouvernement italien assurera, de la manière la plus formelle, qu'il est étranger à ce mouvement. Mais en 1880, n'avait-il pas accordé secrètement une garantie d'intérêt à la même Compagnie Florio pour qu'elle achetât le chemin de fer de Tunis à La Goulette? Et pourtant il s'était engagé à ne pas intervenir. Il est très facile de dissimuler dans le budget, une garantie d'intérêts accordée à la Compagnie Florio puisque cette Société reçoit une subvention annuelle de 8 à 9 millions de francs pour ses diverses lignes de navigation. D'ailleurs la Compagnie Florio pourrait bien se passer de garantie d'intérêt dans cette affaire, à cause du bénéfice de 2.500.000 francs qu'elle a réalisé sur la vente du chemin de fer. Ce qui est indiscutable, c'est que de puissantes influences ont fourni tout à coup aux Italiens de Tunisie les capitaux nécessaires pour poursuivre sur une large échelle la création de villages agricoles.

**L'assimilation dans ces conditions devient impossible** — Nous nous assimilerons tous ces étrangers, me direz-vous peut-être, et nous en ferons des compatriotes. Oui, l'assimilation est facile en France ou en Algérie. Manouvriers, terrassiers, ouvriers ou petits commerçants, les Italiens vivent isolés, entourés de tous côtés par l'élément français ; l'école, l'église, les mariages mixtes achèvent de faire de leurs enfants de bons Français. Telle n'est pas la situation en Tunisie. Ils sont quatre fois plus nombreux que nous. On compte à peine 20.000 Français pour 80.000 Italiens. C'est l'élément français qui est isolé pour ainsi dire au milieu des Etrangers. Dans les cafés, dans les rues, en tramway, en chemin de fer, partout on n'entend parler que l'Italien. Ils ont à leur tête une classe dirigeante très unie et très intelligente : avocats, médecins, architectes, commerçants ou grands propriétaires, tous ont un patriotisme ardent. Dans toutes les villes, leurs écoles sont florissantes ; partout ils ont leurs sociétés de secours mutuels, leurs sociétés de musique ou de gymnastique ; à Tunis il existe une douzaine d'associations italiennes, très prospères ; depuis trois ans, celles qui végétaient ont repris une nouvelle vie ; d'autres ont été fondées : La Société patriotique militaire, la Dante Alighieri, qui a pour but de « soustraire les enfants à l'influence étrangère », date de 1897 ; la Société de bienfaisance italienne, la Banque populaire ont été créées en 1899.

Comment voulez-vous que 20.000 Français parmi lesquels on compte 10.000 fonctionnaires peu attachés au pays, puissent assimiler 100.000 Italiens aussi fortement organisés ? A la campagne surtout, où l'on trouve à peine 2.000 Français et où il y aura bientôt 75 à 80.000 Siciliens formant des groupes compacts de 5 à 6.000 habitants, l'influence française ne pourra jamais pénétrer l'élément italien. Sans doute dans un pays équatorial, une poignée de blancs suffit pour maintenir des milliers d'indigènes qui leur sont inférieurs à tous les points de vue. Mais la Tunisie est un pays tempéré, semblable au littoral méditerranéen de l'Europe. De plus, entre l'Italien et le Français il n'y pas de diffé-

rence sensible, tous deux sont chrétiens, jouissent de la même civilisation. La domination appartiendra tôt ou tard à ceux qui seront les plus nombreux. Il faut le dire bien haut à tous nos compatriotes : sous la protection de nos soldats et de nos fonctionnaires nous créons en Tunisie la plus belle colonie italienne de la Méditerranée.

Qu'on ne croie pas qu'il s'agisse seulement d'un péril lointain. La guerre peut éclater prochainement en Europe. De quel côté seront les Italiens ? N'ont-ils pas des engagements précis qui les lient à l'Allemagne ? Ne sont-ils pas les meilleurs amis de l'Angleterre en Europe ? Que nous ayons en face de nous l'Allemagne ou l'Angleterre, peu importe : ces deux Etats auront toujours l'Italie comme alliée. Lisez si vous en doutez leurs revues et leurs journaux : « Nous sommes enfermés, disent-ils à chaque instant, comme par un cercle de fer dans cette Méditerranée dont nous devrions être les maîtres à cause de notre position géographique. » — « Il faut ou mourir ou rompre le cercle de fer qui nous entoure dans la Méditerranée », disait récemment M. Frassati dans la *Nuova Antologia*, à propos de la convention franco-anglaise de 1899, qui délimite notre sphère d'action dans le Soudan oriental. En cas de guerre, quel danger pour nous que la présence de 80.000 Italiens, dont 20.000 au moins appartiennent à la milice mobile et à la milice territoriale de l'armée royale d'Italie ! Ils occupent en groupes compacts toutes les routes convergeant vers Tunis ou vers le golfe d'Hammamet : ils occuperont bientôt celles de Bizerte. Combien il leur serait facile de constituer des bandes garibaldiennes qui nous créeraient les plus grands embarras ! Aussi les autorités militaires d'Italie s'intéressent à la Tunisie : les états-majors des corps d'armée du Sud sont tous abonnés à *La Dépêche Tunisienne*, notre journal quotidien, et en 1897 un officier italien, le capitaine Puliga, organisait à Tunis même une Société patriotique militaire qui a pour objet « d'entretenir des relations avec les autorités militaires d'Italie ». Cette Société a des cercles militaires à Bizerte et à Mahdia.

En résumé, voici la situation : 80.000 Italiens contre 20.000 Français. Demain, elle sera plus grave encore, car chaque année plusieurs milliers de paysans siciliens prennent possession du sol comme propriétaires, enzelistes ou fermiers. Que faire en face d'un tel péril ? Ou bien on ferme les yeux, et comme un homme qui veut se noyer, on se laisse entraîner par le courant en disant : « Il n'y a rien à faire ». Réponse commode pour les paresseux, pour tous ceux qui ne veulent pas être troublés dans leur quiétude. Ou bien on envisage le danger avec sang-froid et on cherche les moyens pratiques de le conjurer. J'espère que vous vous arrêterez tous à ce dernier parti et que vous voudrez bien travailler avec les hommes de cœur à faire de la Tunisie une terre française.

**L'œuvre essentielle est d'introduire des milliers de paysans français.** — Il est urgent d'introduire en Tunisie des milliers de paysans français. Voilà l'œuvre capitale qui doit dominer toute la politique de la France en Afrique. On songe avec raison à faire le Transsaharien qui unira par la voie ferrée nos possessions du Soudan à celles de la Méditerranée, mais en même temps que nous marcherons de l'avant, n'oublions pas que notre œuvre serait stérile si nous laissions occuper derrière nous le sol de la Tunisie pour nos rivaux. S'empare-t-on du premier étage d'une maison avant d'être le maître du rez-de-chaussée ? Une armée va-t-elle en avant à l'aventure sans assurer les positions qu'elle laisse en arrière ? En Tunisie, il est question d'établir de nouvelles lignes de chemins de fer, de creuser de nouveaux ports ; on construit de tous côtés de beaux bâtiments civils. Ce sont là des questions secondaires. Assez de chemins de fer, assez de routes, assez de ports pour le moment. Nous avons déjà trop orné la maison. Que notre principale préoccupation soit de la peupler de Français. J'aime mieux une maison modeste où il manquera quelques commodités intérieures, qu'un palais superbe qui sera occupé par mes ennemis ou mes rivaux.

Est-ce donc possible qu'il n'y ait pas moyen d'introduire quelques milliers de Français dans la Régence ? Nous qui détenons le pays, qui disposons d'un budget de 25 millions se soldant tous les ans en excédents, nous serions incapables d'y établir des paysans de notre race ! Nous qui prêtons des milliards aux Belges, aux Espagnols, aux Russes ou aux Anglais du Transvaal, nous ne pourrions pas fournir les quelques dizaines de millions nécessaires pour nous réserver le sol tunisien ! Quoi ! nous ne trouverions pas tous les ans, parmi les 20 millions de paysans français, les 3 ou 400 chefs de famille qu'il nous faut pour assurer la prépondérance de l'élément français !

Ce serait le plus formidable aveu d'impuissance que l'histoire aurait eu à enregistrer. Je ne l'accepte pas pour mon compte, et je me suis promis de consacrer à l'œuvre du peuplement français de la Tunisie tout ce que je puis avoir d'énergie et d'intelligence, et j'ai la ferme conviction que des milliers de Français prendront le même engagement. Etudions donc les moyens pratiques d'atteindre notre but.

**Cette œuvre est possible ; elle doit être faite par l'initiative privée.** — Je suis certain que vous avez presque tous fait cette réflexion : Et le Gouvernement que fait-il donc ? pourquoi n'agit-il pas ? Dès que nous sommes embarrassés, nous nous tournons aussitôt vers l'État. C'est toujours lui, aux yeux du bon Français, qui est coupable de tous les méfaits. N'avez-vous jamais lu un de ces articles où l'on se plaint de la décadence de notre commerce extérieur et où l'on finit toujours par faire appel à l'intervention de l'État ? Le paysan lui-même, quand il a de mauvaises récoltes, ne s'écrie-t-il pas parfois : « C'est la faute du Gouvernement ». Ne rendons pas l'État responsable de tous nos malheurs. Si la Tunisie n'est pas encore peuplée de nos compatriotes, si elle est envahie par les Italiens, ce n'est pas la faute du Gouvernement, c'est la faute de tous les Français. C'est nous tous qui sommes coupables, nous qui nous passionnons pour les querelles de mé-

nage et qui restons indifférents aux questions vitales se rattachant à l'avenir de la France, c'est nous tous qui ne voyageons pas, qui mourons de torpeur et d'inaction. Les coupables ce sont nos capitalistes qui engloutissent des millions dans le Panama ou dans d'autres affaires médiocres et qui ne veulent même pas se déranger pour étudier les placements plus sûrs et plus fructueux que l'on pourrait faire dans nos colonies.

Ne me dites donc plus que c'est le Gouvernement qui est seul coupable. Ce dernier fait-il d'ailleurs autre chose que ce que lui demande l'opinion publique ? Or, l'opinion publique lui a-t-elle jamais demandé impérieusement, par la presse, par ses représentants élus, qu'on s'occupe enfin du peuplement français de la Tunisie.

Certes, les hommes ne nous manquent pas en France qui voudraient travailler à l'œuvre coloniale. Que demain un nouveau Marchand parte pour une expédition pleine de périls, et de milliers de Français se disputeront l'honneur de l'accompagner. J'admire cette forme de dévouement qui pousse tant de Français à aller se faire casser la tête aux colonies, mais je voudrais qu'à côté de ces hommes hardis nous ayons des milliers de jeunes Français, commerçants ou colons, qui désirent partir pour les colonies afin de s'y créer une situation et d'y gagner de l'argent. Voilà, en effet, la différence de conception par rapport aux colonies qui existe entre le Français et l'Anglais. Le premier va aux colonies comme officier ou soldat pour s'y faire casser la tête, le second y va pour gagner de l'argent. Gardons précieusement cette noble faculté de notre race, le dévouement jusqu'à la mort pour son pays, mais devenons de plus en plus des hommes pratiques, des colons cherchant à faire de bonnes affaires, à gagner de l'argent.

**Les propriétaires et les paysans français ont intérêt à venir en Tunisie.** — Travailler au peuplement français de la Tunisie, c'est faire une bonne affaire, voilà la vérité à propager en France, si

nous voulons réussir. Parmi les jeunes gens riches de la bourgeoisie, il y en a des milliers qui veulent être fonctionnaires, officiers, avocats ou médecins : qu'ils sachent tous que la situation de colon sera plus agréable et plus lucrative. D'un autre côté, on compte par dizaines de mille les jeunes cultivateurs candidats aux emplois de facteurs, cantonniers, hommes d'équipe, etc. ; qu'on leur fasse connaître qu'il sera plus avantageux pour eux d'être maître-valet, métayer ou fermier en Tunisie. Voici des chiffres précis qui vont vous le prouver. Je ne les ai pas imaginés dans le silence du cabinet, je les ai établis à la suite d'une expérience personnelle de douze ans, expérience qui m'a coûté souvent fort cher, et après avoir bâti moi-même et mis en exploitation dix-huit fermes sur lesquelles je n'ai établi que des Français

Une ferme de 10 hectares, dont 5 en vignes, exige un capital de 12.000 francs, ainsi employés : achat du terrain, 1.500 francs ; construction, 2.500 francs ; cheptel, 1.000 francs ; divers, 1.000 francs ; création du vignoble 5 hectares, première mise de fonds, 6.000 francs — Elle rapporte brut à partir de la cinquième année, 5.000 francs. Celui qui établit cette ferme doit être un cultivateur de profession, exécutant lui-même tous les travaux des champs, vivant en grande partie du produit de son sol et allant chercher autour de lui dans les premières années un travail complémentaire, car ce petit domaine ne saurait occuper tout son temps. Les exemples de réussite de colons opérant dans ces conditions existent par centaines : il suffit de passer quelques jours aux environs d'Alger, de Bône ou d'Oran pour trouver des cultivateurs français vivant dans une large aisance sur un lot de cette étendue.

Une ferme de 50 hectares, dont 10 en vignes, exige une première mise de fonds, de 32.000 francs et rapporte brut 10.000 francs. Le prix de revient se décompose ainsi : achat du sol, 7.500 francs ; constructions, 5.000 francs ; cheptel, 3.000 francs ; divers, 3.500 francs. La création du vignoble nécessite une première dépense de 1.200 francs par hectare. Les revenus se composent du produit de la vigne, 600 hectolitres de vin vendus à

12 francs = 7.200 francs, et du produit de 40 hectares en céréales et en fourrages, qui donneront de 50 à 150 francs brut à l'hectare, suivant les années et suivant qu'on se trouvera dans la Tunisie N° 1 ou N° 2. (1)

Ainsi, règle générale, dans une entreprise bien conduite, avec un capital de 32.000 francs, on retirera brut 10.000 francs. Il y a là de quoi rémunérer à la fois le cultivateur qui exploitera le sol et le capitaliste qui aura fourni les fonds indispensables à l'œuvre de colonisation. En admettant qu'on partage le produit brut entre ces deux éléments, suivant un contrat de métayage, il reste 5.000 francs pour le paysan et 5 000 francs pour le capital.

Ce sera là une excellente affaire pour le paysan. Comme il n'y a pas de morte-saison en Tunisie, un seul attelage peut très bien mettre en céréales ou en fourrages une trentaine d'hectares et labourer 10 hectares de vigne. Le paysan trouve autour de lui la main-d'œuvre supplémentaire à bon marché (l'Arabe se paie 1 fr. 25 à 1 fr. 50 sans nourriture); il est d'ailleurs muni d'une moissonneuse-lieuse. Dans ces conditions, même sans enfants en âge de travailler, il dépensera à peine 5 à 600 francs de journées supplémentaires et il pourra toujours mettre de côté 1.000 à 2.000 francs par an s'il est économe et laborieux. Que fera ce paysan de ses économies dans un pays où le sol vaut de 150 à 200 francs l'hectare ? Il aura vite acheté une propriété sur laquelle il s'établira à son tour.

L'affaire sera tout aussi bonne pour le capital, puisqu'il retirera du 12 au 15 % des fonds engagés. Celui qui ne dirigerait pas

(1) La Tunisie N° 1 comprend toutes les vallées secondaires situées au nord de la Medjerda, Béja, Mateur, Bizerte. Les pluies sont régulières et abondantes.

La Tunisie N° 2 : vallées de l'oued Miliane, de la Medjerda et région du Cap-Bon : les pluies y sont moins abondantes et plus irrégulières ; la culture des céréales y est plus aléatoire : il est indispensable d'avoir un vignoble.

Enfin, dans la Tunisie N° 3 : Kairouan, Sousse, Sfax, la culture arbustive seule (olivier, amandier, caroubier) donne des produits certains ; la céréale ne réussit qu'une année sur trois ou quatre.

lui-même l'exploitation devra retrancher une partie du rendement pour payer les frais de gérance ou de surveillance ; mais il lui restera du 5 au 8 %. C'est là un taux bien supérieur au rendement des capitaux de France. De plus, le fonds aura une plus-value certaine dans un pays neuf, encore peu habité. Peut-on en dire autant de la plupart des charbonnages et des mines d'or ? Les mines s'épuisent ou deviennent inexploitable. La plupart des valeurs mobilières offrent moins de sécurité. Il y aura donc tout intérêt pour le capitaliste à faire des placements fonciers en Tunisie sous les formes les plus diverses, soit qu'il prête les capitaux sur hypothèque à des personnes qu'il connaît, soit qu'il s'intéresse aux entreprises sérieuses qui ont pour but des créations de fermes.

**Conditions indispensables au succès. Les hommes médiocres doivent rester en France.** — Est-ce à dire pour cela que toutes les entreprises agricoles y réussiront sûrement ? Ici comme partout il y a certaines conditions indispensables à réaliser. La Tunisie n'est pas une terre enchanteresse qui transforme les hommes dès qu'ils y ont mis le pied. Un homme était étourdi, prodigue ou paresseux en Europe ; étourdi, prodigue et paresseux il sera en Tunisie, avec cette différence qu'il lui sera plus facile de commettre des fautes dans un pays neuf dont il ignore tout : langue, mœurs, climat, etc. — Il était ivrogne ou alcoolique en France ; ivrogne il restera en Tunisie, mais il mourra dix ans plus tôt, à cause du climat qui tue rapidement les malheureux qui s'adonnent à l'alcool. On considère souvent nos colonies comme ces chambres de débarras où l'on relègue dans la poussière tous les vieux objets hors d'usage, depuis le parapluie en loques jusqu'au canapé boiteux ou vermoulu. Je n'oublierai pas de longtemps ce père de famille dont le fils était incapable d'un travail assidu dans ses études et qui se consolait en disant : « Eh bien, j'en ferai un colon ! »

Rien de plus absurde. Si vous avez des fils paresseux, incapables d'un travail suivi, pourvus d'une intelligence médiocre, sans

esprit d'ordre, n'en faites jamais des colons, faites-en des fonctionnaires. Et ce pour plusieurs raisons : le fonctionnaire une fois rentré dans sa carrière n'en sortira plus. Bien rares sont ceux qu'on révoque, même lorsqu'ils ont commis des fautes graves. Votre fils aura un avancement régulier, arrivera sûrement à la retraite, peut-être même obtiendra-t-il la décoration. En tout cas il ne risquera pas de vous gaspiller votre fortune ; il commettra toutes ses fautes aux frais de l'État, tandis que s'il était colon, ses gaffes lui coûteraient fort cher. Ne nous envoyez pas en Tunisie des hommes médiocres, des paresseux, des étourdis ou des têtes trop folles, mais des hommes laborieux, intelligents et économes, ayant bon pied et bon œil.

Voilà la première condition à réaliser, car tant vaut l'homme tant vaut l'entreprise. Il en est deux autres sur lesquelles je veux insister.

**L'union du capital et du paysan est indispensable.** — Pour qu'une entreprise agricole réussisse, il faut deux choses essentielles : le paysan et le capital. Toutes les fois que l'un va sans l'autre, on est presque assuré d'un échec. Pour obtenir un bon civet il faut également deux choses : un lièvre et une cuisinière. Donnez à un cordon bleu un morceau de bois : pourra-t-elle faire un civet ? Donnez le lièvre à un homme qui n'a jamais manié la casserole : vous aurez beau lui expliquer comment on fait un civet, il ne fera qu'un ragoût épouvantable que les chiens seuls pourront manger. Que la cuisinière, au contraire, dispose du lièvre, et elle vous servira un mets exquis.

Il en est de même d'une entreprise agricole en Tunisie. Le paysan doit être un laboureur, conduisant lui-même sa charrue ou sa charrette, maniant la pioche aussi bien que le sécateur, et ne craignant pas de salir ses souliers dans le fumier. Il doit vivre de la vie du paysan. Voyez autour de vous à la campagne comment vivent nos cultivateurs. Ils se nourrissent presque exclusivement avec les produits de leur champ ; ils ont une basse-cour

bien garnie, un jardin bien tenu, une vache et un chèvre. Dans un coin de la ferme on entend le grognement du cochon qui fournira la graisse, le lard et le jambon.

Dans ces conditions il suffit de peu de chose pour joindre les deux bouts. Les paysans qui veulent vivre en citadins ou en bourgeois avant d'avoir réalisé des économies sont voués à une ruine certaine.

Le vrai paysan, malgré ses qualités de travail et d'endurance, ne peut pas s'établir en Tunisie avec chance de succès s'il ne dispose pas du capital nécessaire. Il ne peut pas y vivre comme journalier à cause du bon marché de la main-d'œuvre indigène et italienne, il ne peut donc s'y établir que comme maître-valet, métayer, fermier ou petit propriétaire. Quelle que soit la combinaison adoptée, il doit acheter le sol, construire une maison et une écurie, disposer d'un cheptel, des instruments de labour et posséder les avances pour vivre en attendant la récolte. Et pour créer le vignoble indispensable, les avances sont encore plus considérables ; durant trois ans il faut attendre en travaillant. Quelle grosse dépense pour le défoncement ! car sans un défoncement à 50 centimètres, la création du vignoble est une entreprise médiocre. Le paysan sans capital sera aussi impuissant que la cuisinière qui voudrait faire un civet avec un morceau de bois. Aussi, que de paysans ont échoué en Algérie malgré un travail acharné ! On leur avait pourtant concédé la terre pour rien, mais, hélas ! ils n'avaient pas le capital nécessaire pour la mettre en valeur : ils empruntaient à gros intérêts et une mauvaise année suffisait pour les ruiner.

Le citadin qui possède un capital est aussi impuissant que le paysan sans capital, s'il ne sait pas s'entourer de bons cultivateurs français. En général, il ignore la culture et il voit germer dans sa cervelle les idées les plus extravagantes. Il en est qui seraient capables de semer les grains de poivre qu'on trouve dans un saucisson avec la conviction qu'ils en obtiendraient des arbres produisant des saucissons. Tous, même les plus intelligents, com-

mettront des fautes graves. Je sens d'autant mieux les dangers qui menacent le citadin que j'ai passé moi-même par cet état d'esprit. Au début, j'ignorais complètement la culture et, hélas ! je n'avais pas fait de stage. Volontiers j'aurais ensemencé dix hectares de pommes de terre, planté des milliers de ricins et essayé sur une large échelle les cultures les moins appropriées au climat et au sol. Comme je ne pouvais pas habiter sur mon domaine, les frais généraux, les travaux mal faits, absorbaient les bénéfices. C'est qu'en agriculture l'œil du maître ou de l'intéressé est indispensable. J'ai compris à temps pour quels motifs je ne gagnais rien et j'eus alors recours au métayage. A mon avis le métayage est le seul mode d'exploitation pratique pour celui qui ne réside pas sur ses terres ou qui ignore les éléments de la culture. Sans doute, il a ses imperfections, comme toutes les choses de ce monde, mais il offre de grands avantages. Celui qui habite son domaine et qui connaît bien son métier aura parfois intérêt à employer le maître-valet qu'il paie au mois ou à l'année. Quelle que soit la combinaison adoptée, il faut que le citadin se double d'un bon paysan français. Il ne trouvera ni dans l'Arabe, ni même dans l'Italien, l'habileté professionnelle, le bon sens, l'intelligence pratique qu'on rencontre dans le cultivateur français. S'il a une imagination trop vive, qu'il emploie son paysan comme métayer, ce sera pour lui un Sénat conservateur, quelquefois prudent à l'excès, mais le plus souvent sage et réfléchi, qui lui évitera de graves mécomptes.

**Le citadin peut réussir comme colon agricole, mais à certaines conditions.** — Le citadin qui ne travaille pas lui-même et qui ne vit pas de la vie du paysan aura besoin d'un capital six fois plus important que le cultivateur de profession. Règle générale, il lui faudra au moins 40 à 50.000 francs, même s'il a des goûts modestes et s'il est économe et laborieux. Mieux vaut dire nettement la vérité et dissiper des illusions que d'attirer à nous des colons voués à une ruine certaine. L'ouvrier des villes, le petit commer-

çant enrichi, le jeune bourgeois ne peuvent s'établir en Tunisie, comme colons propriétaires, avec un capital de 10 à 15.000 francs. Comment vivraient-ils en demi-rentiers sur une terre de 50 hectares, dont la valeur locative représente 400 francs, eux qui dépendent au moins 2.000 francs par an pour les besoins courants de la vie et qui sont obligés d'avoir recours à la main-d'œuvre étrangère pour tous les travaux de l'exploitation ? Placez-les en France dans les mêmes conditions, et ils se ruineront sûrement.

Ils ont en effet dix fois moins de chances de réussite qu'un paysan. Règle générale, ils travaillent cinq fois moins et dépendent cinq fois plus que ce dernier. La plupart s'imaginent qu'ils pourront accomplir tous les travaux des champs, labourer et piocher toute la journée. Erreur profonde ! le travail agricole exige une certaine endurance qui ne s'acquiert que dans le jeune âge. Chose plus grave, ils dépensent beaucoup plus que le paysan. Qu'il le veuille ou non, le citadin a des mœurs, des habitudes et des goûts qui l'entraînent à la dépense. Il sera incapable de faire du porc la base de son alimentation. La femme ne saura ni élever la volaille, cette seconde ressource du paysan, ni tirer parti du lait et des mille petits produits du jardin et de la ferme ; même différence entre lui et le paysan pour le vêtement, pour les besoins sociaux, visites à la ville, journaux, etc.

Est-ce à dire que la Tunisie soit fermée aux citadins possédant 10 à 15.000 francs ? — Non. — Qu'ils y viennent d'abord pour exercer leur métier, qu'ils tâchent d'avoir un emploi, un commerce qui leur permettra de vivre sans entamer leur capital. Ils pourront alors créer une ferme en s'unissant à un métayer qui disposera lui aussi de quelques avances. Enfin s'ils veulent à tout prix être colons, qu'ils fassent un stage et qu'ils s'établissent comme fermiers ou enzelistes. Mais, de grâce, qu'ils renoncent à s'établir comme colons propriétaires tant qu'ils ne disposeront pas de 40.000 francs. Si j'insiste sur cette idée, c'est que les candidats colons de cette catégorie sont très nombreux. Combien en ai-je déjà vus en Algérie ou en Tunisie victimes de leurs illusions ! La

plupart deviennent des adversaires acharnés du pays ou du gouvernement... qu'ils rendent responsables de leur échec.

Voilà donc deux éléments indispensables l'un à l'autre : le paysan et le capital. Unissons-les, et nous ferons une œuvre excellente. Parfois ces deux éléments seront réunis dans une même personne. Il y a dans le Plateau central, dans l'Aveyron notamment, des paysans disposant de sommes importantes. Le fils aîné y conserve seul le domaine paternel et paie une certaine somme à ses frères cadets qui abandonnent le pays. Ces paysans disposant de 10 à 20.000 francs sont assurés du succès s'ils possèdent les qualités ordinaires du cultivateur de ces régions : amour du travail, esprit d'ordre et d'économie. — Mais le plus souvent les deux éléments sont séparés. D'un côté nous trouvons des jeunes gens de la bourgeoisie, des citadins disposant par eux-mêmes ou par leurs relations de capitaux importants, d'un autre côté, nous avons des paysans sans capitaux, chefs de famille pourvus de nombreux enfants ou jeunes cultivateurs n'ayant que leurs bras et heureux de fonder une famille.

Voici comment j'ai réalisé l'union de ces deux éléments. J'ai créé deux groupes de fermes avec le concours de divers capitalistes, qui m'ont honoré de leur confiance, et j'ai pu établir ainsi dix-huit chefs de famille. A chacun je donne en métayage une ferme de 40 à 50 hectares pourvue de ses constructions et de son cheptel. Les 10 à 20 hectares consacrés aux vignobles sont défensés à la vapeur, plantés et entretenus à mes frais par le métayer jusqu'au moment de la production. Le cultivateur dispose d'un capital variant de 500 à 2.000 francs ; on lui avance le capital complémentaire s'il est sérieux. Il fournit le matériel de culture et le travail. Les produits sont partagés par moitié. Toutefois, le métayer a pour lui seul les produits de la basse-cour et du jardin.

J'ai recours au métayage parce qu'il me serait impossible de surveiller directement un certain nombre de fermes ; mais le colon qui possède un domaine de 100 à 300 hectares sur lequel il demeure la plus grande partie de l'année préférera parfois exploiter avec

des familles de maîtres-valets engagés pour un an moyennant un salaire fixe. Mieux vaudra pour lui morceler son domaine en cinq à six exploitations que de créer une seule exploitation géante : il lui faudra dépenser quelques milliers de francs de plus pour construire les logements nécessaires, mais il les aura vite retrouvés dans les économies réalisées sur le transport des fumiers ou des récoltes. Il les retrouvera dix fois dans la plus-value du sol le jour où il voudra morceler le domaine pour n'importe quel motif (départ, vente, liquidation, partage de famille, etc.). La terre a une valeur bien plus considérable dans les pays peuplés et couverts de petites exploitations que dans les pays de grande propriété. Quelle différence de rendement aussi ! Peut-on soutenir par exemple qu'un vignoble de 300 hectares confié, par lots de 15 hectares, à vingt cultivateurs français, ne sera pas beaucoup mieux soigné que s'il est cultivé par des journaliers indigènes ou italiens dirigés par deux ou trois contremaîtres français ? En cas de mévente des vins, l'exploitation du grand vignoble deviendra ruineuse partout où la vigne ne produira pas 80 hectolitres à l'hectare ; elle sera encore rémunératrice dans l'exploitation en métayage, parce que le métayer, père de deux enfants en âge de travailler, peut exécuter tous les travaux sans dépenser un sou et qu'il retire du sol les principaux éléments de son alimentation.

**Appel aux jeunes gens de la bourgeoisie pouvant créer de grands domaines.** — Aussi ne cesserons-nous pas de répéter à tous les jeunes gens qui veulent s'établir comme colons en Tunisie : « Vous avez tout intérêt à morceler votre domaine en plusieurs exploitations, dès qu'il dépasse 100 hectares. » Les jeunes gens disposant d'important capitaux par eux-mêmes ou par leurs relations deviennent de plus en plus nombreux. C'est une des choses les plus consolantes que de les voir arriver parmi nous pleins de cette ardeur et de cette foi qui animent la jeunesse. Il y en a bien quelques-uns parmi eux que la version grecque ou l'horreur des mathématiques ont chassés des bancs du collège avant

l'heure, mais la plupart sont sérieux et appliqués. Ils ont préféré la vie indépendante et large du colon à celle du fonctionnaire enfermé dans l'atmosphère malsaine du bureau, ou à celle de l'officier condamné à l'obéissance passive de la caserne. Ils ont mieux aimé renoncer aux douceurs amolissantes de la vie bourgeoise de la France et venir ici se créer une situation indépendante. Certes, ils n'auront pas toujours en Tunisie la peau grasse et luisante de celui qui garde le logis, il leur faudra vivre à la dure, mais vraiment peut-on comparer la vie et la situation du colon à celle du bourgeois français ?

Qu'ils viennent donc de plus en plus nombreux ; qu'ils fassent un stage de plusieurs années chez leurs aînés. Le stage est indispensable. On considérerait comme extravagant le jeune homme qui voudrait faire une paire de souliers sans avoir appris le métier de cordonnier et on voudrait qu'un homme pût s'improviser agriculteur dans un pays neuf, alors que c'est le métier le plus difficile à apprendre. On risque de payer fort cher son apprentissage si on s'établit avant de connaître son métier. Le jeune candidat se placera comme stagiaire dans une des fermes de l'État ou des particuliers. S'il ne trouve pas de colon consentant à le recevoir, qu'il se loge dans un village agricole à proximité de bons cultivateurs, qu'il pourra voir tous les jours et dont il pourra suivre tous les travaux. Qu'il se méfie de son imagination et qu'il n'oublie pas qu'il est condamné à l'impuissance s'il n'a pas avec lui de bons paysans français.

Le grand obstacle à vaincre pour lui, ce n'est pas en Tunisie qu'il le rencontrera, c'est en France ; c'est vous, Mesdames, qui le gênez le jour où il reviendra au pays pour chercher une compagne. Marier sa fille à un Monsieur qui habite la Tunisie, quelle chose épouvantable ! Et bien ! non, Mesdames, il vaut mieux habiter une bonne ferme d'Afrique qu'une de ces boîtes minuscules de Paris ou de province qu'on appelle un appartement ; il vaut mieux vivre au milieu des champs que dans l'atmosphère malsaine et enfermée de vos villes. N'hésitez donc plus à marier vos

filles à des colons : vos petits enfants seront plus beaux et plus vigoureux et vos filles y seront plus heureuses. Élever de beaux enfants en plein air, cela vaut encore mieux que d'écouter les mille petits potins des salons.

**Que feront ceux qui ne peuvent pas quitter la France ?** — Mais tout le monde ne peut pas partir pour la Tunisie : on est retenu en France par des affaires ou par des liens de famille. Vous pouvez cependant, en gardant les pieds sur les chenêts de votre cheminée, vous intéresser au peuplement français de la Tunisie. Qui de vous ne connaît un jeune paysan actif et sérieux qui serait tout disposé à partir si on lui fournissait le capital nécessaire ? N'hésitez pas à le lui prêter. Vous prendrez hypothèque sur la terre qu'il achètera et mettra en valeur avec vos fonds ; vous exigerez même qu'il contracte une assurance sur la vie pour tout ou partie de la somme prêtée, afin de couvrir tous vos risques. Durant les trois ou quatre premières années, vous n'exigerez aucun intérêt de votre emprunteur. Ces intérêts différés seront ajoutés au capital et vous ne demanderez une rémunération qu'à partir de la quatrième ou de la cinquième année. Vous pouvez retirer ainsi un intérêt de 5 à 7 %. C'est la combinaison du prêt colonial appliquée par M. de Castries qui a ainsi envoyé une famille nombreuse dans la Nouvelle-Calédonie. Si le sujet est bien choisi et s'il possède déjà lui-même une certaine somme, l'opération est sûre et rémunératrice. Cette combinaison est appelée à se développer sous les formes les plus diverses : prêt simple, commandite, association, etc.

D'autres aimeront mieux choisir autour d'eux un bon paysan auquel ils confieront la ferme en métayage. Deux commerçants de Nancy, MM. Cerisier et Jacques, viennent de nous envoyer ainsi deux familles d'excellents cultivateurs, qu'ils installent en qualité de métayers dans le centre français du « Goubellat ».

Quelques-uns s'uniront à un de ces jeunes gens dont je parlais tantôt pour leur fournir des capitaux ; d'autres aimeront mieux

souscrire des actions ou des obligations dans les entreprises privées qui existent déjà ou dans celles qui se créeront sûrement. Quelles que soient leurs préférences, qu'ils étudient à fond l'affaire qui leur convient, qu'ils viennent même sur place passer quelques mois d'hiver sous notre beau ciel bleu, s'ils en ont le loisir ; qu'ils jugent par eux-mêmes ou qu'ils s'entourent de tous renseignements utiles avant de prendre une décision. Qu'ils n'imitent pas ces capitalistes qui se comptent par milliers et qui, après avoir fait des pertes par leur propre faute, en rendent ensuite responsable le pays ou le gouvernement.

**Nous trouverons en France les hommes nécessaires.** — On trouvera donc en France les jeunes gens riches et les capitaux nécessaires pour l'œuvre de colonisation, mais y rencontrerons-nous aussi les paysans nécessaires ? — De tous côtés on se plaint dans nos campagnes du manque de bras, le paysan déserte les champs pour se précipiter dans les villes. Cela est vrai. Pour quels motifs vont-ils à la ville ? Beaucoup sont attirés par l'attrait des plaisirs urbains, mais la plupart, chassés par le chômage des longs mois d'hiver et par les machines, viennent y chercher un travail régulier et constant. C'est précisément parmi ces milliers de paysans disposés à quitter le sol natal que nous recruterons les hommes qui nous sont nécessaires. D'ailleurs, il ne nous faut pas tous les ans des milliers de personnes, mais à peine 3 à 400 chefs de famille. Evidemment si vous demandez à 1.000 cultivateurs possédant un petit capital de venir en Tunisie, 1.000 peut-être vous répondront : « Non » ; mais si vous le demandez à 5.000, vous êtes assurés d'en rencontrer 1 ou 2 qui accepteront. Or, il nous en faut à peine 1 sur 20.000 tous les ans. N'oublions pas que la France compte encore 20 millions de cultivateurs. Il ne s'agit pas de provoquer un exode de paysans français et de dépeupler nos campagnes ; il suffit de trouver un cultivateur sur 30 ou 40.000 qui consente à venir en Tunisie. Cela fera à peu près l'effet d'une saignée de nez de quelques gouttes de sang sur

votre organisme. Et le jour où l'on créerait dans le pays un mouvement d'émigration, n'aurait-on pas de suite un plus grand nombre de naissances ? Les paysans français, restreignent volontairement le nombre de leurs enfants, parce qu'ils ont perdu de vue les larges horizons et les vastes pensées. Qu'ils prennent l'habitude d'émigrer et, comme chez leurs frères du Canada ou d'Algérie, qui ont de l'espace devant eux, les familles nombreuses ne seront plus des exceptions.

En attendant, n'oubliez pas que la Tunisie vous demande tous les ans un paysan par arrondissement, trois ou quatre par département. Sera-t-il donc impossible de les trouver dans ce pays des Croisés, ce pays des soldats de 1793 ! Mais cette exception infinitésimale, ces êtres extraordinaires, nous les trouverons, je vous assure, très facilement. Les motifs les plus divers provoquent ces vocations. Permettez-moi de vous en indiquer un auquel vous n'avez pas peut-être encore songé. L'an dernier, je voyais dans une ferme de Tunisie une jeune femme récemment débarquée et très heureuse de se trouver en Afrique. Ce spectacle m'étonnait, car généralement les femmes pleurnichent durant huit jours à six mois après leur arrivée, suivant la capacité de leurs glandes lacrymales. Et celle-ci, arrivée depuis huit jours, avait un visage souriant : « Pourquoi donc, lui demandai-je, êtes-vous déjà si heureuse dans ce pays ? » — « Ah ! Monsieur, me répondit-elle en souriant, c'est que je n'ai plus ici ma belle-mère. » Eh bien, croyez-vous qu'il n'y ait pas dans nos campagnes quelques milliers de belles-mères acariâtres que leurs brus ou leurs gendres seront heureux de quitter ?

Nous trouverons des émigrants même parmi ceux qui aiment tendrement leur belle-mère, dans les milliers de candidats aux places de cantonnier, de facteur ou d'homme d'équipe. Dans certaines régions de France, il faut de puissantes protections politiques pour gagner 45 sous par jour comme cantonnier. Aussi suis-je persuadé que beaucoup de députés nous seraient reconnaissants si nous les délivrions des plus importuns de leurs sol-

liciteurs. C'est pourquoi je les supplie de nous aider à obtenir du Ministre des Affaires étrangères qui nous gouverne les mesures nécessaires pour assurer le peuplement français de la Tunisie. Croyez-vous que ces solliciteurs ne gagneront pas à renoncer à l'emploi de cantonnier ou de facteur rural pour devenir maître-valet, métayer ou fermier dans la Régence ? D'un côté, un maigre salaire qui leur permet à peine d'élever une famille, la subordination la plus étroite, le travail le plus monotone. De l'autre côté, une vie large et indépendante dans un pays neuf, la certitude pour eux d'être un jour propriétaires s'ils veulent être économes et laborieux.

**Le grand attrait de la propriété.** — C'est, en effet, le grand attrait de la propriété qui nous procurera le plus de paysans français. En France, où le sol vaut de 1.000 à 1.500 francs l'hectare, la propriété est presque inaccessible au simple journalier, à celui qui ne dispose que de ses bras. Dans un pays où le sol vaut 150 à 200 francs l'hectare, tout paysan laborieux peut être propriétaire de son domaine. Qu'on ne s'imagine pas pour cela qu'il soit possible de faire arriver brusquement à la propriété le paysan de France dénué de ressources. Lui donnerait-on pour rien la terre, la maison, le cheptel, qu'on ne pourrait pas lui conférer pour cela les qualités du paysan français propriétaire, esprit d'ordre et d'économie, amour du travail, qualités sans lesquelles il serait impuissant à conserver la propriété reçue en don. Au contraire, le paysan qui a économisé sou par sou les premiers billets de mille francs comme domestique ou métayer, connaît le prix de l'argent. Le jour où il aura acquis un lot de terre vous pouvez être assuré qu'il ne sera plus exproprié. Qu'on facilite tant qu'on pourra l'accès de la propriété à tous ceux qui disposent de quelques milliers de francs, qu'on leur vende à enzel des lots de 5 à 20 hectares défoncés en partie à la vapeur et pourvus d'une maison, qu'on les leur cède avec de grandes facilités de paiement, qu'on vende même à prix réduit dans certains cas exceptionnels

aux pères de nombreux enfants, par exemple, un petit lot de terre, ce sont là d'excellentes mesures. Mais qu'on ne donne jamais gratuitement la terre, on n'arriverait qu'à créer une race de mendiants électoraux sans dignité, sans initiative et sans énergie. Celui qui veut être propriétaire doit le devenir par son travail et non par faveur ; sinon, on fausse tous les ressorts de l'initiative privée qui doit rester le grand facteur dans toute œuvre de colonisation.

Vous le voyez, le peuplement de la Tunisie par nos compatriotes doit se faire par l'initiative privée ; il doit être l'œuvre des Français plutôt que de leur gouvernement. Quand ils auront fait leur devoir et qu'ils nous auront envoyé quelques centaines de jeunes gens et quelques milliers de paysans, alors et alors seulement ils auront le droit de s'adresser au gouvernement français et de lui reprocher son indifférence. Et soyez sans crainte, le gouvernement fera son devoir.

**Le rôle de l'Etat. Il doit se procurer les terres disponibles pour les allotir. Nécessité de doter la Caisse de colonisation.** — Nous ne demanderons à l'Etat qu'une seule chose : qu'il remplisse ses devoirs d'Etat dans un pays de colonisation ; qu'il se procure les terres disponibles, qu'il revendra ensuite aux colons, qu'il crée les chemins d'accès, la poste-école, l'église ; qu'il fasse les adductions d'eau, qu'il s'efforce d'amorcer le courant d'émigration entre la France et la Tunisie.

Son premier devoir est de disposer des terres à vendre par lots de 20 à 50 hectares. Les terres domaniales sont très rares dans la région du nord. Les biens « habous » (biens de mainmorte) ont été presque tous acquis par des particuliers, et il n'y a plus de terres disponibles pour la petite colonisation. Le sol est divisé en d'immenses domaines dont l'étendue varie de 200 à 90.000 hectares ; l'Etat doit acquérir au plus tôt tous les domaines disponibles pour les morceler en faveur des colons français. Un émigrant qui veut acheter une petite propriété ne peut pas la trouver

à l'heure actuelle ; il n'a le choix que sur 10 à 12 lots. Ce n'est pas 50 et 60 lots que l'Etat doit pouvoir offrir, mais plusieurs milliers de petites propriétés, afin que chacun puisse trouver une terre à sa convenance.

Si l'Etat n'achète pas lui-même les domaines disponibles, les sociétés italiennes qui disposent de puissants capitaux accapareront des étendues considérables tout d'un tenant et le peuplement de la Tunisie se fera par les paysans siciliens. Les traités nous empêchent pour le moment d'interdire la propriété du sol aux étrangers, comme on le fait à Jersey, en Russie, en Roumanie, etc. Mais rien ne nous empêche de doter notre caisse de colonisation de 8 à 10 millions pour qu'elle achète tous les domaines disponibles. On pourrait trouver cette somme, partie dans les excédents de recettes, partie dans le fonds de réserve ou dans un emprunt fait à la Caisse de la vieillesse ou à la Caisse des dépôts et consignations. Il est urgent que la caisse de colonisation cesse de fonctionner dans le vide, comme elle l'a fait jusqu'ici. Si vous connaissez quelque député, quelque homme politique, je vous en prie instamment, demandez-lui d'user de son influence auprès du Ministre des Affaires étrangères pour que notre caisse soit dotée des 8 à 10 millions nécessaires. Je ne connais pas de mesure plus urgente, plus indispensable si on veut réserver la Tunisie à l'influence française.

Pourquoi d'ailleurs nous refuserait-on cette dotation ? Craindrait-on de ne point revendre ces domaines ? Mais, de tous côtés en France, il se lève une génération de futurs colons ; des milliers de jeunes gens renoncent aux servitudes des professions libérales pour se consacrer à la colonisation. En Tunisie, on compte déjà plus de 100 stagiaires et la plupart ont de la peine à trouver un lot de terre à leur convenance. Qu'on crée 2 à 3.000 lots et vous verrez si on les laissera pour compte au gouvernement tunisien.

Craindrait-on de compromettre nos finances dans cette opération ? Si la Caisse perd quelques centaines de mille francs dans les environs immédiats de Tunis où la terre a déjà acquis un prix

très élevé, elle peut les retrouver largement dans les pays neufs, où elle achètera des terres à bas prix avant d'y construire les routes, les voies ferrées et les centres que l'Etat peut établir comme il l'entend. Enfin, la Caisse devrait-elle perdre 2 à 3 millions, que l'Etat les recouvrerait vingt fois dans les plus-values considérables du rendement des impôts, plus-values certaines le jour où l'on aurait établi quelques milliers de petites exploitations françaises.

**L'État doit créer des centres.** — En second lieu, l'Etat doit créer lui-même des centres, élever au milieu des plaines encore désertes la poste-école et l'église qui seront les points de ralliement autour desquels viendront se grouper les colons français. Nos paysans ne peuvent plus se passer de l'école; vous n'aurez pas de Français si vous ne leur fournissez, comme dans la mère patrie, les moyens d'instruire leurs enfants. L'église est aussi nécessaire que l'école. Le Français ne conçoit pas un village sans église. Les plus indifférents, parfois même les plus hostiles à la religion, sont heureux de faire baptiser leurs enfants, de voir leurs femmes fréquenter l'église, leurs filles faire leur première communion. Autre considération. Les pays qui nous fournissent le plus d'émigrants, ceux qui présentent des excédents de naissance sont les plus chrétiens, et nous ne réussirons jamais à déterminer un mouvement d'émigration entre eux et la Tunisie si nous n'élevons pas le clocher qui fera oublier celui qu'on laisse derrière soi en pleurant quand on quitte la vieille terre de France. Enfin, l'église ne serait-elle pas avec l'école le meilleur moyen d'assimilation en face des Italiens? Négliger d'employer un moyen si efficace, ce serait une ineptie coupable qui coûterait cher à l'influence française.

Il est inutile que l'Etat devienne lui-même entrepreneur de colonisation, qu'il construise des villages, qu'il installe des colons. L'initiative privée saura faire le reste, quand on lui aura fourni les terres, le chemin d'accès et le centre. Cependant, au début,

l'État doit user de tous les moyens en son pouvoir pour amorcer le mouvement d'émigration entre la France et la Tunisie. Les hommes sont des moutons de Panurge : il est très difficile de décider la première famille d'un village à traverser le grand ruisseau de la Méditerranée, mais quand la première l'a fait, cinq à six autres suivent son exemple. L'état est le plus grand employeur du pays : il a une armée de 3.000 fonctionnaires ; pourquoi ne les inciterait-il pas à acheter un lot de terre sur lequel ils installeraient un métayer ou un fermier ?

**Il doit amorcer un courant d'émigration rurale.** — Il emploie des centaines de cantonniers : pourquoi ne réserverait-il pas ces situations à des Français ? Qu'il construise partout des maisons cantonnières accouplées deux à deux et qu'il fasse appel aux cantonniers de France qui gagnent à peine 35 sous par jour. En leur donnant en Tunisie le tiers colonial, il aura d'excellents sujets.

Qu'il oblige les Compagnies de chemin de fer, qui pourraient faire vivre un millier de familles françaises, à n'employer que nos compatriotes comme poseurs de la voie. Avec les salaires actuels, un Français peut vivre si on lui fournit une maisonnette et un jardinet. Que l'état oblige ces Compagnies à faire construire ces maisonnettes, qu'il les construise lui-même sur le réseau qui lui appartient en toute propriété. Est-il admissible qu'une Compagnie française, le Bône-Guelma, qui dépense un million pour son administration centrale, qui reçoit chaque année du Trésor français une garantie d'intérêts de 7 à 8 millions, se refuse plus longtemps à n'employer que des Français ? Toutes les circulaires à ce sujet resteront lettre morte tant qu'on n'aura pas bâti dans les solitudes traversées par la voie les maisonnettes nécessaires pour loger les ouvriers français et leur famille.

Nous pouvons affirmer qu'on trouverait très facilement en France d'excellents sujets pour occuper ces situations à traitement fixe (2 fr. 50 à 4 francs par jour) de cantonniers ou de poseurs de la voie. Quels heureux résultats pour notre influence si nous

avons un millier de familles françaises originaires des pays pauvres des Alpes et du plateau central disséminées à travers toute la Régence. Ce serait autant de foyers d'appel pour l'émigration française. Chaque année la maisonnette abriterait deux ou trois compatriotes venant voir le pays et cherchant à se placer chez les propriétaires voisins ou à acheter les petits lots disponibles du voisinage. La direction des Travaux publics et la Compagnie Bône-Guelma, qui ont confié si longtemps l'entretien exclusif des routes ou des voies ferrées aux Italiens, ont été sans le vouloir les meilleurs auxiliaires de la colonisation sicilienne.

**Tous les services doivent concourir au but essentiel : assurer le peuplement français.** — Il y a bien d'autres mesures secondaires que l'Etat peut prendre pour amener les Français : le Comité du Peuplement les a étudiées et les a signalées à l'attention des Pouvoirs publics. L'essentiel est que tous nos services (Guerre, Marine, Travaux publics, etc.) soient bien persuadés que le but essentiel de notre occupation c'est d'implanter dans ce pays tempéré 100.000 paysans français et d'empêcher à tout prix les Italiens de prendre possession du sol en groupes compacts de plusieurs milliers de personnes.

Devrait-on pour atteindre ce but employer des moyens artificiels, priver la France de 100.000 Français et dépenser une centaine de millions, qu'il ne faudrait pas hésiter. Nous remplacerions en France les 100.000 hommes perdus par 100.000 Italiens. 100.000 étrangers de plus disséminés sur notre territoire seraient vite assimilés. 100.000 Italiens de plus en Tunisie, c'est au contraire un danger permanent pour notre influence, c'est rendre inutile toute l'œuvre accomplie jusqu'à ce jour. En vain Jules Ferry nous aura dotés de cette nouvelle province ! en vain nous aurons dépensé 5 à 600 millions pour l'occupation militaire du pays ! en vain le Parlement aura voté 40 millions pour les fortifications de Bizerte ! puisque le pays sera occupé par des paysans siciliens. Cent mille cultivateurs français de plus en Tunisie, c'est

la prise de possession du sol par notre race pour de longs siècles. Vienne même l'adversité qui nous enlève la domination politique, nous conserverons toujours la Tunisie, comme ce Canada perdu par notre politique, mais reconquis à l'influence française par les 63.000 paysans de 1763 qui forment aujourd'hui une nation de 2.500.000 individus.

Mais ! grâce à Dieu, les moyens artificiels ne sont pas nécessaires : la race française est encore pleine de vie et d'activité. Si en maints endroits la natalité est faible, trente de nos départements offrent encore des excédents de naissance et fournissent chaque année une émigration de 200.000 personnes à nos villes. De tous les côtés les jeunes gens riches se lèvent pour travailler à l'œuvre coloniale. Vous ne sentez donc pas que ce réveil se manifeste partout ! Il y a vingt ans, les questions coloniales laissaient tout le monde indifférent ; aujourd'hui elles passionnent déjà plusieurs millions de Français. Que l'Etat fasse son devoir, qu'il achète au plus tôt les terres disponibles, qu'il crée les voies ferrées, la poste-école, l'église dans tout centre français, et l'initiative privée saura faire le reste. Qu'on sache bien en France que la Tunisie est envahie par l'élément sicilien, que 25.000 d'entre eux sont en voie de s'établir à tout jamais sur le sol, et l'opinion publique ne restera pas indifférente, elle amènera le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour conserver à notre pays ce poste avancé de notre empire dans la Méditerranée, et l'initiative privée nous fournira les hommes et les capitaux nécessaires pour faire de la Régence une terre française.

Je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de la bienveillante attention que vous avez bien voulu m'accorder ; mais cela ne suffit pas. Il faut agir et agir sans relâche. Que chacun de vous prenne la résolution de travailler dans la mesure de ses forces au peuplement français de la Tunisie. Faites connaître la situation autour de vous. Faites la connaître surtout à tous ceux qui peuvent venir nous aider à prendre possession du sol, aux jeunes gens riches ou aux capitalistes qui nous fourniront les chefs d'entreprise et les

capitaux. Dites-leur qu'ils feront une excellente affaire tout en contribuant au développement de l'influence française, s'ils dirigent leur entreprise avec méthode et avec prudence. Dites leur qu'ils ne craignent pas surtout de se déplacer, de venir examiner par eux-mêmes le pays : notre ciel est si bleu, notre climat est si doux qu'ils aimeront notre terre dès qu'ils y auront mis le pied.

Faites connaître la situation à ces milliers de jeunes paysans qui perdent leur temps à solliciter des députés une place de cantonnier ou de facteur ; à tous ceux qui ont encore quelque activité, dites leur de s'établir en Tunisie comme propriétaires, métayers ou fermiers.

Ne l'oubliez pas, nous sommes un peuple qui a le diable au corps. A toutes les époques de l'histoire nous sommes sortis de nos frontières. Aux Croisades, nous étions à la tête du mouvement et on voit encore dans tout l'Orient les châteaux féodaux élevés par nos ancêtres ; depuis la révolution nous sommes sortis plus d'une fois de notre pays, mais, hélas ! nous avons tout perdu. C'est que depuis ce temps-là les esprits ardents, les nobles intelligences consomment toute leur activité dans les querelles de ménage. En 1814 et en 1815, si toute la France avait pu se grouper autour d'un gouvernement national, n'aurions-nous pas conservé la frontière du Rhin ? En 1870, sans nos discordes civiles, aurions-nous subi les désastres de Sedan et de Metz ? Et récemment encore, au moment de l'humiliation de Fachoda, qui songeait à la guerre avec l'Angleterre ? L'opinion publique n'était-elle cent fois plus préoccupée par nos disputes intérieures ? La France périra dans les discordes civiles, si elle ne trouve pas un dérivatif pour l'activité dévorante qui anime les meilleurs de ses enfants. Si vous aimez votre pays, dirigez son attention vers la constitution et la mise en valeur de notre empire colonial. Ce sera notre seul moyen de salut. Soyons de plus en plus respectueux des opinions politiques de nos adversaires, n'essayons pas de leur imposer notre manière de voir par la force.

Ne permettons pas surtout que notre pays tombe au rang de

ces Républiques américaines où les luttes intestines et les révolutions violentes absorbent toute l'activité du pays. Qu'une grande pensée domine toutes nos agitations intérieures, toute la vie politique des bons Français : le développement de la plus grande France, de celle qui se forme au-delà des mers

## Dix ans plus tard (mai 1909)

*J'ai conservé intégralement dans ce volume le texte de mes premiers écrits et je préfère indiquer à part les principales modifications survenues dans mes idées à la suite de l'expérience ou d'événements nouveaux et imprévus.*

*Je n'écrirais plus aujourd'hui : « L'étendue des lots ne doit pas dépasser 50 hectares de terres labourables. » Un domaine de cette superficie, une fois le sol mis en valeur, suffira sans doute à assurer l'existence d'un cultivateur français et de sa famille, même s'il l'exploite en métayage, mais au début il serait imprudent de limiter aussi strictement la superficie des fermes. Elle doit varier suivant la nature du sol et du climat. Dans des terres neuves il est indispensable de faire de la culture extensive. La récolte des céréales et le produit d'un troupeau vivant au pâturage sont alors les seuls revenus possibles. C'est après une période plus ou moins longue qu'on pourra arriver peu à peu à la culture intensive, pratiquer un assolement régulier, introduire les plantes sarclées et les fourrages artificiels. Ainsi toutes les fois qu'on morcellera un grand domaine en plusieurs exploitations il faudra donner à chaque ferme une étendue variant de 50 à 150 hectares durant les premières années. On réduira progressivement la superficie des lots suivant les résultats obtenus.*

*La mévente des vins qui persiste depuis plusieurs années a détruit en partie les espérances que je fondais sur la vigne. Qui pourrait conseiller aujourd'hui à un colon de consacrer le cinquième de ses terres au vignoble ? Il ne serait pourtant pas sage*

de proscrire la vigne complètement. Une culture arbustive est nécessaire dans toutes les régions où il ne tombe par an que 4 à 500 millimètres d'eau. A cette heure la vigne est celle qui donnera encore les produits les plus rémunérateurs. L'expérience nous permet de choisir des plants s'adaptant à chaque sol. Autour de Tunis, par exemple, certains plants de raisins blancs donnent du vin de choix qui pourra rivaliser avec les madère et les marsala. Dans les sols profonds et frais les plants communs bien soignés fournissent un rendement de 60 à 80 hectolitres d'un excellent vin rouge. On peut donc encore conseiller au colon de créer un modeste vignoble dans son exploitation.

La mévente des vins a eu les résultats les plus heureux au point de vue français : elle a sauvé le pays de l'invasion sicilienne. De 1897 à 1901 plusieurs centaines de cultivateurs siciliens s'établissaient chaque année comme petits propriétaires sur des lots de 2 à 10 hectares. Tantôt de riches propriétaires français leur vendaient le sol à enzel, tantôt des capitalistes tunisiens achetaient de grands domaines pour les allotir en leur faveur. Aussitôt après la vente du chemin de fer de Tunis à La Goulette, l'impulsion partit de la Sicile. Des sociétés, des particuliers appartenant à la noblesse et à la bourgeoisie achetèrent de grands domaines pour le même motif. Si le prix des vins vendus en gros s'était maintenu autour de 15 francs l'hectolitre, l'opération était excellente. On revendait moyennant une rente de 30 francs des terres qu'on payait 100 à 200 francs l'hectare. Aux prix actuels des vins, de 6 à 9 francs l'hectolitre, le colon sicilien ne peut plus réussir facilement. Aussi le mouvement de prise de possession du sol par les paysans italiens s'est-il peu à peu ralenti depuis 1901. Les colons établis vivent péniblement sur leurs terres ; la plupart sont obligés d'aller chercher au dehors un supplément de revenus, mais aucun centre italien n'a disparu. Les colons qui ont échoué ont été aussitôt remplacés par de nouveaux venus disposant de quelques ressources.

Des publicistes officieux ont contesté mes affirmations sur le

rôle joué par le gouvernement italien dans le mouvement de colonisation sicilienne qui s'est produit de 1898 à 1901. Un document paru après ma conférence éclaire cette question : c'est le compte rendu officiel des débats qui eurent lieu à la Chambre des députés italienne (25 mars 1901), lors de l'interpellation Picollo-Cupani sur la vente du chemin de fer de Tunis à la Goulette. Il est hors de doute que les capitaux provenant de cette vente n'ont pas été consacrés à des achats de terres en Tunisie, mais il me paraît de plus en plus certain que les principaux actionnaires de la Société de Navigation générale n'ont obtenu l'autorisation gouvernementale de vendre ce chemin de fer qu'en s'engageant à créer un mouvement de colonisation sicilienne à Tunis.

La voie ferrée Tunis à La Goulette avait été achetée par la Maison Florio<sup>(1)</sup> en 1880 au prix de 5.217.000 francs, avec une garantie de l'Etat italien d'un revenu net or de 6 %. Elle ne pouvait la revendre sans une autorisation formelle du Gouvernement italien. En 1898, la ligne fut vendue à la Compagnie Bône-Guelma pour 7.500.000 fr. Était-il juste qu'une société privée qui n'avait couru aucun risque réalisât un bénéfice de 2.283.000 fr., ou bien ce bénéfice revenait-il au Trésor qui avait payé durant dix-huit ans une lourde garantie d'intérêt ? La question pouvait être portée devant les tribunaux.

L'autorisation fut accordée par le ministère di Rudini, qui laissa à la Société de Navigation tous les bénéfices d'une opération dont l'Etat italien avait supporté seul tous les risques. Di Rudini n'était plus au pouvoir au moment de l'interpellation Piccolo-Cupani, mais il revendiqua hautement la responsabilité de l'autorisation gouvernementale : « S'il est un acte, disait-il, qui, pour des raisons administratives et pour des raisons politiques, mérite d'être approuvé à l'unanimité par la Chambre italienne, c'est l'autori-

(1) La Société Florio avait fusionné depuis avec le Société de Navigation générale italienne, qui était propriétaire de la voie ferrée en 1898. Les Florio sont encore les principaux actionnaires de cette société.

sation que j'ai donnée à la Société de Navigation de vendre la ligne de Tunis à La Goulette. »

Quelles sont donc les raisons politiques pour lesquelles un ministre d'une grande probité abandonnait sans discussion à une société privée un bénéfice de 2.283.000 francs, qui revenait à l'Etat? Si on veut bien se rappeler que les Italiens, qui n'avaient presque pas acheté de terres en Tunisie jusqu'en 1898, achetèrent dans les deux années qui suivirent tous les domaines disponibles, soit 10 à 12.000 hectares, et que l'impulsion au mouvement de colonisation sicilienne était donnée par Ignazio Florio (1), le principal actionnaire de la Société de Navigation, peut-on douter qu'il y ait eu une promesse formelle de la part des principaux actionnaires de cette société de favoriser le mouvement de colonisation en Tunisie?

---

(1) Ignazio Florio ha dato lo spinto (il a donné l'élan), me disait un italien bien placé pour le savoir, dans une enquête discrète que j'avais faite à ce sujet.

# LE PEUPEMENT FRANÇAIS EN 1909

## CONCLUSIONS PRATIQUES

### I. — La Situation en 1909

Depuis le début du Protectorat un groupe de 130.000 Européens est venu s'établir en Tunisie : ils étaient 19.000 en 1881, ils sont aujourd'hui 152.000. A côté des indigènes musulmans il se forme un peuple nouveau européen doué d'une vitalité intense et qui s'accroît avec rapidité. De quels éléments est-il composé ? Les Français, qui y sont encore en fort petit nombre, 35.000 sur 152.000, pourront-ils assimiler les autres étrangers ?

Quels sont les moyens pratiques à employer pour augmenter leur nombre ? Telles sont les questions auxquelles nous voudrions répondre.

**La population européenne en Tunisie.** — Le recensement de la population européenne effectué en 1906 nous fournit des chiffres approximativement exacts, sauf en ce qui concerne la population italienne. Nous évaluons à 105.000 le chiffre des Italiens, alors que le recensement n'en accuse que 81.000 (1).

(1) *Rapport au Président de la République sur la situation de la Tunisie en 1906*, page 441. Nous estimons que les chiffres fournis par la Direction de la Sûreté offrent une exactitude beaucoup plus grande. Tout étranger qui s'établit en Tunisie est tenu, sous des pénalités sévères, de faire une déclaration de séjours. La Direction de la Sûreté, qui centralise ces déclarations, tient compte des décès et des départs, mais ne fait pas état des enfants nés après la déclaration de séjour. Au 31 décembre il y avait en Tunisie, d'après la Direction de la Sûreté, 92.000 Italiens. Nous ajoutons à ce chiffre 13.000 unités représentant les naissances survenues de 1898 à 1906 dans la population italienne. Ces chiffres officiels sont sûrement beaucoup plus exacts que ceux du recensement, établis d'après les déclarations facultatives des étrangers.

On compte 34.600 Français, 13.000 étrangers en dehors des Italiens, soit pour la population européenne de la Tunisie en 1906, un total de 152.000 personnes.

Ce qui frappe dans ces chiffres, c'est l'énorme proportion des étrangers et surtout des Italiens. Nulle part dans l'Afrique du Nord on ne constate une telle disproportion entre Français et étrangers. Dans l'ensemble de l'Algérie on compte 463.000 Français pour 217.000 étrangers. En Oranie, où la situation est le plus défavorable, les Français d'origine forment un total de 85.000 contre 76.000 naturalisés et 79.000 étrangers.

Ainsi en Tunisie on compte un Français pour trois Italiens. Quels sont les résultats d'une telle situation ? Ils éclatent aux yeux de tous les esprits non prévenus qui parcourent le pays. Le peuple européen en formation ne ressemble en rien au peuple algérien si fortement imprégné d'éléments français. A Tunis vous pouvez vous promener durant plusieurs heures dans les quartiers européens sans qu'un seul mot de français vienne frapper vos oreilles. Dans les tramways, le conducteur qui vous délivrera un billet est parfois incapable de vous répondre en français si vous lui demandez une explication quelconque. Mêlez-vous à la foule qui se presse dans les rues, sur les places publiques, un jour de fête, le 14 juillet par exemple, vous n'entendrez que rarement quelques paroles françaises. En 1904, éclata à Tunis une grève de maçons et des manœuvres. Pendant plusieurs jours, un cortège de 2 à 3.000 hommes précédé de drapeaux français et italiens parcourut les rues de la ville : il ne renfermait sûrement pas une vingtaine de Français. Jamais je n'ai éprouvé aussi vivement la sensation de la faiblesse numérique de l'élément national.

Pénétrez plus avant dans les écoles, dans les réunions d'enfants. Vous verrez sortir des écoles italiennes des centaines d'enfants ; vous verrez sortir des écoliers italiens aussi nombreux de certaines écoles françaises. Les cinq principales écoles françaises de garçons de Tunis renferment 674 Français pour 1.136 Italiens. Dans l'intérieur la situation est beaucoup plus dangereuse. Nombreuses

sont les écoles où un ou deux écoliers français sont noyés au milieu de 15 à 20 petits italiens. (1) Que peut faire l'instituteur dans un tel milieu ? Il obtient à grand'peine que les enfants parlent français en sa présence. Mais aussitôt que l'enfant quitte l'école, il est repris tout entier par le milieu familial. Deux ans après, il ne peut plus parler notre langue.

Dans ces conditions, l'école est impuissante. Les conditions normales plus favorables ne permettent pas en général à l'instituteur d'exercer une profonde influence sur les jeunes italiens. D'abord, un grand nombre lui échappent complètement. Sur 18.000 enfants d'âge scolaire 5.500 seulement fréquentent l'école française ; le plus grand nombre, 8.000 environ, ne vont pas en classe et 7.000 vont à l'école nationale italienne qui a pour but principal d'entretenir et de développer l'esprit patriotique. Dans nos propres écoles, les écoliers français sont à peine aussi nombreux que leurs camarades italiens. On en compte 5.250. Notez qu'ils n'ont pas seulement à assimiler les Italiens, mais encore 1.500 Maltais, 2.800 Israélites et 3.600 Musulmans. Un Français est donc toujours environné de trois écoliers étrangers. Comment l'école pourrait-elle ainsi opérer l'assimilation ?

Cependant depuis 1901 les progrès des Italiens ont été arrêtés par de nouvelles conditions économiques. Au moment où nous poussions un cri d'alarme en 1900 et 1901, l'avenir nous apparaissait encore plus menaçant pour l'influence française. Partout les

(1) *Statistique officielle de l'enseignement public en 1907*, pages 68 et suivantes :

Bou-Ficha .....	24	Italiens	0	Français
Reyville .....	38	—	0	—
La Laverie .....	21	—	0	—
Sedjoumi.....	30	—	2	—
Khanguet .....	16	—	1	—
Schuiggui .....	20	—	4	—
Crétéville .....	20	—	9	—
Mateur (garçons) .....	79	—	6	—
Zaghouan (garçons).....	25	—	2	—

Siciliens achetaient les domaines disponibles pour y installer en groupe nombreux leurs compatriotes. Les propriétaires français morcelaient leurs terres en leur faveur. A Djedeïda deux grands propriétaires établissaient plus de cent familles. Deux officiers français installaient 80 petits colons siciliens.

La mévente des vins a ralenti, puis arrêté ce mouvement de petite colonisation étrangère si dangereux pour notre influence. Le colon sicilien qui achetait à enzel ou louait à long terme un lot de deux à dix hectares ne pouvait vivre sur des surfaces aussi restreintes qu'en les consacrant à la vigne. Il ensemençait un ou deux hectares en céréales ou louait ses bras aux domaines voisins pour assurer son existence quotidienne, mais il ne pouvait faire face à ses charges qu'avec le produit de la vigne. Or, depuis 1903 le prix des vins s'est maintenu très bas, entre 6 et 10 fr. l'hectolitre, ce qui l'a obligé de recourir à l'emprunt.

La plupart résistent péniblement, et il ne se crée plus d'exploitations de ce genre. Si le prix des vins s'était maintenu autour de 12 à 15 fr., la Tunisie compterait sûrement aujourd'hui 20 à 25.000 petits colons siciliens attachés au sol à tout jamais. On peut donc affirmer que la mévente des vins a préservé la Tunisie de l'invasion italienne.

Un autre fait économique a ralenti l'arrivée des manœuvres siciliens, c'est la participation de plus en plus grande des musulmans de Tunisie ou de l'étranger aux grands travaux de terrassements ou des mines et des carrières. En 1908 la Direction des Travaux publics constatait que les ouvriers indigènes figuraient dans la proportion de 35 % parmi les ouvriers des chantiers publics. Dans certaines régions du sud, cette proportion s'élevait jusqu'à 75 %. Poussés par la misère, les indigènes tunisiens étaient venus en grand nombre offrir leurs bras aux entrepreneurs de travaux publics.

Les Kabyles d'Algérie, les Marocains et les Tripolitains viennent d'une façon régulière et permanente en bandes de plus en plus nombreuses. Sur les 6.240 personnes que la Compagnie de Gafsa

employait en 1908 dans ses mines, on comptait 5.480 indigènes musulmans, la plupart Kabyles ou Tripolitains. M. Cochery constate le même fait à Oran dans son rapport sur l'Algérie en 1909. Les Marocains y remplacent de plus en plus les manœuvres espagnols.

**L'œuvre française en péril.** — Malgré ces circonstances favorables, l'œuvre française reste en péril; le nombre de nos nationaux n'est pas suffisant pour nous assurer la prédominance parmi les nombreux Européens qui habitent la Tunisie. 35.000 Français ne réussiront jamais à assimiler 120.000 étrangers. Quelle est la composition de l'élément français? Renferme-t-il beaucoup d'agriculteurs? La question a une grande importance. Ce qu'il nous faut en effet attirer surtout, ce sont les agriculteurs. Seuls ils s'attachent définitivement au pays et ils contribuent beaucoup plus que les populations urbaines à l'accroissement normal de la population. En Algérie, alors que la natalité et la mortalité des populations rurales sont de 30,60 et de 15,40 pour 1.000, celles des populations urbaines sont de 27,9 et de 23. Un millier de ruraux offrent donc un accroissement annuel de 15 personnes, tandis que pour un millier d'Européens habitant les villes, ce même accroissement n'est plus que de 5 personnes.

On voit combien il nous importe de prendre possession du sol. La population rurale européenne est encore très faible en Tunisie; son chiffre s'élève à 17.000 personnes, dont 12.000 Italiens et 4.400 Français.

Quelle différence profonde avec l'Algérie où elle constitue plus du tiers des Européens! Et pourtant les Européens possèdent en Tunisie beaucoup plus de terres qu'en Algérie. Ils étaient propriétaires en 1906 de 774.000 hectares de terres dans la Régence et seulement de 1.547.000 en Algérie. On peut évaluer la superficie et l'importance de la Régence au tiers de celle de sa voisine. Mais la possession de la terre ne suffit pas. L'essentiel est qu'elle soit cultivée et habitée par des milliers d'Européens. Tel est bien le cas pour l'Algérie, où une population rurale européenne de 231.000

personnes habite et exploite les campagnes. (1) Les étrangers ne comptent dans ce chiffre que pour 78.000 unités, tandis qu'en Tunisie les agriculteurs français, au nombre de 4.400, sont trois fois moins nombreux que les agriculteurs italiens.

Les Français qui habitent la Régence sont surtout des fonctionnaires (9.500), des commerçants ou industriels (12.300), des agents et entrepreneurs de transport (2.725). On voit combien notre situation y est précaire. Les fonctionnaires de tout ordre, auxiliaires de la justice ou agents des compagnie de transport, suivent toujours le sort des destinées politiques du pays. Les agriculteurs, au contraire, surtout les paysans propriétaires du sol, ne quitteront plus leurs terres quelle que soit la nation qui gouverne le pays. Ainsi, les 63.000 Français du Canada abandonnés par la Métropole en 1763 sont devenus un peuple de près de 3 millions. Ainsi, les quelques centaines de Hollandais établis dans l'Afrique du Sud y demeurent les maîtres de l'avenir. Voilà une vérité qui éclatera un jour ou l'autre en Tunisie, si nous ne sommes pas capables d'y installer nos cultivateurs.

Après être resté durant vingt ans presque complètement indifférent, parfois même hostile, à l'établissement des petits colons français, le Gouvernement Tunisien, depuis 1900, a fait des efforts sérieux pour favoriser leur installation. En 1900, sous la pression de l'opinion publique justement alarmée, il a alloué une partie de ses terres domaniales et des propriétés privées achetées dans ce but. il a vendu ces lots à des colons français. De 1893 à 1907, 1.281 lots de colonisation ont été ainsi mis à la disposition de nos compatriotes. il est intéressant d'observer, à quelques années de distance, les centres créés par l'État. Nous avons parcouru nous-même les principaux centres de colonisation, interrogé un grand nombre de colons, et nous pouvons formuler une série d'observations générales.

(1) *Statistique générale de l'Algérie en 1907*, page 248. Sur 680.000 Européens (et on compte dans ce nombre 63.000 israélites) la population rurale comprend 231.000 personnes.

**Les trois centres français créés en 1895.** — Les trois centres les plus anciens remontent à l'année 1895 : Oum-Zid, près Mateur, comprenait 400 hectares et 9 lots ; Les Nassen, à côté de Tunis, 134 hectares et 4 lots ; Bordj-Touta, près de Tébourba, 1.536 hectares divisés en 26 lots. A Oum-Zid, 4 lots ont été achetés par un seul propriétaire, deux ont été revendus à des Italiens, deux lots seulement appartiennent encore aux acquéreurs de la première heure. Aux Nassen, un des lots a passé successivement entre les quatre propriétaires différents ; le deuxième a été alloué entre six petits colons siciliens ; deux lots appartiennent encore aux deux premiers propriétaires, qui étaient deux paysans. (1) A Bordj-Touta, il ne reste plus qu'un seul des acquéreurs du début c'est un forgeron installé dans le village voisin de Tébourba ; tous les autres sont partis, et deux ou trois propriétaires possèdent huit à dix lots.

Ainsi, sur ces trois centres, le peuplement français n'a pas reçu une grande impulsion des sacrifices de l'Etat. Les Nassen seraient devenus un village presque complètement italien sans la création de la station du chemin de fer qui y fait vivre quelques fonctionnaires français ; à Mateur l'école du village renferme six Français pour soixante-dix-neuf Italiens ; à Bordj-Touta, sur un centre aussi important, il n'existe même pas une école, tant le nombre des enfants y est restreint.

Ces trois centres avaient été créés suivant les principes suivis au début : paiement de la terre au comptant par le colon et obligation de bâtir et d'habiter personnellement le lot, ou d'y installer une famille française. On écartait ainsi les paysans, qui disposent rarement de sommes considérables. Depuis plusieurs années, la Direction de l'Agriculture ne vend plus les terres au comptant,

(1) Nous divisons les colons en quatre catégories : 1° les *paysans*, ceux qui conduisent eux-mêmes la charrue ou la charrette et qui sont rompus dès leur jeune âge à tous les travaux des champs ; 2° *ouvriers urbains* travaillant de leurs mains, mais n'ayant jamais cultivé le sol ; 3° *citadins ou bourgeois* ne travaillant pas eux-mêmes de leurs mains et se bornant à diriger les travaux de leur exploitation ; 4° *spéculateurs*, ceux qui n'ont acheté la terre que pour la revendre sans l'avoir mise en valeur ni par eux-mêmes, ni par des salariés, des fermiers ou des métayers.

mais à termes échelonnés sur onze années. Nous avons étudié tous les groupes créés suivant ces règles, mais nous ne donnons les résultats de notre enquête que pour trois d'entre eux : Le Goubellat, La Mornaghia et La Merdja de Souk-el-Khemis.

**Les centres créés de 1899 à 1901.** — Insuccès des citadins, réussite des paysans. Le Goubellat, créé en 1899, comprenait 4.100 hectares, répartis en 70 lots ; il a été agrandi récemment de 1.600 hectares, divisés en 15 lots. Sur 39 colons dont nous connaissons les origines, on compte 19 paysans, dont 11 Algériens et 20 citadins ou bourgeois. On ne nous a signalé aucun spéculateur. La grande majorité des acquéreurs primitifs occupent encore leurs terres et les ont mises en valeur. Trois colons citadins ont cédé leur lot ; pas un seul paysan n'est parti. Presque tous ont défriché leurs terres qui étaient couvertes de jujubiers ; les taches vertes des broussailles ne forment plus que des îlots épars dans l'immense plaine aujourd'hui définitivement conquise à la culture.

La Mornaghia, allotie en 1900 (4.000 hectares, 92 lots) est située à 14 kilom. de Tunis. Sur 37 colons observés, il y a 27 paysans, dont 14 Algériens, et 7 anciens métayers de Saint-Cyprien, 7 bourgeois et 3 spéculateurs ; aucun lot n'a été revendu, sauf deux à la suite de décès. Toutes les terres ont été mises en valeur, une cinquantaine de maisons ont été édifiées et la grande majorité des colons prospère.

La Merdja de Souk-el-Khemis, à 125 kilom. de Tunis, sur la voie ferrée, comprenait environ 3.500 hectares divisés en 31 lots vendus en 1901. Sur 27 colons observés, on nous signale 9 paysans dont 4 Algériens, 10 bourgeois et 8 spéculateurs. Ici, la proportion des spéculateurs est beaucoup plus élevée que dans les autres groupes ; plusieurs d'entre eux, sept ans après leur prise de possession, n'y ont pas encore élevé de constructions. Les terres ont été en général mises en valeur, mais le nombre des colons est beaucoup plus restreint que sur les deux autres lots. L'école n'y existe même pas et personne ne la réclame.

Deux grandes vérités ressortent de cette étude sur la colonisa-

tion officielle : la réussite complète des paysans disposant de quelques ressources et doués de qualités personnelles moyennes ; l'extrême mobilité des bourgeois ou citadins qui se fixent plus difficilement sur le sol.

On m'a rarement signalé des paysans ayant échoué ; quelques-uns, disposant d'avances insignifiantes, avaient acheté prématurément leur lot. La plupart de ces derniers ont éprouvé de grandes difficultés matérielles, mais presque tous ont triomphé de tous les obstacles et sont arrivés au succès. Tel algérien n'avait même pas de quoi payer la première annuité de son lot ; il l'a aujourd'hui mis en valeur et il récolte tous les ans pour 4 à 5.000 francs de céréales ; à la Mornaghia, au Goubellat, à La Merdja, pas un seul paysan n'a vendu son lot.

Les lots acquis par des bourgeois ou des citadins présentent au contraire des changements continuels. Tel lot a déjà passé entre les mains de cinq propriétaires dans une période de huit ans. A Bordj-Touta, il n'existe plus un seul des acquéreurs primitifs qui étaient tous des citadins. A El Arich, au Cap-Bon, les lots acquis par les jeunes élèves de l'Ecole Coloniale ont en grande partie passé entre les mains de nouveaux propriétaires. La proportion de ceux qui vendent leur lot est considérable, on peut l'évaluer à 60 ou 70 %, tandis qu'elle n'atteint pas 3 % pour les paysans.

Par contre les citadins qui réussissent fournissent au centre un élément précieux ; ce sont eux qui donnent l'exemple de toutes les améliorations culturelles (labours préparatoires, emploi des superphosphates, culture des légumineuses fourragères, etc.) Ils dirigent les associations locales, les syndicats et les caisses de crédit. L'absence de cet élément dirigeant dans la plupart des villages algériens est une des causes qui expliquent les lenteurs de leur développement. Il manque également aux centres italiens créés en Tunisie. Les colons bourgeois qui n'ont pas de fortune personnelle ont dû s'ingénier pour acquérir deux ou trois lots, car il leur était impossible de vivre sur un lot de 50 hectares qui permet à un paysan de réaliser une petite fortune. Leur genre de vie,

leur mode d'exploitation exigent des dépenses cinq à six fois plus élevées que celles des paysans.

Voilà pourquoi le bourgeois ou le citadin ne peut pas s'attacher à un petit domaine, comme le fait le paysan ; il n'y trouve pas une situation qui convienne à ses aptitudes et suffise à ses besoins. De bonne heure il s'en rend compte et s'il ne réussit pas à agrandir son domaine, il le vend pour aller chercher ailleurs une position qui lui permettra de vivre suivant ses goûts et ses habitudes.

L'impression qui se dégage de nos voyages d'études dans la plupart des centres créés par la Direction de l'Agriculture est un sentiment de profonde admiration pour l'œuvre accomplie par nos colons. J'avais visité il y a dix ans les plaines de Bordj-Touta, de Bir-M'cherga et du Goubellat. Les lentisques et les jujubiers sauvages couvraient le sol, on avait peine à se frayer un passage à travers la brousse, tant ses massifs étaient denses et fourrés. Le pays était désert, on y apercevait seulement quelques misérables gourbis sur les hauteurs et quelques troupeaux de chèvres pâturent au milieu des broussailles. Quel contraste avec ce que j'ai vu récemment ! Des champs bien cultivés ont remplacé la brousse, des troupeaux de bœufs pâturent dans la plaine, parsemée de coquettes maisons aux toits rouges entourées de massifs verts. Que de difficultés il a fallu vaincre pour arriver à ce résultat ! On ne peut s'empêcher d'être fier de ces hommes qui ont triomphé de tous les obstacles dressés devant eux. Qu'on multiple ces centres, et avec de tels ouvriers nous saurons prendre possession du sol.

Ce sentiment de légitime fierté ne doit pas nous aveugler sur les lacunes que présentent nos groupements.

Le fait qui frappe le plus un observateur qui a visité des villages algériens, c'est le petit nombre de colons existant sur les centres de Tunisie. La Merdja, pour ses 3.500 hectares, ne possède pas encore d'école ; celle du Goubellat (5.700 hectares) renferme à peine neuf enfants ; celle de La Mornaghia seule est relativement peuplée, elle donne asile à 35 enfants. Quel contraste avec les villages d'Algérie où, sur un centre de 30 feux, l'école renferme au moins

30 à 40 enfants ! A Descartes, dans la province d'Oran, où le lotissement comprend 3.725 hectares, il y a 225 enfants dans les écoles. Nos centres renferment des cadres excellents, une élite de colons admirables, mais il n'y a pas de paysans, et ils contribuent dans une faible mesure au peuplement français du pays.

Et pourtant, durant ces dernières années, la Direction de l'Agriculture a fait un effort considérable. Depuis 1900 elle dispose de ressources importantes. Le fonds spécial de colonisation et de remploi domanial créé par le décret du 1<sup>er</sup> septembre 1897 a pour objet l'achat de terres destinées à être alloties en faveur de nos compatriotes. Il a reçu en 1900 une dotation initiale de 1.500.000 francs, augmentée de 1 million en 1904, de 500.000 francs en 1905, et de 5 millions en 1907. Bien que ces dotations aient été accordées beaucoup trop tard, elles ont permis d'acheter des étendues considérables. De 1892 à fin 1908, l'Etat a cédé (1) aux colons, directement ou indirectement, dans le nord de la Tunisie, 1.281 lots ruraux de colonisation d'une étendue totale de 113.000 hectares. Dans le sud, il a vendu 491 lots d'une superficie de 86.000 hectares destinés à être complantés en oliviers suivant certaines conditions. Il a donc établi en principe 1.772 familles sur 200.000 hectares.

Quels ont été les résultats généraux de cet effort au point de vue du peuplement français ? Le prochain recensement nous éclairera nettement à ce sujet ; mais dès maintenant nous pouvons affirmer qu'ils ne correspondent pas au nombre des lots vendus. Un indice inquiétant c'est la faible augmentation du nombre des électeurs agricoles : ils étaient 1.203 en 1905 et ils sont à peine 1.246 en 1907. Le collège agricole est composé de tous les Français domiciliés en Tunisie jouissant de leurs droits civils et politiques et exerçant une profession se rattachant à l'agriculture. Il comprend donc tous les métayers, fermiers et ouvriers agricoles. Si chaque lot avait été occupé par un Français nous devrions avoir de ce chef au moins 1.700 électeurs agricoles. Et il ne faut

(1) Rapport de M. Cochery sur le budget de l'Algérie et de la Tunisie en 1909, page 192.

pas oublier que nos compatriotes possèdent encore 500.000 hectares en dehors des terres qu'ils ont achetées par l'intermédiaire de la Direction de l'Agriculture et qu'ils ont créé de nombreuses exploitations rurales. Comment donc expliquer le petit nombre des membres du collège électoral agricole ? C'est que la plupart des acquisitions de terres n'ont pas été faites par des paysans s'attachant à leur propriété, mais par des bourgeois ou des citadins qui ont réalisé un placement de fonds.

**Nécessité de faire occuper le sol par des paysans français** —

Il ne suffira donc pas d'augmenter l'étendue des terres mises à la disposition des colons, il faudra avant tout modifier nos procédés d'exploitation et nous efforcer de faire occuper le sol par des cultivateurs français. L'expérience qui se poursuit en Algérie depuis trois quarts de siècle nous le montre d'une façon évidente ; toutes les fois qu'on s'est contenté de vendre la terre aux colons sans conditions, de distribuer de grandes concessions et de faire de grands travaux publics, on a abouti aux mêmes résultats : les étrangers se sont développés, le peuplement français est resté stationnaire.

En 1851 on comptait 65.000 Français pour 65.000 étrangers (1)

De 1851 à 1861, on continue la politique inaugurée par Bugeaud. On crée ou on agrandit 85 centres et on distribue 180.000 hectares à 11.000 cultivateurs français. Aussitôt la population française gagne 38.000 unités, tandis que les étrangers n'en gagnent que 11.000. Au contraire, de 1861 à 1871, la politique de peuplement français est abandonnée, on ne crée plus que 21 centres, mais on concède plus de 400.000 hectares à de grandes sociétés, aux grands colons, et on inaugure une politique de travaux publics. Les Français ne gagnent plus que 26.000 unités, tandis que la population étrangère s'accroît de 39.000 personnes. L'accroissement des premiers n'est plus que de 21 % et celui des autres Européens de 51 %. Sur les grands domaines concédés durant cette période

(1) Voir de DE PEYERIMHOFF : *Enquête sur la colonisation officielle de 1871 à 1895*, 2 vol. in-4°, Alger.

néfaste, on ne rencontre pas de Français. Celui de 90.000 hectares possédé par la Compagnie Algérienne à Aïn-Regada, peuplé de 20.000 indigènes, renferme à peine 200 Français. Sur 14.700 hectares, la Compagnie Genevoise à Sétif fait vivre 100 Français pour plusieurs milliers d'indigènes.

Le même fait s'est vérifié dans la Régence. Durant vingt ans l'Etat s'est montré presque indifférent au peuplement français, se contentant de faire de grands travaux publics et d'administrer sagement le pays. On y compte un Français pour quatre étrangers, bien que nos compatriotes y possèdent 700.000 hectares de terres.

C'est que, suivant la forte expression de Bugeaud, « il faut introduire artificiellement des Français en Afrique ». L'Afrique du Nord est en effet très favorable à leur établissement, puisque nous avons réussi à établir en Algérie une vigoureuse population rurale, mais on est arrivé à ce résultat en créant de toutes pièces des villages français et en concédant gratuitement la terre au cultivateur. L'attrait de la propriété a permis d'amener 40.000 familles. On pourra rejeter ce moyen, mais on sera toujours obligé d'avoir recours au début à des moyens artificiels pour introduire un premier noyau de cultivateurs. L'Afrique du Nord, si favorable à l'établissement de nos paysans en qualité de chefs de culture, métayers, fermiers ou petits propriétaires, leur est presque complètement fermée s'ils veulent y être au début des ouvriers agricoles. Le bon marché de la main-d'œuvre indigène et étrangère (l'indigène est payé de 1 fr. à 2 fr. par jour et le Sicilien de 2 à 3 fr.) est le grand obstacle qui ne nous permet pas d'attirer ici nos paysans comme ouvriers agricoles.

Or, le Français qui veut s'établir en Afrique ne peut pas trouver, au lendemain de son arrivée, la situation de fermier ou de petit propriétaire qui lui conviendrait. Les conditions d'existence ne ressemblent plus à celles de son pays d'origine. Climat, procédés de culture du sol, main-d'œuvre rurale, tout est différent. Une période d'initiation, d'apprentissage, lui est indispensable, et

si vous ne lui donnez pas aussitôt une concession gratuite, il ne consentira jamais à s'y établir définitivement avant d'avoir fait ce stage indispensable. Dans tous les pays de colonisation ouverts aux émigrants, en Amérique, en Australie, l'Européen gagne sa vie durant cette période, la main-d'œuvre y étant payée deux fois plus cher qu'en Europe. En Tunisie et en Algérie, il ne peut pas trouver une rémunération suffisante<sup>(1)</sup> et la période d'initiation doit être beaucoup plus longue. Voilà pourquoi, aussi longtemps que les domaines n'ont pas été morcelés en petites propriétés et que l'on n'a pas introduit artificiellement les premiers cultivateurs, il n'y a pas eu place pour le Français dans l'Afrique du Nord. Ce ne sont pas les émigrants qui nous ont manqué. Que de fois n'ai-je pas vu de jeunes paysans venus ici pour s'y fixer, demander leur rapatriement deux ou trois mois plus tard parce qu'ils ne pouvaient pas y trouver un travail permettant de gagner leur vie ! Je ne les vois jamais s'éloigner sans un profond sentiment de tristesse. Que de forces ainsi perdues pour l'influence française dans un pays où nous possédons 700.000 hectares de terres !

Ainsi, nous réalisons toutes les conditions nécessaires pour peupler le pays : nous y possédons beaucoup de terres, nos paysans y réussissent à merveille, des milliers de cultivateurs voudraient s'y établir. Il nous reste à mettre en contact l'homme et la terre. Favoriser le morcellement du sol, amener les premiers paysans de France pour amorcer un courant régulier d'émigration rurale, telle est l'œuvre qui reste à accomplir : on ne peut y réussir qu'avec le concours de l'Etat. Le Ministre des Affaires Etrangères qui gouverne la Tunisie a systématiquement refusé jusqu'à ce jour de prendre les mesures efficaces pour aboutir à un résultat pratique.

(1) Le bon marché de la main-d'œuvre locale est la cause principale de cette situation. Le journalier indigène est payé de 1 fr. 20 à 1 fr. 75 par jour sans nourriture, l'Italien de 2 fr. 50 à 3 francs.

**La politique française suivie en Tunisie.** — Il a rendu de grands services au pays : il l'a sagement administré, il l'a couvert de routes et de voies ferrées sans demander un sou à la Métropole. Il ne mériterait que des éloges s'il avait été chargé par l'Europe d'administrer un État international. Mais l'œuvre essentielle, la prise de possession du sol par les Français, si bien commencée en Algérie, est à peine à l'état d'ébauche : 35.000 Français seront toujours impuissants à assimiler 120.000 étrangers.

Tous les observateurs impartiaux qui ne sont pas aveuglés par l'optimisme officiel reconnaissent le danger de cette situation.

Un écrivain à la plume vive et alerte, observateur profond, G. Saint-Paul, (1) qui a vécu de longues années en Tunisie, exprime ses craintes avec vigueur : « Les problèmes inquiétants subsistent, écrit-il, la Régence ne compte pas assez de Français. Dans le cadre majestueux trop d'ombres ou plutôt trop de vide. Des trous menacent la solidité des assises et la charpente ne semble pas vouloir soutenir la construction. L'édifice est en façade... »

Depuis dix ans, tous les rapporteurs du budget de la Tunisie à la Chambre des Députés, qui n'ont pas borné leur tâche à reproduire, sans les soumettre à un examen critique, les documents abondants que leur fournissent nos administrations tunisiennes sont unanimes sur la nécessité de pratiquer une politique de peuplement français. MM. Berthelot, Bienvenu-Martin, Chautemps, Flandin, sont d'accord à ce sujet. Le dernier d'entre eux, M. Cochery, qui a fait une excellente enquête personnelle en Algérie et en Tunisie, aboutit aux mêmes conclusions. Mais les bureaux du Ministre des Affaires Étrangères demeurent pendant que les rapporteurs du budget se succèdent, et ils continuent à suivre aveuglément la politique inaugurée en 1885. Rien de plus dangereux que les administrations puissantes animées d'un esprit de corps excessif. Sûres d'elles-mêmes, elles continuent à marcher suivant

(1) G. SAINT PAUL : *Souvenirs de Tunisie et d'Algérie*, 1909 (2<sup>e</sup> édition). Danguin, Tunis.

l'impulsion qui leur a été donnée, sans tenir compte ni des leçons de l'expérience ni des changements survenus. La politique appliquée en Tunisie depuis vingt-cinq ans a été nettement définie dans l'ouvrage de P. H. X. sur la politique française en Tunisie (\*) paru en 1892.

Cette conception de la tâche qui nous incombe repose sur des idées fausses. Elles méritent un examen approfondi par ce qu'elles sont encore aujourd'hui le grand obstacle qui retarde l'œuvre du peuplement français. Durant vingt ans les grandes lignes du programme de P. H. X. ont été suivies avec un très grand esprit de suite. C'est en vertu de ces principes que le Quai d'Orsay s'est opposé pendant cinq ans à la création d'une caisse de colonisation si instamment réclamée par M. Massicault, qui entrevit le premier le danger. Pour le même motif, il fit échouer la plupart des projets de M. Millet qui, durant les deux dernières années de son séjour à Tunis, voyait nettement la nécessité d'un changement de direction. Récemment encore, les Affaires Etrangères n'ont donné satisfaction à aucun des vœux de la commission de colonisation qui a fonctionné à Tunis en 1903-1904. Pendant vingt-cinq ans Paris s'est opposé à la création d'un crédit foncier, organisme si nécessaire dans un pays neuf.

Aujourd'hui encore, il s'oppose à la plupart des mesures qui seraient nécessaires pour assurer la prédominance de l'élément national : mesures administratives pour la mise en circulation des habous privés, lotissement du domaine de l'Etat, colonisation ouvrière, francisation du petit personnel de l'Etat. Il continue à ne tenir aucun compte de l'expérience poursuivie en Algérie, malgré les enseignements précieux fournis par l'enquête sur la colonisation officielle de M. de Peyerimhoff.

Deux principes dominant toute la politique préconisée par P.

(\*) P. H. X. : *La politique française en Tunisie (1854-1892)*. On nous a affirmé que cet ouvrage était l'œuvre de M. d'Estournelle de Constant, à ce moment-là secrétaire d'ambassade à Tunis. Voir surtout pages 403 à 457.

H. X. et suivie par les bureaux des Affaires Etrangères. Il faut éviter d'attirer les colons pauvres, il suffit d'assurer la possession de la terre aux Français. Nous devons appliquer « cette sage maxime : l'Afrique par les Africains » et ne jamais attirer les travailleurs pauvres, car ce serait substituer l'Européen à l'Indigène. On doit revenir aux principes de colonisation de Duplex et suivre la politique de Paul Bert au Tonkin. Il faut surtout éviter les errements pratiqués en Algérie.

L'auteur est persuadé que les concessions gratuites de terre ne fixent pas les Français, qu'elles sont vendues à des indigènes ou à des étrangers et que les villages neufs construits par l'Etat sont le plus souvent déserts. On reste surpris en constatant une telle ignorance des questions algériennes. Evidemment P. H. X., comme la plupart des agents du Ministère des Affaires Etrangères chargés de diriger la Tunisie, n'avait jamais mis les pieds en Algérie et n'avait étudié que dans des pamphlets l'histoire de la colonisation africaine. Voici en quels termes il apprécie la période néfaste de 1863 à 1870. « N'était-ce pas le temps où Napoléon III se préparait à inaugurer en Algérie des principes de gouvernement tout nouveaux qui n'ont jamais été compris et qui d'ailleurs ne furent jamais appliqués, car on se contenta de les formuler en termes vagues. » On a vu plus haut ce qu'il faut penser de cette affirmation.

En un mot, la conception de notre tâche en Afrique préconisée par P. H. X. est la même que celle du royaume arabe de Napoléon III. Ce prince la résumait en ces mots : « Je suis l'Empereur des Arabes aussi bien que celui des Français. » P. H. X. admet d'ailleurs sans la moindre inquiétude les conséquences d'une telle politique. « La majorité des ouvriers européens employés par l'agriculture sera italo-maltese, dit-il. Or, comme les ouvriers sont plus nombreux que les patrons, les étrangers seront toujours plus nombreux ; le rêve de les éliminer est donc chimérique... Ne leur contestons pas une place qu'ils ont prise parce que nous ne pouvions pas la leur disputer... »

Certes, il y a des idées très sages et très justes dans le programme exposé par cet auteur. L'œuvre poursuivie par la France en Algérie n'est pas exempte de lacunes et il fallait éviter avec le plus grand soin de faire de la Tunisie un quatrième département algérien. Rien de plus sensé que de maintenir l'autorité du Bey et toutes les institutions religieuses, politiques et sociales des musulmans. On n'avait pas assez tenu compte en Algérie de l'élément indigène et on avait eu le grand tort de faire table rase du passé. La nécessité de la conquête, l'inexpérience coloniale excusent notre erreur. Il était donc sage de ne pas suivre aveuglément les errements pratiqués à Alger. Mais aller plus loin et ne pas voir que le but essentiel de notre tâche est d'établir nos nationaux sur le sol en masses compactes, c'est commettre une faute grave, c'est bâtir sur le sable et créer une œuvre éphémère exposée à disparaître aux premiers changements des destinées politiques.

**Les deux erreurs de la politique française en Tunisie.** — Deux erreurs fondamentales servent d'assises aux conceptions de P. H. X. : attirer des Français, pauvres c'est substituer l'élément français à l'élément indigène ; le peuple qui se formera en Afrique sera toujours composé en grande majorité d'étrangers et cela importe peu à l'avenir de notre domination. Elles découlent d'une analyse incomplète des diverses données du problème africain. Il suffit de savoir quelle est la répartition de la population indigène pour faire apparaître évidente la première erreur. Les deux tiers des musulmans qui habitent la Régence se sont groupés en rangs serrés sur les côtes, de Bizerte à Porto-Farina et de Kelibia à Sfax. Ils forment des agglomérations très denses qui renferment de 50 à 80 habitants au kilomètre carré. Mais sur les neuf dixièmes du territoire, sauf autour de quelques centres d'importance secondaire, comme Tébourba, Testour, Béja et Le Kef, la population est très clairsemée ; on n'y compte sûrement pas 8 habitants au kilomètre carré. Quand on a parcouru les vastes plaines couvertes d'épaisses broussailles ou livrées à l'inculture, on comprend que

L'arrivée des colons français ne chassera pas du pays les rares habitants qu'on y rencontre. Allez voir au Goubellat, à Bir M'cherga à Bordj-Touta, partout où le colon a gagné son terrain sur le lentisque ou le jujubier sauvage, si leur installation a fait partir un seul indigène. C'est le contraire qui est vrai. Elle en a attiré plusieurs centaines. Dans les régions déjà mises en culture, ils exploitent les terres suivant des procédés barbares qui les exposent à tous les aléas de la sécheresse ; leur araire primitif ne retourne pas le sol et pénètre à une faible profondeur ; sur 850.000 hectares semés annuellement, 45 000 à peine sont labourés à la charrue européenne. Il y a donc des places vides à occuper. Aussi, partout où s'introduit la colonisation, elle attire les indigènes au lieu de les chasser ; elle offre du travail en abondance au khammès, sorte de serf attaché à son maître par les liens d'une dette. La petite propriété indigène n'existe que dans les régions à populations denses. Tout le reste du pays est divisé en grands domaines rarement exploités par le propriétaire lui-même et cultivés soit par des fellahs libres louant 10 à 30 hectares, soit par de petits bourgeois qui emploient chacun un certain nombre de khammès. L'arrivée du colon amène l'affranchissement de la plupart des khammès. Ils gagnaient en moyenne 150 à 200 francs par an, ils en gagneront 3 à 400 une fois au service de l'Européen. De tous les côtés, les prolétaires indigènes affluent et ils sont les premiers à profiter de la mise en valeur d'un sol qu'ils étaient impuissants à opérer eux-mêmes. En Algérie, sur le territoire des centres créés de 1871 à 1895, on compte aujourd'hui 55.000 indigènes là où il y en avait seulement 7.364 avant l'arrivée des Français. (1)

Introduire des Français ce n'est donc pas les mettre à la place des indigènes, mais les mettre à côté d'eux. Ce n'est pas une substitution, mais une juxtaposition. La Tunisie comme l'Algérie ne ressemble ni au Tonkin ni aux Indes anglaises, ce n'est pas un pays équatorial surpeuplé où l'Européen ne peut ni travailler de

(1) DE PEYERIMHOFF : Ouvrage cité, p. 156.

ses mains ni reproduire sa race. C'est un pays tempéré presque dépourvu d'habitants sur la plus grande partie de son territoire, c'est un foyer d'appel pour les populations européennes qui se pressent en rangs serrés sur le rivage septentrional de la Méditerranée.

La seconde erreur sur laquelle repose la conception du Ministère des Affaires Étrangères est aussi évidente que la première. Qui ne voit que dans un pays tempéré la domination politique appartiendra tôt ou tard au peuple européen qui prendra possession du sol ? Il aura une natalité élevée, tandis que la population urbaine se maintient péniblement ou s'étiole quand elle n'est pas constamment renouvelée par le sang vigoureux des campagnards. Partisan convaincu de l'union des races latines, nous ne voulons pas d'une Tunisie peuplée d'Italiens parce qu'elle serait le plus grand obstacle à cette union. Si nous ne réussissons pas à assimiler les Siciliens de la Régence, il se créera bientôt, par la force des choses, un irrédentisme tunisien comme celui qui existe à Trieste et à Trente. Malgré les liens de la triple alliance, la mésintelligence existe entre les deux peuples d'Autriche et d'Italie. Or, dans les conditions actuelles, les Français peuvent-ils être assurés d'assimiler les Siciliens, trois fois plus nombreux qu'eux et dirigés par une bourgeoisie animée du patriotisme le plus ardent ? L'école sera impuissante si le petit écolier de France y demeure entouré de trois ou quatre camarades étrangers. Aussitôt que l'enfant a quitté les bancs de l'école, il est repris par les sentiments, les idées et les traditions qu'il retrouve partout vivaces et puissants autour de lui, au foyer où personne ne parle notre langue, dans toutes les associations patriotiques dont il fera forcément partie. L'assimilation ne sera possible que si nous plaçons en face des Siciliens un nombre au moins égal de nos nationaux, de même condition sociale et vivant dans leur milieu. Alors l'union se fera naturellement et l'enfant devenu homme conservera en partie les idées et les sentiments qu'on lui aura inculqués sur les bancs de l'école. Les mariages mixtes, les rela-

tions quotidiennes feront le reste, et nous aurons un peuple nouveau qui ne ressemblera pas complètement à celui de France, mais qui s'en rapprochera par de nombreux points communs et qui lui restera fortement uni.

Telles sont les deux erreurs principales sur lesquelles repose la conception de notre rôle en Tunisie tel qu'il est défini par P. H. X. ; mais l'ouvrage en renferme bien d'autres qui dénotent une ignorance singulière des choses de l'Algérie et des questions coloniales. Comment pouvait-on en 1891 parler des villages déserts de l'Algérie ? Un simple voyage en Algérie aurait montré à l'auteur que pour un village abandonné on en trouvait une centaine de prospères. La même année, dans son Rapport sur le budget de notre colonie, où il faisait une large part à la critique, Burdeau rendait hommage au succès de l'œuvre colonisatrice. Un an plus tard, Jules Ferry rapportait la même impression d'un long voyage d'étude dans l'Afrique du Nord.

Pourquoi condamner en termes si énergiques l'institution d'un crédit foncier instamment réclamée par tous les colons, en affirmant « qu'elle appauvrirait fatalement la Régence après quelques années d'une prospérité superficielle » ? Le crédit n'est-il pas encore plus indispensable dans un pays neuf où les meilleurs éléments ne sont pas les capitalistes débarquant avec une fortune toute faite, mais les hommes énergiques et actifs qui savent unir la prudence à l'audace ? Les émigrants ne sont-ils pas presque toujours dépourvus des capitaux ? Est-ce que les colonies anglaises se seraient développées si elles n'avaient pas eu à leur disposition les capitaux que leur prêtaient sous les formes les plus diverses les banques et les institutions financières de la métropole ? Sans doute, l'abus du crédit est dangereux ; il amène bien souvent des crises de croissance, mais qui oserait aujourd'hui défendre l'usage des armes à feu ou des automobiles sous prétexte qu'elles occasionnent de nombreux accidents ?

**Causes du maintien de cette politique.** — Il semble extraordinaire que ces idées fausses aient pu rester aussi longtemps toutes-

puissantes au Ministère des Affaires Etrangères et que les hommes éminents (1) qui ont occupé depuis vingt ans la Résidence Générale de Tunis n'aient pas eu l'autorité nécessaire pour en démontrer le danger. Ici, la faute n'est plus aux hommes, elle découle des vices de notre administration coloniale. En 24 ans, de 1883 à 1907, nous avons eu sept résidents généraux à Tunis pendant que les Anglais laissaient à la tête de l'Administration générale de l'Égypte la même personne, lord Cromer, qu'ils avaient bien soin de remplacer par un de ses principaux lieutenants, Sir Gorst. Nos résidents tombent à Tunis d'une préfecture de France ou d'une légation étrangère, sans aucune préparation, ignorant tout de l'Afrique du Nord qu'ils visitent le plus souvent pour la première fois. Malgré leur grande valeur, il leur faut plusieurs années pour s'initier aux hommes et aux choses du pays. Lorsque après un séjour de quelques années ils s'aperçoivent du danger de la politique qu'on leur fait appliquer, ils n'ont plus l'autorité nécessaire pour imposer leurs vues au Ministère des Affaires Etrangères. Leurs demandes ne sont pas écoutées. Eux-mêmes touchent au terme de leur mission, car il est de tradition de ne pas laisser un résident à la tête du pays plus de cinq à six ans. Ce fut le cas pour MM. Massicault, Millet, qui dans les deux dernières années de leur séjour à Tunis virent presque toutes leurs propositions concernant la colonisation rejetées par le Bureau du Ministère des Affaires Etrangères.

L'opinion publique de France aura seule la force d'imposer à notre administration un changement de politique, mais elle ne se rend pas encore compte de la gravité du danger qui nous menace. La nation française, dans son ensemble, est dépourvue d'esprit scientifique. (2) Nous n'étudions pas à fond les éléments d'une

(1) La Tunisie a eu en effet la bonne fortune d'avoir à sa tête des hommes supérieurs, tels que MM. Paul Cambon, Massicault, René Millet, Pichon, Alapetite.

(2) La cause principale de ce défaut est l'absence d'étudiants dans les facultés des sciences de nos universités. Les étudiants de cette catégorie sont enfermés dans les lycées ou les collèges libres, pour préparer les diverses écoles spéciales (Polytechnique, Centrale, Saint-Cyr, Navale, Institut agronomique, Ecole forestière de Nancy, etc.), ou

question et nous acceptons facilement les opinions toutes faites, surtout si elles flattent nos préjugés ou notre amour-propre national. C'est le défaut qui a causé tous nos désastres depuis un demi-siècle. La grande majorité du pays aurait-elle désiré la guerre avec l'Allemagne si elle avait connu l'organisation formidable de l'armée prussienne ? Toutes les classes du pays auraient-elles contribué avec un accord presque unanime à engloutir un milliard dans le Panama si l'opinion publique, mieux éclairée, avait connu les conditions dans lesquelles on poursuivait cette entreprise ?

**On peut modifier cette politique. Motifs d'espérance.** — Il en est de même pour notre œuvre en Tunisie. L'opinion publique ne s'est pas encore rendu un compte suffisant du danger qui la menace. Ne nous décourageons pas pour cela. Notre éducation coloniale progresse tous les jours. Que tous ceux qui se rendent compte de la situation ne cessent d'éclairer leurs compatriotes et qu'ils le disent très haut dans les conférences, dans les réunions publiques, dans les journaux et dans les revues. Nous ne ferons qu'une œuvre éphémère si nous n'introduisons pas dans la Régence des milliers de paysans français. Il y a place pour un nouveau peuple européen. Nous sommes à un moment décisif. La matrice de ce peuple nouveau, le moule dans lequel viendront se fondre les nouveaux arrivants est en voie de formation ; l'œuvre sera probablement terminée dans trente à quarante ans. Voulons-nous que ce peuple reste fortement imprégné de notre pensée nationale ? Cela dépend de nous et de la direction de notre politique ; seul l'État peut nous aider à introduire dans le pays les milliers de

<sup>d</sup>ans les internats de ces écoles spéciales. Au lieu de faire des études vraiment scientifiques, ils se livrent à un gavage plus ou moins intensif. Leurs facultés personnelles d'observation, de réflexion, de jugement sont trop souvent annihilées par un travail fait uniquement en vue de la préparation du concours ou de l'examen de sortie. Ils ne fréquentent plus qu'à intervalles éloignés les étudiants en lettres, en droit ou médecine et restent pour ainsi dire enfermés dans des cloisons étanches. Leur présence manque énormément à leurs camarades des autres facultés qui, par la simple fréquentation de la pension, des promenades et des conversations journalières, acquerraient au contact d'étudiants en sciences un grand nombre de connaissances et d'idées qui élargiraient leur horizon et contribueraient à leur donner un esprit plus scientifique.

paysans nécessaires. Sa puissance est formidable. Il dispose d'un budget de 35 à 40 millions, qui représente à lui seul le tiers environ de notre production annuelle. Grâce au développement des organismes de la vie moderne — routes, chemins de fer, police, monopoles divers, etc. — il a sous sa dépendance directe ou indirecte 15 à 20.000 agents de tous ordres ; il est maître de créer les routes et les voies ferrées dans les régions et suivant les directions qui lui conviennent ; enfin, il dispose de quatre décorations aux rubans de couleurs variées — violet, vert, rouge et rouge vert — pour stimuler les bonnes volontés de ceux qui échapperaient par ailleurs à sa mainmise. Comment n'aurait-il pas une influence décisive, s'il le veut, sur la formation morale et intellectuelle de ce peuple nouveau ? Sans sacrifier les indigènes, sans les refouler, il peut, tout en leur faisant une large part, établir à côté d'eux un grand nombre de nos compatriotes. Quels moyens devra-t-il employer pour atteindre ce résultat ? Quelle part devra-t-il laisser à l'initiative privée ? C'est ce qu'il nous reste à établir.

## II — Conclusions pratiques

**Ces conclusions résultent d'une longue expérience.** — Les conclusions qui vont suivre sont le résultat d'observations nombreuses et d'une expérience déjà longue. Voilà bientôt un quart de siècle que j'ai résolu de consacrer mon activité à l'Afrique du Nord. A peine arrivé à l'âge de la réflexion, j'ai nettement compris que notre pays serait perdu si les meilleurs de ses enfants continuaient à consumer leurs forces dans les luttes intestines qui le troublent depuis un siècle et demi et s'ils n'allaient pas en grand nombre porter au dehors de nos frontières leur besoin d'activité et d'expansion. C'est avec un intérêt passionné que j'observais les groupes français de l'extérieur, le Canada, la République Argentine, l'Algérie. Mon désir le plus vif était de travailler dans la mesure de mes forces à l'expansion de notre race. En 1887, j'eus la grande joie d'être nommé professeur au collège de Tunis comme

professeur de l'Université. Aussitôt j'étudiai le pays et quelques mois plus tard j'achetai à l'enzel, c'est-à-dire moyennant une rente annuelle, un premier domaine de 250 hectares. Pauvre en capitaux et en expérience — j'avais à peine 24 ans — mais riche en bonne volonté, en ardeur au travail, je fis sur cette terre mes premières éco'es. A partir de 1895 je résolus de marcher de l'avant et de ne point me reposer tant que je n'aurais pas bâti cent fermes françaises. Trois ans plus tard, grâce au concours de plusieurs capitalistes, la Société des Fermes Françaises de Tunisie était fondée dans ce but. Elle possède aujourd'hui onze mille hectares labourables, dont 3.500 situés dans le nord de la Régence, et une trentaine de fermes occupées presque toutes par des paysans français. Au début il était très difficile de trouver de bons cultivateurs en Tunisie; chaque année je devais aller en France pour recruter les nouveaux colons. Je pris ainsi contact avec les populations rurales de notre pays, en Provence, en Savoie, en Bretagne, dans le Bourbonnais et dans la vallée de la Garonne. On comprend ce qu'une telle expérience nous a apporté d'utiles enseignements sur le peuplement français de l'Afrique du Nord.

En même temps j'observais avec le plus grand soin les progrès de la colonisation en Algérie. Quatre voyages d'études m'ont permis de voir de près les hommes et les choses de ce pays. Je n'ai pas borné mon enquête aux grandes villes du littoral et de l'intérieur; je me suis plu à interroger les paysans qui peuplent les villages. J'ai causé longuement avec les fils des colons de 1848 venus avec leurs parents et en qui sont restées vivaces les premières impressions de leur arrivée en Afrique.

**Les trois lois de la colonisation française par les paysans.** — A la suite de ma longue expérience je puis donc formuler avec certitude les trois lois suivantes: 1° tout paysan (1) français qui

(1) Le paysan n'est pas seulement un cultivateur de profession, c'est un homme des champs rompu dès l'enfance aux durs travaux de la campagne habitué à conduire lui-même la charrue, la charrette ou la faucheuse et à vivre le plus possible sur les produits de sa terre. Le citadin ou le bourgeois qui ne travaille pas lui-même de ses mains et qui ne peut pas se contenter des produits de son sol légumes, volaille, laitage, viande de porc salé, etc.) a dix fois moins de chances de réussite que le paysan,

vient en Afrique y reste; 2° tout paysan français qui vient en Afrique y devient propriétaire du sol; 3° tout paysan français venu en Afrique y attire un ou deux compatriotes.

**Tout paysan français qui vient en Afrique y reste.** — Sur 65 chefs de famille employés par nous à divers titres, quatre seulement sont retournés en France, deux après une petite fortune rapidement faite et les deux autres pour raisons de santé. Tous ceux qui étaient doués d'une intelligence moyenne ont bien vite reconnu que le pays leur offrait à eux et à leurs enfants plus de chances d'avenir que la France. Un premier échec ne les a pas découragés. Ils ont recommencé chez d'autres propriétaires, ou sur un lot payable à long terme, une carrière nouvelle. L'enquête sur la colonisation officielle en Algérie de M. de Peyerimhoff (1) ne nous fait malheureusement pas connaître ce que sont devenus les nombreux colons qui ont vendu leur concession. Mais M. Demontès, dans sa monographie de Vesoul-Benian, montre très nettement que les colons qui ont quitté leur village ne sont pas perdus pour l'Algérie. Ils ont trouvé d'autres situations dans le pays. Depuis plusieurs années nous voyons arriver dans la Régence de nombreux colons algériens; la plupart avaient déjà réussi, ils ont vendu ou loué leur concession, et ils viennent chercher une propriété plus vaste ou une situation plus lucrative. Le régime de la concession gratuite a donc contribué d'une manière efficace à amorcer un courant d'émigration rurale entre la colonie et la métropole. C'est à elle sûrement qu'on doit la présence en Algérie d'une population d'ouvriers agricoles, de fermiers ou de métayers comprenant 60.000 Français d'origine. (2)

**2° loi : Tout paysan français qui vient en Afrique y devient propriétaire du sol.** — La deuxième loi est également confirmée par toutes les observations. Vingt-cinq de nos anciens métayers sont

(1) Il avait essayé de faire une enquête sur les colons ayant quitté le village. Il y a renoncé à cause de l'imprécision des résultats « il se dégageait cependant des documents fournis que le retour en France de l'émigrant lassé ou privé de sa terre était l'exception et que d'ordinaire il restait en Algérie. » Ouvrage cité, p. 159.

(2) *Statistique générale de l'Algérie en 1907*, p. 245. Il est regrettable que le Gouvernement tunisien ne soit pas encore décidé à publier chaque année une statistique générale basée sur les mêmes principes.

aujourd'hui propriétaires en Tunisie des domaines d'une étendue de 50 à 300 hectares. Tous ceux qui occupent encore leur méairie amassent le pécule nécessaire pour devenir propriétaires à leur tour. Huit à dix seulement sur les 65 observés n'arriveront probablement jamais à la propriété. Sans doute, nous avons déjà opéré une sélection et écarté autant que possible de nos fermes les paresseux, les alcooliques, les incapables et les prodigues, toutes catégories de cultivateurs qui ne possèdent pas les qualités nécessaires pour réussir dans la vie. L'administration algérienne n'a pas toujours été bien rigoureuse dans le choix des concessionnaires ; il faut dire aussi que bien souvent ils lui étaient imposés par des recommandations politiques venues de la métropole. Que de fois l'octroi d'une concession gratuite n'a-t-il pas été la récompense de services électoraux ! Souvent aussi, surtout de 1871 à 1881, on se contentait de certificats de complaisance attestant que le candidat possédait les cinq mille francs exigés de tout concessionnaire. Comment un paysan démuné de capitaux, pourrait-il construire une maison, acheter des animaux de labour, un matériel agricole et vivre en attendant le produit de la récolte ? Telles sont les causes qui expliquent le grand nombre des insuccès constatés chez les colons observés par l'enquête officielle. Sur 13.301 chefs de famille installés de 1871 à 1885 on en retrouve encore, en 1905, 5.180 en possession de leur lot, 8.110 avaient vendu leur lot : 3.740 l'avaient cédé aux colons voisins et 4.370 à de nouveaux détenteurs presque tous Français. Il ne serait pas exact de prétendre que tous ceux qui ont cédé leur lot ont échoué ; un très grand nombre trop à l'étroit sur leur lot sont allés chercher ailleurs une situation meilleure. Si l'on pouvait, comme nous l'avons fait parfois, rechercher les motifs des insuccès, on verrait qu'ils découlent presque tous des cinq causes suivantes : paresse, alcoolisme, incapacité, manque d'économie, insuffisance de capitaux. Tout paysan français doué de qualités moyennes devient sûrement propriétaire en Afrique. Ce qui est l'apanage en France d'une élite de paysans est le sort commun dans nos pays où la bonne terre vaut de 2 à 500 francs l'hectare.

**3<sup>e</sup> loi : Tout paysan français qui vient en Afrique y attire un ou deux autres paysans. 4<sup>e</sup> Emigration automatique.** — Enfin tout paysan venu en Afrique en attire un ou deux autres. Nous pourrions citer cent faits à l'appui de notre affirmation ; contentons-nous d'en indiquer deux que nous avons observés de très près. Un de nos premiers métayers, ancien soldat à Tunis, fait venir ses cinq frères et deux beaux-frères qui amènent à leur tour deux de leurs parents. Il était originaire d'un village de la Loire-Inférieure, de Fay en Bretagne. Un métayer de Saint-Pourçain, dans l'Allier, fait venir ses deux frères et un cousin. Trois ans plus tard, l'un d'eux attire deux de ses parents. Ainsi, voilà deux villages qui ont donné chacun à la Tunisie, en dix ans, de cinq à neuf cultivateurs. C'est de cette manière que se créent des centaines de petits courants d'émigration qui, semblables aux petits ruisseaux qui alimentent nos rivières, finissent par donner naissance à un mouvement régulier et continu d'émigrants.

L'émigration automatique est la plus efficace. Que trois ou quatre mille villages de France puissent fournir un premier paysan à la Tunisie, et aussitôt il se créera un courant régulier d'émigration automatique. Le paysan est lent à se mouvoir ; il est réfléchi et prudent à l'excès ; les articles de journaux, les brochures ont peu de prise sur lui. Il aura au contraire la plus grande confiance dans le parent ou l'ami élevé dans son milieu, partageant ses craintes et ses préjugés, mais doué du sens des réalités de la vie pratique, qui est la qualité maîtresse de l'homme des champs. Quel précieux avantage pour lui que de pouvoir trouver dans un pays neuf un parent, un ami sûr qui lui donnera l'hospitalité pendant quelques semaines, le mettra en garde contre les dangers menaçant le nouveau venu et l'initiera aux habitudes nouvelles, aux procédés de culture et à toutes les manières de voir et de juger les hommes et les choses d'un pays qui lui est encore inconnu.

On le voit, le pays est très favorable à l'établissement de nos paysans ; tous ceux qui y viennent y demeurent, la plupart y

deviennent propriétaires et attirent un ou deux parents ou amis. Nous y possédons d'autre part 700.000 hectares de terres. Comment réussirons-nous à établir le contact entre la terre de Tunisie et le paysan de France ? Comment obtiendrons-nous que ces propriétés françaises soient habitées et cultivées par de vigoureux paysans français ? Nous rejetons le moyen très efficace employé par l'Algérie : la concession gratuite, pour des raisons que nous avons développées maintes fois, et nous lui préférons toute une série de mesures qui aboutiront au même résultat, tout en donnant des colons de qualité supérieure. Ces mesures, l'Etat seul pourra les appliquer. Seul il pourra amorcer un courant d'émigration rurale et ouvrière entre la métropole et la colonie, car il est indispensable d'avoir recours au début à des moyens artificiels pour amener les premiers paysans en Afrique.

Seul il pourra assurer le morcellement des vastes domaines en lots qui seront cédés aux Français. Seul enfin, il pourra couvrir le pays de centres qui serviront de cadres au peuplement national.



**Les trois moyens à employer pour amorcer un courant d'émigration automatique. 1° Franciser le petit personnel de l'Etat ou des compagnies dépendant de l'Etat.** — Trois moyens principaux peuvent être mis en œuvre pour créer ce courant : franciser le petit personnel de l'Etat ou des compagnies ayant un monopole accordé par l'Etat ou par les municipalités, faciliter l'établissement des militaires après leur libération et faire vivre en Tunisie un grand nombre d'orphelins ou d'enfants abandonnés.

Les organismes de l'Etat moderne exigent un personnel ouvrier important. L'entretien de nos voies de communication fera vivre en Tunisie, une fois le réseau en construction terminé, trois mille familles d'ouvriers. Sur les chemins de fer, il faut un homme par kilomètre pour la voie normale et deux hommes par trois kilomètres pour la voie étroite. Nos 2.200 kilomètres de chemins de fer, dont 1.800 à voie étroite et 600 à voie normale, fourniront donc un travail permanent à 1.800 hommes. Actuellement, l'en-

retien de la voie est le plus souvent confié à des étrangers européens ou musulmans. Sans doute, dans les régions semi-désertiques de Gafsa ou de Tozeur, la main-d'œuvre française ne pourra pas être exclusivement employée ; mais dans tout le reste de la Tunisie l'entretien de la voie ne devrait être confié qu'à nos nationaux.

Au point de vue militaire, il est bien imprudent d'initier les Indigènes et les Italiens au maniement des signaux, à la pose de la voie et à tous les travaux de cette nature. En cas d'insurrection ou de guerre européenne, il suffirait de quelques hommes audacieux, initiés à tous les secrets de la voie, pour désorganiser le service des voies ferrées et, partant, la défense nationale. La Compagnie de Bône-Guelma, qui exploite nos chemins de fer, préfère le Français, qui lui coûtera de 3 fr. à 3 fr. 50 par jour, au Fezzanais ou à l'Italien qu'elle paie 2 fr. 75 à 3 francs. Le poseur de la voie n'est pas un manœuvre grossier exécutant uniquement des travaux de terrassement : la profession exige une certaine adresse, une sûreté de coup d'œil qu'on ne rencontre jamais au même degré chez l'Indigène ou le Sicilien. En 1901, sur la demande du Comité du peuplement français (1), la Compagnie Bône-Guelma proposa au Gouvernement tunisien de construire 50 maisonnettes sur les 360 kilomètres à voie étroite qu'elle exploitait alors, afin de pouvoir employer des poseurs français. Le seul obstacle, en effet, qui s'oppose à l'emploi de nos compatriotes c'est l'absence de logements tout le long de la voie. Alors que les Tripolitains ou les Siciliens sont logés dans une seule pièce au nombre de cinq à six, il faut au poseur français marié une maison de trois pièces.

(1) Le Comité du peuplement français, 6, rue du Lycée, Tunis, est une société libre fondée en 1889 qui a pour objet l'étude et la solution pratique de toutes les questions se rattachant au peuplement français de la Tunisie. Le programme qu'il avait élaboré en 1901-1902 n'a reçu que des applications partielles, dotation de 8 millions à la caisse de colonisation. On n'a pris aucune des mesures qu'il a réclamées pour amorcer un courant d'émigration ouvrière entre la France et la Tunisie.

Chose vraiment extraordinaire et presque incroyable, la Direction générale des Travaux publics rejeta la proposition de la Compagnie sous prétexte d'économies. Cependant la Compagnie proposait d'avancer elle-même les sommes nécessaires sur le fonds de réserve destiné aux parachèvements de la voie. Si une telle mesure avait été adoptée et généralisée ensuite sur le réseau construit depuis cette date, nous aurions sûrement déjà quelques milliers de paysans de plus en Tunisie.

Nos 4.400 kilomètres de routes empierrées fourniront du travail à 800 cantonniers ; à cette heure, les 3.400 kilomètres du réseau déjà construit pourraient occuper à titre permanent 600 personnes. Enfin, les grandes villes de la Régence ont à leur service environ 250 cantonniers. Si tous ces emplois étaient réservés à nos compatriotes, il y aurait du travail en permanence pour un millier d'ouvriers originaires de la campagne.

Depuis longtemps la Direction des Travaux publics préfère confier l'entretien des routes à des équipes volantes composées d'étrangers ou d'indigènes. Ce système a été reconnu défectueux par l'immense majorité des ingénieurs de France dans une enquête technique et administrative instituée il y a déjà quelques années. Il a été reconnu que l'utilisation du cantonnier était indispensable et que si son travail effectif est parfois peu considérable, son travail utile est d'une extrême importance. Une ornière insignifiante au début et qui exigerait à peine une heure de travail devient au bout de quelques mois un petit fossé qui demandera pour être comblé une ou deux journées d'ouvrier. Il suffit d'ailleurs de parcourir les routes de Tunisie sur lesquelles ce procédé d'entretien est appliqué pour se rendre compte de ses inconvénients. L'entretien d'une route exige en moyenne 8 à 900 fr. par an au kilomètre. Le traitement du cantonnier (à raison d'un homme à 1.000 fr. par an pour 6 kilomètres) revient à 170 fr. ; le reste, 6 à 700 fr., est consacré au rechargement de la chaussée, qui s'opère tous les cinq à dix ans, suivant l'intensité du trafic, et qui coûte de 2.500 à 5.000 fr. au kilomètre. Si ce rechargement est effectué tous les

dix ans au lieu de l'être tous les six ans, il en résulte aussitôt une économie annuelle de 200 à 500 fr. Il est évident qu'une route entretenue par d'excellents cantonniers sera rechargée au bout d'une période beaucoup plus longue que celle qui est confiée aux équipes volantes.

**Le recrutement de ce personnel en France.** — Rien de plus facile pour notre administrations des Ponts et Chaussées que de recruter des sujets de choix parmi les 80.000 cantonniers de France. Leur salaire moyen est de 60 fr. par mois. Ces emplois sont pourtant très recherchés, et il faut souvent de puissantes recommandations politiques pour les obtenir. Des centaines de candidats viendraient avec joie en Tunisie s'ils y trouvaient la même amélioration de leur sort que les modestes fonctionnaires de tous ordres (gendarmes, douaniers, gardes forestiers), c'est-à-dire le tiers colonial et une indemnité de résidence dans les postes éloignés des villages. La Direction générale des Travaux Publics n'a pris aucune mesure pour obtenir un bon recrutement de ces modestes auxiliaires. Alors qu'elle a réglé avec soin les conditions auxquelles elle peut emprunter à l'administration métropolitaine les ingénieurs, les conducteurs et les simples commis, elle recrute souvent au hasard parmi les premières personnes qui se présentent les cantonniers de ses routes. Une entente entre le Gouvernement tunisien et le Ministère de l'Intérieur permettrait de recruter ces fonctionnaires dans les cadres de l'administration française et de les remettre ensuite à la disposition des Préfets quand des raisons de santé ou de convenance les obligeraient à rentrer en France.

Le jour où nos ingénieurs se décideront enfin à généraliser l'emploi des cantonniers français, la première mesure à prendre sera de renoncer pour l'emplacement des maisons cantonnières aux errements suivis jusqu'à ce jour sur le réseau où ce mode d'entretien est adopté. Les maisons sont disséminées une par une tout le long de nos routes. C'est un véritable contre-sens dans un pays peu habité où la sécurité est incomplète pour l'homme isolé. Un indigène qui placerait son gourbi sur une route serait consi-

déré comme un imprudent ou un fou par tous les hommes sensés. La liste des crimes et des attentats -commis sur ces modestes agents ou sur leurs femmes serait longue à établir. Ces maisons doivent être construites par groupes de deux. Ainsi, la nuit, le cantonnier ne sera jamais isolé et pendant le jour les femmes et les enfants ne seront pas exposés aux attentats du premier misérable venu.

L'administration est obligée d'établir des points d'eau tout le long des routes afin d'assurer aux entrepreneurs des rechargements l'eau nécessaire. Pourquoi les deux maisons ne seraient-elles pas toujours placées à côté d'un point d'eau qui permettrait l'irrigation d'un jardin familial de quelques centaines de mètres carrés ? Pourquoi ne pas entourer chaque maison d'un terrain de 2 à 3 000 mètres carrés ? Cela représente une valeur de 50 à 80 francs à peine et les revenus d'un tel jardin cultivé par le cantonnier à ses moments perdus et surtout par sa femme et ses enfants représente une somme de 100 à 150 francs qui apporte une amélioration sensible au sort de ce modeste auxiliaire. Une centaine de maisons cantonnières ont été déjà construites et bien rares sont celles qui possèdent un jardin. La même faute a été commise pour les maisons ouvrières de nos voies ferrées. A Gaffour notamment, où la Compagnie Bône-Guelma a bâti une centaine de maisons pour les employés de la traction, la construction est entourée d'un jardin de quelques mètres carrés. Et pourtant avant la création de la voie ferrée, la terre y valait à peine 60 à 80 francs l'hectare ! Même remarque à faire pour les maisons des chefs de gare ou des hommes d'équipe. Il est encore temps de réparer ces fautes et de doter chacune de ces maisons d'un jardin de 1.000 mètres carrés. On ne saurait croire combien ce détail qui paraît insignifiant a de l'importance. En dehors du revenu appréciable que la famille retire de son jardin, elle conserve ou elle y acquiert l'amour de la terre et on prépare ainsi une génération de futurs colons. Rien ne doit être négligé de tout ce qui attachera au sol des Français de condition modeste. Ainsi se-

perdent des forces qui pourraient contribuer à assurer le peuplement français de la Régence.

**L'entretien des routes et voies ferrées par les étrangers a contribué au succès des colons étrangers.** — En confiant l'entretien de nos routes et de nos chemins de fer à un grand nombre d'étrangers, la Direction des Travaux publics a été sans le vouloir le meilleur auxiliaire de la colonisation italienne. Nombreux sont les petits propriétaires siciliens venus au début comme poseurs de la voie ou cantonniers. A la Djedeïda, les premiers colons siciliens qui se sont établis dans la plaine étaient ou d'anciens ouvriers de la voie ou des parents qu'ils avaient attirés. Nous avons assisté nous-même à l'éclosion de ce centre, qui compte aujourd'hui trois cent vingt-trois étrangers, presque tous attachés au sol. Nulle part cette œuvre de notre Administration n'a été plus efficace que dans les environs du Kef, à cent soixante kilomètres de Tunis. En Algérie, les colons étrangers restent généralement sur le littoral. Dans les centres éloignés de Biskra, Laghouat, on ne rencontre que des Français. Le Kef malgré la distance qui le sépare du littoral, compte aujourd'hui un millier d'Italiens, dont un grand nombre sont attachés au sol. La colonisation italienne ne s'y serait sûrement pas développée avec cette intensité si nos ingénieurs n'avaient pas confié l'entretien de la route de Souk-el-Arba à des ouvriers originaires de Rocca-Palumba, dans la province de Palerme. La plupart des étrangers du Kef sont originaires de ce village ou de ses environs. Ainsi, grâce au précieux concours des Ponts et Chaussées, il s'est créé un courant d'émigration automatique entre la région du Kef et celle de Rocca-Palumba.

Pourquoi l'influence française n'aurait-elle pas profité de ce concours ? La direction des Travaux publics ne s'est préoccupée que du point de vue technique : elle s'est contentée d'entretenir les routes au meilleur marché possible sans s'inquiéter de la question essentielle du peuplement français. Que de fois ai-je entendu cette réponse sortir de la bouche de nos ingénieurs, quand je les priais instamment de réserver l'entretien des routes et des chemins de fer à nos compatriotes ! « Le peuplement fran-

çais ! mais ce n'est pas mon affaire. Cela ne me regarde pas. Passez à la maison d'à-côté, à la Direction de l'Agriculture et de la Colonisation, c'est elle qui doit s'occuper de cette question. Pour moi, je dois faire de bonnes routes, des ponts solides. J'ai à entretenir ces ouvrages dans les meilleures conditions, mais je n'ai pas à favoriser le peuplement français. » Nos chefs de service ont trop souvent tenu un raisonnement analogue. Les administrations tunisiennes ne s'occupent que de la question technique ou fiscale, comme si elles n'étaient pas avant tout des administrations françaises. La pensée nationale n'est restée toute-puissante qu'à l'Office postal tunisien, où l'on a conservé les idées et l'impulsion données par son premier chef, M. Caylus, homme de grande valeur, animé d'un ardent patriotisme. Les étrangers en ont toujours été exclus et toutes les places ont été réservées aux Français et indigènes.

**On créerait trois mille petits foyers d'influence française disséminés à travers la Tunisie.** — Confier l'entretien des routes et des voies ferrées à trois mille cantonniers de France, c'est créer trois mille petits foyers français disséminés à travers la Tunisie, qui deviendront autant de points d'attraction pour un millier de villages de la métropole. La plupart de ces ouvriers seront originaires des Alpes, de l'Ardèche ou des régions montagneuses, pays pauvres où la natalité s'est maintenue à un taux assez élevé et où l'émigration est une nécessité. Quand on saura dans tous les villages de ces régions que l'on peut acquérir dans la Régence des terres payables en douze annuités ; que tel propriétaire aurait besoin de domestiques ou de fermiers ; que tel autre allotirait une partie de son domaine en faveur de ses compatriotes, il se créera en maints villages, et au profit de notre influence, ce courant d'émigration automatique dont nous venons de constater l'existence entre Rocca-Palumba et Le Kef. Quel sera le cantonnier qui n'aura pas laissé au pays natal un parent ou un ami désireux de venir le rejoindre ? Ce dernier pourra sans crainte venir passer auprès de lui quelques semaines durant la morte saison. Enfin, parmi les ouvriers des routes eux-mêmes, tous les ans quelques-

uns quitteront leur situation de fonctionnaires pour devenir, les uns petits propriétaires, d'autres chefs de culture ou métayers, d'autres petits commerçants.

A l'heure actuelle, il est difficile pour un propriétaire de trouver des compatriotes qui veulent être garçons de ferme, chefs de culture ou métayers. Il n'y a pas encore, nous l'avons vu plus haut, de population rurale française établie dans le pays. On ne connaît pas les rares sujets qui se présentent et on hésite à faire venir de France les candidats, plus nombreux qu'on ne croit, qui demandent à venir en Tunisie. Que de propriétaires français seraient heureux d'allotir leurs terres en faveur de nos nationaux, s'ils étaient sûrs de trouver les hommes nécessaires. Ceux d'entre eux qui ont établi les Italiens l'ont fait souvent avec peine et après avoir tenté de nombreuses démarches pour attirer des Français. Mais ils ont reculé devant les difficultés d'une pareille tâche. Rien de plus délicat que de prendre à son service un nouveau débarqué, ignorant tout des conditions nouvelles où il se trouve, parfois rempli d'illusions dangereuses et qu'il faut initier aux hommes et aux choses de l'Afrique. Souvent il faudra le rapatrier après avoir subi des reproches injustes, surtout s'il est médiocre ou doué de peu d'énergie. Que demain il y ait en Tunisie deux ou trois mille cantonniers sur les routes et les voies ferrées, et aussitôt il sera facile, pour le propriétaire indigène ou européen qui désire morceler en faveur des Français, de trouver des candidats sérieux et connaissant le pays soit parmi les cantonniers eux-mêmes, soit parmi les parents ou leurs amis désirant les rejoindre. Ainsi, l'entretien de nos voies de communication, au lieu de servir l'influence italienne, contribuera à peupler la Régence de paysans français.

Un autre résultat serait immédiat. Il se créerait aussitôt un grand nombre de centres français. En Tunisie, les villages et les hameaux ne se succèdent pas sans interruption comme dans la plupart de nos campagnes de France. On parcourt souvent des étendues de vingt à trente kilomètres sans rencontrer une seule

agglomération. Sur les voies ferrées qui traversent en général des régions moins désertes, les stations sont éloignées les unes des autres de quatorze à quinze kilomètres en moyenne. Les poseurs de la voie sont toujours réunis par équipes de cinq hommes. L'emplacement choisi pour la construction des maisonnettes destinées à loger les ouvriers de l'équipe deviendra presque toujours le noyau d'un hameau ou d'un village français ; les terres disponibles des environs seront aussitôt recherchées par les colons. Si l'Etat seconde le mouvement en créant quelques lots de colonisation et en y établissant la route, les adductions d'eau, le poste et l'école, le hameau deviendra un véritable village qui exercera de plus en plus sa puissance d'attraction sur les propriétés environnantes.

Dans les centres actuels complètement italiens, à Khanguet-gare, à Bou-Ficha, à La Laverie, partout où l'école ne compte pas un seul petit Français, l'établissement des cinq maisons des poseurs de la voie et de deux maisons cantonnières amènerait aussitôt à l'école une douzaine d'écoliers français pouvant aider à l'assimilation de leurs camarades étrangers, si on avait soin d'envoyer de préférence dans ces postes les candidats ayant de nombreux enfants.

Mais, nous dira-t-on, et c'est une objection qu'on nous a faite bien des fois, la construction des maisons nécessaires au logement des ouvriers français exigera plusieurs millions ; la substitution de nos compatriotes aux Fezzanais et aux Siciliens amènera un surcroît de dépenses annuelles. Tout cela est exact. Il faudra majorer le prix de revient de nos voies ferrées de 3 à 4.000 francs ; celui de la route, de 3 à 400 francs au kilomètre, une maison ouvrière revenant à 4 ou 5.000 francs. L'emploi des cantonniers français sur les routes et sur les voies ferrées exigera une dépense supplémentaire au chapitre de l'entretien ordinaire, mais elle aura pour résultat une économie sensiblement égale sur les autres chapitres du budget des routes. Nous estimons, en effet, que ces dépenses sont nécessaires pour assurer le bon entretien de nos voies de communication. La main-d'œuvre française

produira sans doute moins de travail effectif mais elle donnera un rendement supérieur en travail utile.

**Le surcroît de dépenses sera largement recouvert par la plus-value des impôts indirects.** — Admettons que cette manière de voir ne corresponde pas à la réalité, et que l'application des mesures indiquées entraîne une charge nouvelle de 4 à 500.000 francs par an ; nous soutenons qu'en l'acceptant le Trésor tunisien fera une excellente opération financière. Quels seront, en effet, les résultats de l'installation de deux mille cinq cents à trois mille cultivateurs français ? Qui ne voit que les trois lois formulées ci-dessus recevront leur application immédiate, et que ces deux mille paysans en auront amené, dix ans plus tard, huit à dix mille autres, et que la Tunisie comptera alors deux ou trois mille petits propriétaires de plus ? Quelle impulsion donnée à la mise en valeur du sol ! Que de terres aujourd'hui couvertes de broussailles se transformeront en champs couverts de riches récoltes ! Des milliers d'hectares à peine grattés par l'araire indigène seront cultivés à la charrue française. Il en résultera aussitôt une plus-value considérable pour tous les impôts indirects : douanes, tabacs, timbre, droits de mutation, etc. Le fisc recouvrera plus de dix fois les dépenses faites. En Algérie le rendement des impôts indirects n'a-t-il pas doublé après le mouvement de colonisation française qui s'est produit de 1871 à 1880 ? Ainsi, le Gouvernement tunisien, même s'il demeurerait indifférent à l'œuvre du peuplement français, aurait intérêt à adopter les mesures que nous préconisons. Il ne ferait d'ailleurs qu'imiter toutes les républiques de l'Amérique du Sud, le Canada et l'Australie, qui dépensent des sommes considérables pour attirer les émigrants européens.

Récemment, un de nos meilleurs financiers nous disait : « Si les phosphates venaient à manquer à la Régence, elle ferait faillite. » Ce serait vrai en ce moment. Nous avons emprunté une centaine de millions pour créer des voies ferrées, dont le principal revenu est constitué par le transport des phosphates. Qu'on introduise dans le pays trois mille ruraux de France, et les soli-

tudes traversées par les voies ferrées récemment construites se peupleront ; les champs incultes se transformeront, et il en résultera un tel accroissement de la population agricole que dans dix ans nos voies ferrées pourront donner des recettes rémunératrices, même dans le cas où les circonstances économiques les priveraient du transport des phosphates qui assure presque seul aujourd'hui leur revenu.

\* \* \*

**L'Etat peut aussi employer des ouvriers d'art urbains.** — Nous avons insisté sur la francisation des cantonniers et des poseurs de la voie parce qu'ils appartiennent toujours à la classe rurale que nous devons avant tout attirer en Tunisie, mais il y aurait place également pour un grand nombre d'ouvrier urbains, de petits commerçants et de modestes employés de toute catégorie. A la ville comme à la campagne, l'Etat peut beaucoup pour amorcer un courant d'émigration toujours bien difficile à créer au début. L'entretien des bâtiments civils fournit du travail à un millier d'ouvriers, maçons, menuisiers, presque tous étrangers ; on devrait toujours le réserver à nos compatriotes. La Compagnie des Tramways de Tunis emploie quatre cents hommes, presque tous indigènes et étrangers. Il serait facile d'obtenir progressivement l'emploi exclusif des Français et des indigènes. De même à la Compagnie du Gaz et des Eaux qui occupe environ cent cinquante ouvriers.

La Direction des Monopoles de l'Etat, (1) qui emploie dans ses manufactures quatre cents personnes, pourrait faire une part beaucoup plus large à la main-d'œuvre nationale. Partout, on devrait peu à peu substituer nos compatriotes aux étrangers. Cette substitution serait faite progressivement, avec prudence et en res-

(1) Rien de plus significatif que l'inscription en langue italienne qui figure encore sur les boîtes d'allumettes vendues par cette Direction : *Fabbriche riunite di fiammiferi, Milano*. Les deux directeurs des Monopoles qui ont rempli ces fonctions, et qui sont des hommes de valeur, se sont préoccupés uniquement de l'intérêt fiscal, suivant en cela les instructions du Gouvernement tunisien.

pectant toutes les situations acquises. On éviterait tout ce qui lui donnerait le caractère d'une persécution systématique de l'élément étranger.

Une des conditions indispensables pour assurer le succès de la colonisation ouvrière, c'est de faciliter à l'ouvrier ou au petit employé à ressources modestes l'acquisition d'un terrain suburbain sur lequel il pourra bâtir sa maison et créer un petit jardin. Un ouvrier propriétaire s'attache au pays et perd vite tout esprit de retour. Il retire de cette possession des avantages considérables. Comparez le budget d'un maçon habitant à Tunis un appartement à loyer, avec celui d'un autre maçon, propriétaire dans la banlieue d'une maison entourée d'un jardin. Le premier, pour deux pièces, paiera 25 à 30 francs de loyer par mois ; il devra tout acheter, œufs, volailles, lait, viande et légumes, tandis que le second aura une basse-cour bien garnie, un petit potager, parfois une chèvre et un porc. Si sa femme est bonne ménagère — et c'est le cas le plus fréquent en France — il retirera de ces petits produits une valeur de 1 à 2 francs par jour. Le prix de la maison sera vite économisé par l'ouvrier sérieux qui la construira durant les journées de chômage ou de morte saison. Ainsi, avant d'ouvrir les yeux à la lumière, le maçon habitant la campagne aura gagné 2 à 3 francs de plus par jour que s'il demeurait en ville.

La Commission de colonisation a réclamé la création de lots suburbains (1), mais elle n'a obtenu satisfaction que pour des cen-

(1) *Procès-verbaux de la Commission de colonisation*, page 107. — Note de M. de Carnières à ce sujet. L'histoire de cette commission démontre bien l'indifférence du Ministère des Affaires Etrangères pour la question essentielle du peuplement français. Constituée par un arrêté résidentiel de 28 novembre 1902 et composée en grande majorité de fonctionnaires, elle se réunit pour la première fois en février 1903 et le procès-verbal de sa première séance a été publié le 11 juin 1904. La plupart des vœux émis ont été rejetés : sur un seul point on lui a accordé satisfaction : la dotation du fonds de colonisation et de emploi domanial, mais cette dotation a été accordée beaucoup trop tard et quand les terres ont eu acquis une grande plus-value.

tres peu importants. Aucun lot n'a été créé à Tunis, qui compte pourtant 180.000 habitants. Le centre suburbain de Fondouk-Choucha, fondé antérieurement, était peu favorable à un établissement de ce genre. Il est situé à six kilomètres de Tunis, auquel il n'est relié ni par la route, ni par la voie ferrée, alors que six lignes de chemin de fer ou de tramways desservent la banlieue. Ce n'est d'ailleurs pas vingt-cinq à trente lots suburbains qu'il faut créer, mais plusieurs milliers de lots qui devront être mis à la disposition des ouvriers ou des petits employés au fur et à mesure des demandes. On fixerait ainsi au sol plusieurs centaines de familles. Ces terrains devraient être réservés aux ouvriers et aux employés ayant un revenu inférieur à 2.000 francs par an et accordés de préférence aux pères de famille. Ils ne pourraient pas être aliénés, durant vingt à vingt-cinq ans, sans une autorisation de la Direction de l'Agriculture.

On ferait œuvre utile en complétant cette mesure par la création de cartes d'abonnement à prix très réduits ou de billets ouvriers. Les tramways de Tunis, concédés jusqu'en 1970, appliquent des tarifs d'un autre âge. Alors que dans toutes nos grandes villes, le tarif uniforme de 0,10 est la règle, le Tunisien paie 30 centimes pour se rendre à La Manouba ou à L'Ariana situés à six kilomètres de la ville.

Rien ne serait plus facile que d'amener la Société de Prévoyance des Fonctionnaires, qui dispose déjà d'un capital de 6 millions, à consentir des prêts hypothécaires sur trois à quatre signatures à tout ouvrier sérieux qui posséderait la moitié ou le tiers du capital nécessaire à la construction de sa maison.

A l'heure actuelle, ces fonds sont placés à 3 % en obligations de l'Etat Tunisien, alors que les placements hypothécaires offrant toute sécurité se réalisent couramment à des taux de 5 à 6 %. Pourquoi n'aurions-nous pas une caisse d'épargne autonome qui pourrait également consacrer une partie des fonds déposés à des opérations de ce genre? Notre caisse d'épargne postale, rattachée à celle de France, possède 7 à 8 millions de francs de dépôts qui

sont représentés par des rentes de l'Etat Français rapportant 3 %. Il faut que l'esprit de routine soit bien puissant pour qu'on continue à laisser fuir d'un pays neuf des capitaux qui lui seraient si nécessaires et qui recevraient en Tunisie une rémunération beaucoup plus large.

Que l'on applique l'ensemble de ces mesures et on verra aussitôt s'élever autour de nos villes de coquettes maisons entourées de massifs verdoyants qui donneront abri à des milliers de familles françaises. C'est alors seulement que l'on pourra obtenir d'excellents résultats des divers moyens préconisés ces dernières années pour augmenter le nombre des ouvriers français : primes accordées aux entrepreneurs et calculées sur le nombre de nos nationaux employés sur leurs chantiers, adjudications restreintes, faveurs accordées aux sociétés coopératives d'ouvriers français. Toutes ces faveurs restent aujourd'hui lettre morte, parce que nos compatriotes travaillant de leurs mains sont en nombre restreint et qu'ils ne deviendront plus nombreux que le jour où ils pourront s'attacher au sol et en tirer un surcroît de forces et de revenus.

Pour compléter les divers moyens indiqués, il serait utile d'accorder chaque année un ou deux milliers de passages gratuits (Marseille-Tunis, Tunis-Marseille) en 4<sup>e</sup> classe à tous les cultivateurs et ouvriers qui désireraient visiter le pays. L'aller et retour coûte à peine 20 francs. La dépense annuelle de 20 à 30.000 francs serait insignifiante par rapport aux résultats à obtenir. Quand on saurait partout que cette faveur est accordée à tout homme sérieux désirant faire un voyage d'études, les demandes afflueraient à la Direction de l'Agriculture à Tunis. On n'en abuserait pas, puisque le passage de la Méditerranée ne représente qu'une faible partie des frais du voyage et qu'un homme pourvu de modestes ressources n'entreprend pas, sans motifs sérieux, un voyage coûteux lui faisant perdre quinze à vingt journées de travail. Aucune mesure ne serait plus efficace pour faire connaître la Régence dans les milieux populaires.

**Deuxième moyen : Faciliter l'établissement des militaires après leur libération.** — Ainsi la francisation du petit personnel de l'Etat et la colonisation ouvrière suburbaine feraient vivre, à très bref délai, directement 5 à 6.000 familles françaises de condition modeste. Elles en amèneraient en huit à dix ans un nombre deux ou trois fois plus considérable, car elles amorceraient d'une manière efficace et définitive un courant d'émigration rurale et ouvrière entre la métropole et la Tunisie. Ces deux moyens n'ont presque rien produit jusqu'ici ; il en est autrement de l'utilisation des militaires libérables. Chaque année 4.000 jeunes Français viennent faire leur service militaire en Tunisie, 2 à 300 au moins demeurent dans le pays après leur libération. C'est l'armée qui a le plus contribué à attirer ici le faible effectif de population française que nous possédons. Dans toutes les administrations, on compte un très grand nombre d'anciens soldats ou sous-officiers de l'armée d'Afrique. Nous-mêmes, nous en occupons une douzaine dans notre personnel. Cependant, l'administration militaire s'est peu préoccupée jusqu'ici de favoriser le peuplement français.

Le Comité du peuplement français avait réclamé avec insistance, dans une pétition adressée au Parlement en 1900, que la nouvelle loi militaire accordât au chef de corps le pouvoir de libérer par anticipation, six mois ou un an avant le délai normal, le cinq pour cent de l'effectif des soldats libérables, sous condition expresse pour les militaires ainsi libérés de prendre l'engagement de rester dix ans en Afrique. Une telle mesure ferait gagner tous les ans à la Tunisie et à l'Algérie un millier de jeunes colons connaissant déjà bien le milieu nouveau où ils se fixeraient. Malheureusement, la loi militaire de 1905, au lieu de nous apporter de nouvelles facilités pour faire servir l'armée au peuplement français de l'Afrique du Nord, nous a créé de nouveaux obstacles. Elle a astreint au service de deux ans les nationaux domiciliés en Afrique, qui jusqu'ici ne faisaient qu'une année de service militaire sous condition d'y rester dix ans après leur libération. C'est une faute grave commise par le Parlement. On a privé ainsi tous les ans nos deux colonies de 1 000 à 1.500 colons.

Nous sommes persuadé qu'un jour viendra où l'opinion publique imposera au Parlement la modification de cette loi qui porte un coup si rude à l'œuvre du peuplement français de l'Afrique du Nord.

La nation prend de plus en plus conscience de la grande tâche dévolue à la France. De jour en jour l'esprit d'observation scientifique fait des progrès aux dépens de l'esprit sectaire et étroit, encore trop puissant dans le pays.

En attendant il y a toute une série de mesures que nous réclamons depuis de longues années et qui pourraient être appliquées immédiatement sans l'intervention du législateur, si nos administrations étaient encouragées en haut lieu à favoriser le peuplement français. Il faut faire connaître à tous les conscrits qu'ils peuvent choisir la Tunisie s'ils le désirent pour y accomplir leur période de service militaire. Notre corps d'occupation pourrait être ainsi composé en grande majorité de soldats venus en Tunisie de leur plein gré, tandis qu'en ce moment la plupart d'entre eux y sont venus à leur corps défendant, et au grand ennui de leurs parents. Ils prennent le pays en dégoût. L'esprit général qui s'établit ainsi dans la caserne nous est préjudiciable et empêche bon nombre de libérés de s'établir parmi nous. Quand on a choisi soi-même sa garnison, on lui trouve plus de charmes, on atténue les inconvénients du pays, on en exagère les avantages. L'esprit de la caserne changerait aussitôt si les corps comprenaient en majorité des soldats venus sur leur demande.

Dans le même ordre d'idées, il faudrait faciliter le changement de corps aux militaires de la métropole qui voudraient étudier la Tunisie. Enfin, lorsque les volontaires ne suffiraient pas à fournir le contingent destiné à la Régence, on ne nous enverrait que des hommes originaires des départements agricoles qui ont déjà fourni un grand nombre d'émigrants à l'Afrique : Drôme, Ardèche, Savoie, Tarn et Aveyron. On devrait exclure les jeunes soldats provenant des pays miniers ou industriels, qui sont toujours assurés de trouver du travail chez eux à la sortie du régiment.

L'Administration militaire pourrait accueillir très favorablement toutes les demandes de cinq à dix jours de congé faites par les soldats bien notés qui voudraient étudier le pays ou faire des démarches en vue de se procurer un emploi ou une propriété. Il serait utile d'établir le contact entre le colon et le soldat en mettant plus largement qu'on ne l'a fait jusqu'ici les militaires à la disposition des agriculteurs français au moment des semailles, des moissons ou de la vendange. Le commandant actuel de la Division d'occupation, le général Pistor, est entré dans cette voie avec une grande largeur d'idées. Il a pris une série de mesures pratiques pour mettre en rapport les Français habitant la Régence avec les soldats libérables désirant trouver un emploi. C'est la première fois que nous voyons le général commandant la Division s'intéresser d'une manière pratique et efficace au peuplement français. Que demain son successeur <sup>(1)</sup> ne partage plus ces idées et qu'il soit, comme la plupart de ses prédécesseurs, indifférent en pareille matière et aussitôt les sages dispositions établies par le général Pistor ne seront plus appliquées.

\* \* \*

**Troisième moyen. Les orphelins et les enfants assistés.** — Ainsi les militaires libérables nous fournissent déjà des éléments jeunes et nouveaux qui pourraient devenir plus nombreux : l'envoi des orphelins ou des enfants abandonnés de la métropole nous procurerait des éléments encore plus jeunes. Dans l'enfance le corps possède une plasticité qui lui permet de s'accommoder à merveille aux nécessités du climat. La plupart des jeunes gens venus à un

(1) L'instabilité du chef de la Division est encore beaucoup plus grande que celle de nos résidents généraux. Depuis l'occupation une douzaine de généraux se sont succédés. On sait quels ont été les beaux résultats obtenus par le général Lyautey le long de notre frontière marocaine. Les aurait-il jamais obtenus si on ne l'avait laissé à la tête de son commandement que durant deux ans ? Aurait-il pu acquérir cette connaissance complète du pays si indispensable dans ses hautes fonctions ?

âge peu avancé en Afrique éprouveraient un très grand chagrin s'ils étaient obligés de retourner en France. On conçoit quel précieux secours nous apporterait un millier d'orphelins vivant dans le pays et fournissant tous les ans 100 à 150 adultes qui se fixeraient définitivement au sol. Deux moyens peuvent être employés dans ce but : le placement chez les cultivateurs tunisiens d'enfants abandonnés ou recueillis dans la mère patrie, la création d'orphelinats dans la Régence. On sait comment les Anglais ont utilisé le premier moyen grâce à l'œuvre admirable du docteur Barnabo. Les enfants, garçons ou filles, sont d'abord recueillis en Angleterre, ils y demeurent quelque temps, puis ils sont placés chez des colons grâce au concours de correspondants sérieux, au Canada, en Australie et au Cap. C'est par dizaines de mille qu'on peut compter les orphelins ainsi placés depuis la création de l'œuvre. Puissent les colonies françaises trouver un Barnabo !

En attendant, l'Assistance publique de la Seine et celle des départements pourraient nous envoyer chaque année une centaine d'enfants assistés. Ces deux administrations ont sous leur tutelle des milliers d'enfants abandonnés, on les met en nourrice ou en pension chez des cultivateurs qui les élèvent moyennant une rémunération modique. Quand ils ont atteint l'âge de 13 ans ces enfants, tout en restant sous la surveillance et sous la tutelle de l'administration jusqu'à 21 ans, gagnent leur vie comme ils l'entendent. La plupart continuent à vivre dans la famille qui les a élevés, beaucoup se placent comme garçons de ferme ou domestiques. Ce sont ces derniers que l'Assistance publique pourrait nous envoyer. Rien ne serait plus facile. Il suffirait qu'elle nommât à Tunis un agent agréé par la Résidence Générale et qui remplirait auprès de ces enfants le rôle de tuteur que remplissent les agents analogues qu'elle entretient dans un grand nombre de départements. L'agent chargé de la surveillance des enfants hors pension les place dans des familles honorables, fait hospitaliser ceux qui ne s'entendent plus avec leurs patrons et leur procure de nouveaux emplois.

Un agent de cette nature qui étendrait ses attributions à la Régence et à la province de Constantine réussirait sûrement à placer tous les ans une ou deux centaines de sujets. Nous avons réclamé instamment la création de cette agence à Tunis, mais l'Assistance publique de la Seine, depuis l'insuccès de ses orphelinats d'Algérie, créations vouées à un insuccès certain pour toutes les personnes compétentes, ne semble plus disposée à des tentatives analogues. Là encore, il faudrait, pour triompher de l'esprit d'inertie et de routine, une politique française suivie avec esprit de suite par nos administrations.

La création d'orphelinats privés serait encore plus efficace. Il existe deux fondations de ce genre en Tunisie; elles reçoivent chacune une trentaine d'orphelins. En 1902, lors de l'application en France des lois dirigées contre les congrégations, nous avons espéré que ces établissements allaient se multiplier. Plusieurs représentants des congrégations dissoutes se disposaient à acheter des domaines et des immeubles pour y créer des orphelinats ou des collèges. Ils aimaient mieux porter leur activité sur une terre française que de s'établir tout le long de nos frontières, en Belgique, en Italie, en Espagne, sur des territoires étrangers. Le président du Conseil M. Waldeck-Rousseau, le ministre des Affaires Étrangères, M. Delcassé, avaient donné une autorisation tacite, heureux de voir que ces forces françaises ne seraient pas perdues pour notre expansion coloniale. Mais les loges maçonniques de Tunisie intervinrent énergiquement à la Résidence Générale et à Paris, et la Régence fut fermée aux congrégations dissoutes en France. Hélas! les dissensions religieuses, qui ont tant contribué au développement des colonies anglaises de l'Amérique du Nord, ne devaient pas encore servir à nos colonies françaises! On renouvelait ainsi, au seuil du XX<sup>e</sup> siècle la politique odieuse de Louis XIV interdisant l'accès de Madagascar ou du Canada aux protestants français qui ne pouvaient plus vivre suivant leur conscience sur la terre de la mère patrie, politique néfaste qui privait nos colonies d'éléments nationaux pourtant si nécessaires.

à leur développement et qui obligeait des Français à porter à Berlin, à Amsterdam ou au Cap leur activité et la haine de la France. (1)

**Nous trouverons en France les émigrants nécessaires** — A quoi bon, nous dit-on bien souvent, essayer de créer un courant d'émigration entre la France et ses colonies ? Il n'y a pas d'émigrants dans notre pays ? la natalité y diminue dans des proportions attristantes, la population n'augmente plus et des milliers d'étrangers viennent remplacer l'élément national dans nos grandes villes et dans tous les départements frontières. L'objection, qui semble au premier abord avoir une grande force, ne résiste pas à un examen des données de la question. Sans doute, si nous avions devant nous dans l'Afrique du Nord des espaces libres considérables comme ceux des deux Amériques ou de l'Australie, nous serions impuissants à leur fournir cinquante à cent mille émigrants par an avec le taux actuel de notre natalité.

Mais le pays est déjà occupé par une importante population indigène. Il suffit de fournir, à cette heure, à la Tunisie 1.500 à 2.000 émigrants par an, que nous pouvons recruter sur une population rurale française de 25.000.000 d'âmes (2)

Qui oserait soutenir que nous ne réussirons pas à les trouver ? Il s'agit en effet de rencontrer des exceptions infinitésimales, un homme sur 10 à 12.000. Posez à cinquante ou cent cultivateurs la question suivante : « Voulez-vous venir en Tunisie ? » Tous

(1) Les loges ont inspiré l'application de la même politique au point de vue scolaire. Elles ont fait fermer à Tunis, à Sousse, à Sfax, à La Goulette et à Ferryville les écoles françaises qui étaient dirigées par des congréganistes. Et pourtant, chaque année, les écoles officielles sont encore obligées de refuser plusieurs milliers d'enfants italiens : il faut encore des protections pour qu'un étranger soit reçu dans une école française à Tunis. Bientôt nous l'espérons, grâce à l'active impulsion de M. Charléty, directeur de l'Enseignement, nous ne verrons plus les écoles françaises refuser l'admission d'enfants étrangers faute de place pour les recevoir.

(2) Il est très probable que si la France avait à peupler dans ses colonies de grandes étendues de régions à climat tempéré, la natalité se relèverait aussitôt très fortement. La population rurale française d'Algérie présente une natalité de 32 par 1.000, alors que dans la métropole elle varie de 15 à 20 par 1.000.

peut-être vous répondront non, posez-la à un millier d'entre eux, et vous en trouverez sûrement un ou deux qui prêteront une oreille attentive à vos propositions. Vous serez assuré d'en rencontrer deux ou trois de tout disposés à partir si vous vous adressez à quatre ou cinq mille.

D'ailleurs, l'émigration des campagnes de France est considérable; les statisticiens l'évaluent de 150 à 200.000 personnes par an. La plupart des émigrants vont dans les villes, chassés de la terre non seulement par le désir d'avoir une vie plus agréable à la ville, mais encore par les conditions économiques nouvelles, qui ne permettent plus au prolétaire de vivre à la campagne s'il ne parvient pas à acquérir un lopin de terre et une maison. C'est parmi ces 150 à 200.000 paysans qui chaque année abandonnent les campagnes que nous trouverons très facilement les 1.800 à 2.000 émigrants nécessaires, le jour où on aura adopté les mesures que nous préconisons. Qui ne connaît l'attrait des Français pour la situation au traitement fixe? Ne faut-il pas de puissantes influences politiques pour obtenir une place de cantonnier, de facteur ou d'homme d'équipe? Nos luttes électorales ne seraient pas aussi ardentes si elles n'avaient pas pour enjeu ces modestes situations. Que demain le gouvernement chinois nous demande un millier de fonctionnaires de ce genre en leur accordant quelques avantages, et des milliers d'aspirants se présenteront. Enfin, faudrait-il voir la France perdre en quinze ou vingt ans soixante à quatre-vingt mille de ses enfants pour les fournir à la Tunisie, que ce serait encore un grand bien. La substitution de 60 à 80.000 étranger à un même nombre de nationaux n'aurait aucun inconvénient pour la mère patrie, tandis que la présence de 50 à 80.000 Français de plus dans notre protectorat nous assurera à tout jamais la possession de la colonie.

Nous avons insisté sur les moyens pratiques à employer pour amener un courant d'émigration ouvrière et paysanne entre la Régence et la métropole, parce que cette nécessité est encore méconnue par d'excellents esprits animés du plus pur patriotisme et

désirant vivement le succès du peuplement français. En France comme en Tunisie, la plupart croient qu'il suffira d'allotir des terres en faveur de nos compatriotes pour nous assurer la prépondérance. La Chambre d'Agriculture de Tunis et son dévoué président, M. de Carnières, semblent partager cette manière de voir. Alors qu'ils demandent depuis quelques années avec instance l'accroissement de l'étendue des terres à allotir, ils ne réclament pas avec la même énergie les mesures susceptibles d'amorcer le courant d'émigration. Nous l'avons vu, ce n'est pas la terre qui a manqué jusqu'ici à nos colons. Ils en possèdent déjà 700.000 hectares et le nombre de nos compatriotes est toujours très restreint. Il est donc beaucoup plus urgent d'amorcer le courant d'émigration paysanne que de rechercher les moyens d'accroître l'étendue des terres possédées par les Français.

**Il faut accroître l'étendue des terres disponibles. La mise en circulation des habous privés.** — Est-ce à dire pour cela que nous ne devons pas faciliter l'acquisition du sol par les propriétaires français, même par ceux qui n'y recherchent qu'un simple placement de fonds ? Nous ne le pensons pas. D'ailleurs la terre manque aujourd'hui à la colonisation française. Combien de fois n'avons-nous pas vu de nos jeunes compatriotes venir ici pour coloniser et retourner en France après plusieurs mois de recherches infructueuses en Tunisie. Ils n'avaient pas pu trouver à un prix raisonnable le domaine de 200 à 800 ou 1.000 hectares qu'ils auraient désiré mettre en valeur. La Direction de l'Agriculture est assaillie de demandes d'achat par nos compatriotes de la Régence ou de la mère patrie. Chaque fois qu'elle met en vente quelques lots, (1) elle reçoit dix ou douze demandes par lot disponible. Il est donc nécessaire de faciliter la mise en valeur du sol en mettant à la disposition de la colonisation française le plus de terres possible.

(1) On peut dire que depuis deux ou trois ans la colonisation est presque arrêtée par manque de terres. Au 1<sup>er</sup> janvier 1909 le fonds de colonisation et de emploi domanial disposait de 3.500.000 fr., et la Direction de l'Agriculture ne trouvait pas de terres à acheter. En 1907, elle a vendu 119 lots ; en 1908, 60 seulement.

Comment donc atteindre ce résultat ? Quand on parcourt le pays on est frappé de voir, à côté de champs aussi bien cultivés que dans la Beauce, des terres encore couvertes de lentisques ou de jujubiers sauvages. Le plus souvent, ces champs qu'on croirait abandonnés constituent des habous privés. Le habous est une propriété immobilière donnée à une institution pieuse ou charitable et qui devient en principe inaliénable. Celui qui constitue un habous peut en donner à la fois la nue propriété et l'usufruit à l'institution pieuse ; dans ce cas, le bien devient un habous public géré par une administration spéciale, la Djemaïa, qui est placée sous le contrôle du Gouvernement. Très souvent le constituant du habous accorde la nue propriété seulement à la mosquée ou à l'établissement charitable et réserve l'usufruit à ses enfants et à leurs descendants. L'usufruit ne reviendra à l'établissement déjà propriétaire de la nue propriété qu'une fois tous les descendants disparus. Aussi le nombre des dévolutaires d'un habous privé est parfois considérable. On cite des cas où ils sont 200 à 300. Un administrateur (mokadden) gère plus ou moins honnêtement le domaine et en partage les revenus entre tous les dévolutaires.

Quelle est l'importance des habous privés et des domaines ainsi frappés d'inaliénabilité ? Aucune reconnaissance n'en a été faite, malgré les réclamations des corps élus et on ne saurait évaluer leur étendue qu'approximativement. Nous ne croyons pas être loin de la vérité en les évaluant à 300.000 hectares pour le nord de la Régence. Le habous privé de Bou-Hadjba, situé entre les deux centres français de Bir-M'cherga et de Smindja couvre une étendue de 30.000 hectares. A côté du Goubellat, un habous privé comprend une surface de 3 à 4.000 hectares. Dans toutes les régions on rencontre des biens de cette catégorie. Presque toujours ils sont couverts d'une brousse épaisse. On conçoit sans peine qu'un bien collectif dont la gérance est mal surveillée soit exploité dans des conditions déplorables.

N'est-il pas absurde de frapper de stérilité des milliers d'hecta-

res dans un pays qui se couvre de routes et de chemins de fer ? Pourra-t-on laisser plus longtemps en dehors de la circulation des terres incultes et couvertes de broussailles qui sont entourées de tous côtés par des champs couverts de riches moissons ? Depuis de longues années, les représentants des corps élus réclament avec instance la mise en circulation des habous privés et ils se heurtent aux refus du Gouvernement tunisien. Au sein de la Commission de colonisation, de longues discussions ont eu lieu à ce sujet. Les hommes politiques qui y représentaient les colons ont commis une faute en demandant l'annulation pure et simple des habous privés, toutes les fois que les dévolutaires seraient d'accord pour opérer la vente de ces biens. Une telle mesure a pu être adoptée en Algérie le lendemain de la conquête, mais l'imposer au Protectorat tunisien serait une grande erreur. Ce serait violer ouvertement l'esprit de la législation musulmane que de supprimer ainsi brutalement une institution, qui, comme toutes les institutions arabes, correspond aux nécessités de leur vie politique et économique.

Il est facile de mettre les habous privés en circulation tout en respectant l'esprit et la lettre de la loi musulmane. Le habous est inaliénable en principe, mais il est permis d'en aliéner l'usufruit moyennant une rente annuelle appelée enzel. Il est également permis de l'échanger contre une autre propriété d'égale valeur et même contre une somme d'argent, à condition qu'on remploie aussitôt cette somme dans l'acquisition d'un autre immeuble. Une série de mesures administratives donneraient à la Direction de l'Agriculture le droit d'acquérir les terres habous privés en les échangeant contre des immeubles urbains ou contre des sommes d'argent qui seraient remployées sous le contrôle de la Dje-maïa. Pour obtenir plus facilement l'acquiescement des dévolutaires, il leur serait accordé sur leur demande une soulte représentant le 5 ou le 10 % de la valeur de l'immeuble, qui serait distribuée immédiatement. C'est par une série de mesures analogues prises à l'origine du Protectorat que les habous publics, qui

comprenaient dans le nord de la Régence 150 000 hectares, ont été mis à la disposition de la colonisation. En attendant, il est urgent de procéder rapidement à la reconnaissance générale des habous privés et de les placer sous le contrôle de la Djemaïa, qui en possède la nue propriété.

Quelques indigènes éclairés voient de très mauvais œil les réclamations des corps élus concernant la mise en circulation des habous privés. Ils craignent que leurs coreligionnaires ne soient peu à peu chassés du sol par la colonisation française envahissante. Leurs craintes ne sont pas dénuées de fondement. Il serait sage de tenir compte de ces inquiétudes et de prendre quelques mesures pour faciliter au fellah l'accès de la propriété privée. Nous avons intérêt à ne pas trouver uniquement devant nous tout un peuple de prolétaires ; il importe à la sécurité et à la stabilité même de la colonisation française que des milliers d'indigènes deviennent propriétaires du sol. A l'heure actuelle, les Musulmans de Tunisie ne ressemblent pas à ces Kabyles âpres au gain et au travail, passionnément attachés au sol et qui, dans tout le centre de l'Algérie, disputent aux colons la possession de la terre. La plupart ne sont ni économes ni prévoyants. Permettre aux Musulmans d'acquérir des lots de terres domaniales ne serait pas suffisant. Presque tous seraient incapables de conserver leur propriété ; elle serait aussitôt hypothéquée et transférée à un Israélite ou à un Européen.

La seule mesure efficace serait l'application à la Tunisie, avec les modifications imposées par la différence des milieux, de la loi récemment votée par le Parlement sur le bien de famille. Cette loi déclare inaliénable, sous certaines conditions, le bien de modeste valeur (maison ou champ) nécessaire à faire vivre une famille. On devrait aussi, dans tous les centres de la colonisation, réserver aux ouvriers indigènes des lots de 5 à 10 hectares qui leur seraient vendus ou loués à long terme. Ainsi l'ouvrier indigène qui loue ses bras au colon posséderait un champ sur lequel il pourrait élever un gourbi ; actuellement, il est presque toujours

logé avec sa famille sur le domaine de son patron. Comme il est très souvent incapable de fournir un travail régulier, il en résulte parfois des conflits et des changements. L'ouvrier congédié doit déménager le jour même ou dans la huitaine. S'il possédait son gourbi sur une terre qui lui serait acquise comme bien de famille ou louée à long terme, il pourrait travailler suivant ses besoins et changer de patron sans inconvénient.

Quand on aura établi la législation protectrice du bien de famille, les indigènes n'auront plus aucune raison pour s'opposer à la mise en circulation des habous privés, et le Gouvernement tunisien n'hésitera plus à la faciliter. La Direction de l'Agriculture pourra alors acquérir les terres qui lui sont nécessaires et que le mouvement ordinaire des transactions immobilières ne suffit plus à lui procurer. L'organe principal de ce travail de morcellement du sol existe, c'est le fonds de colonisation et de remploi domanial dont nous avons déjà parlé. Il a pour objet l'achat de grands domaines qui sont allotis, puis cédés aux colons français et payables en onze annuités. Il n'y a plus qu'à perfectionner l'instrument par des réformes de détail pour lui faire rendre tout ce qu'il peut donner.

En premier lieu, il sera nécessaire de porter à dix-huit ou vingt ans le délai accordé au petit colon pour se libérer du solde de son prix d'achat. La hausse du prix des terres rendra bientôt cette prolongation indispensable. Il serait très utile d'exiger du futur acquéreur, comme on le fait en Algérie, la justification qu'il possède le capital suffisant pour assurer la mise en valeur de son lot. Le dépôt d'une certaine somme qui lui serait restituée écarterait les spéculateurs qui ne songent qu'à profiter de la plus-value du sol sans avoir fait la moindre avance de fonds pour établir une famille de cultivateurs. On éviterait ainsi des déboires à ceux qui achètent prématurément une terre qu'ils ne peuvent pas mettre en valeur. Il est bien établi qu'un colon bourgeois ou citadin réussit difficilement sur un seul lot de 70 à 80 hectares; il faudrait pouvoir lui accorder ouvertement deux ou trois lots en

lui imposant l'obligation de construire deux ou trois fermes et de faire vivre sur chaque lot une famille de cultivateurs français. Cette condition, difficile à réaliser aujourd'hui, serait d'une réalisation très facile si on adoptait les diverses mesures que nous préconisons pour amorcer le courant d'émigration paysanne.

Mieux vaut donner ouvertement deux ou trois lots au même colon que de l'obliger à avoir recours à des prête-noms ou à d'autres subterfuges pour arriver à ce résultat. Le colon bourgeois est un précieux élément pour le centre futur ; il faut faciliter son installation. Au lieu de faire des lots presque toujours uniformes, on devrait créer des lots de 30 à 50 hectares, semblables aux lots algériens et destinés aux paysans peu fortunés. La variété des divers éléments d'un centre de colonisation, loin de nuire au succès, contribuera à l'assurer parce qu'ils se compléteront ainsi mutuellement.

En attendant que la mise en circulation des habous privés accroisse l'étendue des terres disponibles, le Domaine peut tirer parti des terres qu'il possède encore. L'Administration prétend que les 19.000 hectares non allotis du Goubellat sont indispensables aux indigènes. Elle se trompe. Nous connaissons cette région que nous avons parcourue à plusieurs reprises. Cette immense étendue est couverte d'une brousse épaisse, où les locataires indigènes labourent quelques clairières. Que ces terres soient livrées à la colonisation et qu'une partie soit réservée aux fellahs capables de défricher leur lot, les broussailles disparaîtront aussitôt, et on verra surgir de belles moissons et de nombreux gourbis à côté des constructions européennes sur des superficies considérables qui, aujourd'hui, font vivre misérablement un petit nombre d'indigènes. Il en est de même dans la région du Fahs, où le Domaine possède plusieurs milliers d'hectares. Peut-être aussi pourrait-on commencer à allotir en partie les grandes étendues domaniales situées à Djebibina et à Ouceltia, après y avoir établi les voies de communication.

\*  
\* \*

**L'allotissement des forêts à chêne-liège en faveur des paysans français.** — Enfin, le Domaine pourrait, dès maintenant, disposer de superficies considérables dans la partie montagnaise du nord de la Tunisie, celle qui est la plus saine, la plus pluvieuse, et où il importe de fixer une population rurale de nationaux. Il serait en effet possible d'allotir toutes les forêts de chêne-liège de la Kroumirie et de les louer à perpétuité à des cultivateurs qui habiteraient les hameaux ou villages à créer dans les nombreuses clairières qu'elles renferment. Chaque lot comprendrait 2 ou 3 hectares labourables et 60 à 100 ou même 120 hectares complantés en chênes-liège. L'étendue de chaque lot varierait suivant la densité du peuplement de la forêt et la qualité des lièges produits. Les populations rurales des Pyrénées-Orientales et du Var, qui exploitent le chêne liège sur des propriétés privées divisées en petites parcelles de 2 à 10 hectares, fourniraient un certain nombre d'acquéreurs qu'il serait utile de répartir dans les diverses parties de la forêt, afin d'initier les colons aux soins qu'exige l'exploitation de cet arbre. Sans doute, il faudrait laisser la nue propriété des forêts à l'État et armer l'administration forestière afin de prévenir les abus d'exploitation des concessionnaires. Tout colon qui mettrait la forêt en péril pourrait être remplacé par un nouvel acquéreur. Notre corps des Eaux et Forêts, composé de fonctionnaires d'élite, saurait montrer l'énergie nécessaire pour défendre la forêt contre les convoitises exagérées des exploitants. D'ailleurs, l'intérêt bien compris de ces derniers serait d'accord avec la conservation des chênes-liège. Dans le Var, où nous avons vécu plusieurs années, les forêts des particuliers sont mieux entretenues que celles de l'État.

Au point de vue financier, le Gouvernement tunisien ferait une bonne opération en louant ainsi ses forêts de chênes-liège à un prix de 5 à 15 francs à l'hectare. Il est incapable de retirer de ces forêts les produits qu'elles fourniraient, si elles étaient mieux exploitées. Jamais il ne consentira à déboursier les sommes considérables qui seraient nécessaires. Il faudrait, en effet, dépenser 40 à 50 francs par hectare, soit, pour les 110.000 hectares complantés

en cette essence, une dépense de 4 à 6 millions afin de débarrasser les peuplements de chênes-liège des broussailles denses et touffues qui constituent le sous-bois. Ces plantes, atteignant souvent deux à trois mètres de hauteur, retardent le développement de l'arbre et l'exposent aux aléas terribles de l'incendie. En 1902, les incendies firent en Kroumirie des dégâts évalués à plusieurs millions, retardant ainsi de quinze à vingt ans la production du liège sur une étendue de plusieurs milliers d'hectares. Les chances d'incendie deviennent presque nulles lorsque le sous bois est régulièrement arraché tous les quatre à cinq ans. On comprend sans peine que l'arbre, délivré de la végétation parasite qui l'entoure, donnera un rendement en liège beaucoup plus élevé. (1) Si l'Etat se décidait à arracher les sous-bois, il risquerait fort de dépenser dans l'exploitation de ses forêts plus d'argent qu'elles ne lui en rapportent.

Le budget retirerait donc facilement des forêts concédées une redevance au moins égale aux 3 à 400 000 francs que lui rapporte à cette heure leur exploitation, mais il y gagnerait en sus des revenus indirects beaucoup plus importants.

L'établissement d'une population rurale française en Kroumirie vivifierait le pays tout entier. Il se créerait aussitôt une industrie bouchonnière susceptible de prospérer grâce au bon marché de la main-d'œuvre indigène. Le sol et le climat se prêtent à merveille à la production fruitière, partout où l'on peut donner aux arbres quelques irrigations d'été ou de printemps, et la Régence importe encore des quantités considérables de fruits frais provenant de la Sicile. La culture fruitière s'y développerait aussitôt par la force des choses. Bref, la mise en valeur de tout le pays amènerait une plus-value importante dans le rendement de tous les impôts indirects.

(1) L'écorce du chêne-liège est enlevée sur les arbres tous les huit à dix ans. La première écorce qui entoure l'arbre est impropre à tout usage industriel. L'enlèvement de l'écorce doit se faire avec un certain soin pour ne pas blesser le liber qui donnera naissance à une nouvelle couche de liège.

A cette heure, la forêt fait vivre surtout des étrangers. Les divers travaux d'exploitation — démasclage des arbres, entretien des tranchées, coupe des arbres, etc. — sont donnés à l'adjudication, et les entrepreneurs n'emploient que des ouvriers étrangers ou indigènes. Les chiffres du dernier recensement sont significatifs à cet égard. Sur une population européenne totale de 4.592 âmes que renfermait le contrôle de Souk-el-Arba, il y avait 2.504 Italiens et 1.850 Français seulement, malgré le grand nombre de fonctionnaires (douaniers et agents forestiers) qui se trouvent dans ce contrôle. Ces chiffres font encore illusion. Dans les villes, en effet, on compte plus de Français que d'étrangers, mais dans l'intérieur de la forêt le nombre de nos compatriotes serait insignifiant, si on en défalquait les douaniers et les gardes forestiers. Dans le district de Babouch il y a 40 Français (1) pour 192 Italiens ; dans celui des Mekna, les Français sont au nombre de 40 contre 101 Italiens.

\* \* \*

**Création de centres français.** — On le voit, quand la politique suivie en Tunisie aura changé de direction, on saura trouver les moyens pratiques pour introduire dans le pays des milliers de paysans et d'ouvriers français et pour fixer au sol le plus grand nombre d'entre eux. L'intervention administrative est également indispensable pour créer les centres qui serviront de cadres à toute la colonisation. A l'exception de certaines régions à population très dense, où les villages se pressent les uns contre les autres, la plus grande partie du pays, même dans les régions du nord bien arrosées par les pluies, est dépourvue de villages. On n'y voit que de loin en loin une agglomération d'une certaine importance, on marche durant plusieurs heures, parfois durant plusieurs journées (2) sans rencontrer un village européen. Sur nos voies

(1) Rapport au Président de la République, année 1906, page 387.

(2) Dans la belle région située entre Béja et Mateur, il n'y a pas un seul village européen, et la distance qui sépare ces deux villes est de 65 kilomètres. Entre Béja et les Nefzas, sur une longueur de 42 kilomètres, on constate la même absence de centres.

ferrées, les stations sont placées à une moyenne de 14 à 15 kilomètres les unes des autres, et trop souvent encore le bâtiment de la gare n'est entouré que de trois ou quatre constructions privées.

La création des centres est une nécessité absolue si on veut développer la petite colonisation française. Notre paysan n'aime pas en général à vivre isolé, comme le ferait sans peine un colon de race anglo-saxonne. Il aime à voir à l'horizon le clocher du village voisin, il a des habitudes de sociabilité; pour la plupart, c'est une nécessité de retrouver de temps en temps, dans une salle commune, café ou chambrée, les amis et les camarades avec lesquels il pourra s'entretenir des événements du jour. Il trouvera également au village le forgeron, le charron, le sellier qui répareront ses instruments agricoles et ses harnais. Quelle perte de temps considérable s'il est obligé de faire un trajet de 14 à 20 kilomètres toutes les fois qu'il doit avoir recours à l'un ou l'autre de ces ouvriers ! Il aura à sa disposition l'école où il fera instruire ses enfants, l'église où il pourra leur faire donner l'instruction religieuse, le bureau de poste qui le mettra en communication avec ses divers fournisseurs. Toutes les fois que nous sollicitons à nos débuts un paysan en France, il nous posait aussitôt les questions suivantes : A quelle distance serons-nous du village ? Le centre possède-t-il une école, une église, etc. ? Un paysan père de famille préférera une ferme modeste située à côté du village à une grande ferme éloignée de toute agglomération. Enfin, le centre possède aussitôt sa route qui le relie à la voie ferrée voisine ou à la ville importante où l'on peut se ravitailler et vendre ses produits.

L'administration peut facilement assurer la création de ces centres en établissant les routes qui conduiront au point central de la région et en construisant deux maisons cantonnières, une poste-école, un poste de police. Elle forme ainsi le premier noyau de la future agglomération. Si les terres des environs sont bonnes, la Direction de l'Agriculture ou les particuliers en auront vite acheté une certaine étendue. La cantine-auberge, les ateliers des divers ouvriers agricoles, charron, forgeron, etc., s'élèveront à côté du

premier groupe, et ainsi se créera un nouveau village français qui amènera, dans un rayon de huit à dix kilomètres, la mise en valeur du sol par l'établissement de nouveaux colons.

C'est par ce moyen également que l'État peut obtenir des grands propriétaires le morcellement de leurs domaines ou de leurs exploitations agricoles en faveur des petits colons. Jusqu'ici, la Direction de l'Agriculture a borné son rôle à acheter des terres et à les vendre par lots aux français. Elle doit concevoir sa tâche d'une manière plus large. Peu importe que les colons soient établis par ses soins directs ou par l'intervention des particuliers. Elle doit, par tous les moyens, amener le morcellement des vastes domaines que possèdent nos compatriotes. Son intervention peut être très efficace. Qu'il soit nettement établi que l'État créera des routes, les adductions d'eau, la poste-école, toutes les fois qu'un propriétaire s'engage à établir sur son domaine un certain nombre de familles françaises, et aussitôt une grande partie des 700.000 hectares qui appartiennent à nos nationaux seront mis en culture et morcelés en notre faveur. Quelle plus-value, en effet, pour un domaine si on crée au centre ou à une de ses extrémités un village français !

M. Millet avait nettement compris la puissance de ce moyen d'action. Dans une circulaire adressée aux contrôleurs civils, il leur avait recommandé de s'entendre dans ce sens avec les grands propriétaires. Mais, depuis son départ, la circulaire, devenue lettre morte, dort dans les cartons officiels. Nous connaissons un propriétaire qui demande en vain depuis six ans la création d'un chemin empierré de deux kilomètres qui lui permettrait d'établir quatre à cinq familles françaises sur des exploitations qu'il s'engagerait à créer. En maints endroits le Gouvernement a construit l'école et la poste sans acheter les terres nécessaires pour établir quelques petits colons. Au Khanguet, près de Grombalia, une douzaine de grands propriétaires possèdent 5 à 600 hectares de vignes et un millier d'hectares de culture. Ils réclamaient instamment l'école et le bureau de poste. On les leur a accordés. L'école

reste déserte. Si on avait exigé d'eux, avant de leur donner satisfaction, la vente à la Direction de l'Agriculture d'une centaine d'hectares, il eût été facile de créer une dizaine de lots de huit à dix hectares qui auraient été très recherchés par de petits cultivateurs chargés de famille et assurés de trouver du travail permanent dans les grandes exploitations des environs.

Bien plus, l'État n'a jamais voulu accorder aux collectivités françaises les avantages qui sont acquis de droit aux collectivités indigènes. Un décret de 1897, excellent à tous les autres points de vue, favorise l'aménagement de points d'eau (captation de sources, creusement de puits, abreuvoirs, etc.) en accordant aux collectivités indigènes une subvention qui s'élève ordinairement à la moitié du coût des travaux. On a de la peine à croire qu'on ait osé refuser d'appliquer ce décret aux collectivités françaises et qu'on ait négligé jusqu'ici de le modifier pour pouvoir faciliter ainsi la création de centres européens dus à l'initiative privée.

Nous avons mis en lumière les principaux moyens à employer pour assurer le peuplement français de la Tunisie. N'est-il pas à craindre qu'une œuvre créée par l'intervention officielle ne soit éphémère ? Un tel danger n'est pas à redouter. En Algérie, où on a eu recours à un moyen beaucoup plus artificiel, à la concession gratuite, qui oserait affirmer que les trois cent mille Français établis dans le pays n'y forment pas la souche d'une race vigoureuse destinée à prospérer ? C'est que l'intervention de l'État ne crée pas de toutes pièces l'œuvre de colonisation : elle se borne à aplanir les voies, à corriger les conditions économiques qui retardent l'arrivée des paysans. C'est l'initiative privée seule qui défriche le sol, qui élève les constructions et met en valeur le sol. L'œuvre perd tout caractère artificiel dès que le colon est installé sur son domaine. Jamais les villages officiels d'Algérie n'auraient continué à vivre et à se développer s'ils n'avaient pas fourni eux-mêmes tous les éléments nécessaires pour assurer la durée de leur prospérité.

Les résultats déjà acquis sont encourageants. Les classes riches

et bourgeoises ont fourni un contingent de colons important ; on compte par centaines les jeunes gens riches et instruits qui ont fondé des exploitations rurales. Ils constituent des cadres excellents pour l'avenir. Les classes rurales sont plus lentes à se mouvoir, elles sont prudentes à l'excès et leur horizon est plus borné. Les colons de cette catégorie viendront aussi en grand nombre quand on aura appliqué les mesures que nous préconisons. Qu'on se rappelle les exemples cités plus haut des deux villages de Bretagne et du Bourbonnais, et on n'aura plus aucun doute sur la possibilité de recruter tous les ans 3 à 400 chefs de famille dans la population rurale de 24 millions que possède la France.

**La politique de peuplement français peut se concilier avec une politique de justice et de bienveillance vis-à-vis des indigènes et des étrangers.** — Cette politique de peuplement français que nous réclamons instamment n'est nullement inconciliable avec une politique de justice et de bienveillance vis-à-vis des indigènes et des étrangers. Qu'on accorde aux premiers une répartition plus équitable des impôts en réduisant l'impôt de capitation de la medjba qui prélève un trop lourd tribut sur les maigres revenus du prolétaire ; qu'on multiplie les caisses actuelles de prévoyance ; qu'on établisse au plus tôt une caisse d'épargne adaptée aux mœurs et aux lois des musulmans ; qu'on facilite même, partout où cela sera possible, le morcellement du sol en faveur des fellahs, toutes ces mesures indispensables contribueront à accroître la sécurité et la stabilité de la colonisation française. Il y a encore assez d'espaces vides ou peu peuplés pour qu'il y ait place pour les deux éléments dans une Tunisie vivifiée par les voies de communication. Toute politique qui ne tiendrait pas compte de l'élément indigène serait dangereuse. Suivant la juste expression de Bugeaud, il faut faire **marcher de front la colonisation européenne et la colonisation arabe.**

Nous serions également les premiers à réprover une politique de haine vis-à-vis des étrangers. Déjà les populations française

et italienne sont intimement unies par les relations de la vie quotidienne et par de nombreux mariages mixtes. La plupart des étrangers, eux ou leurs enfants, seront des Français de demain. Ils entreront en très grand nombre dans la famille française dès la deuxième ou la troisième génération quand on aura amené en Tunisie plusieurs milliers de nos compatriotes des classes moyennes. Aussi sera-t-il nécessaire d'appliquer avec des ménagements les mesures indiquées ci-dessus. Il faudra respecter les situations acquises par les étrangers et ne leur substituer nos nationaux qu'au départ volontaire ou au décès des titulaires actuels de tous les emplois. L'essentiel est qu'on réserve tous les postes récemment créés aux Français. Quel est l'étranger qui pourra trouver injuste que la France réserve à ses enfants les emplois des administrations publiques ou des compagnies exploitant un monopole d'Etat ? N'avons-nous pas dépensé plusieurs centaines de millions pour donner à la Régence la sécurité et la paix ? Aujourd'hui encore, nous entretenons un corps d'occupation qui impose au budget de la métropole une charge annuelle de 12 à 15 millions de francs.

En résumé, la population européenne de la Tunisie, qui s'élève à 155.000 âmes, comprend 35.000 Français pour 120.000 étrangers, dont 105.000 Italiens. (1) Un très grand nombre des Italiens forment des groupes compacts complètement soustraits au contact des Français et qui échappent ainsi à notre influence. Laisserons-nous se prolonger plus longtemps une situation si pleine de

(1) Le Rapport de 1908 au Président de la République sur la Tunisie, reconnaît (page 7) l'inexactitude du recensement des étrangers de 1906. Au 31 décembre 1908, le nombre des Italiens ayant fait une déclaration de séjour (déduction faite des départs et décès) s'élevait à 102.800, contre 92.100 au 31 décembre 1906. En ajoutant à ce chiffre 15 % pour les naissances survenues après les déclarations de séjour, on obtient pour la population italienne de la Régence le chiffre de 118.000 personnes. L'augmentation depuis 1906, en deux ans, a été de 13.000 âmes. La prise de possession du pays par l'élément italien a fait des progrès considérables, grâce à l'exécution des grands travaux publics opérée suivant les errements du passé.

périls ? Le temps presse en effet, car le groupe italien s'accroît chaque année, par le seul mouvement des excédents des naissances sur les décès, de quinze à dix-huit cents personnes. Ils ont donc une avance considérable sur nous. Fermerons-nous plus longtemps les yeux sur les résultats d'une expérience que nous poursuivons depuis trois quarts de siècle en Algérie, sur une terre voisine située dans les mêmes conditions ? En étudiant les diverses données de la question du peuplement français de l'Afrique du Nord, nous avons vu nettement par quels moyens on pouvait introduire dans le pays l'élément national. Plus on étudie ces données, plus on voit combien étaient profondément justes les vues de Bugeaud, de cet homme de guerre qui resta durant huit ans à la tête de l'Algérie et qui unissait un cœur ardent à un esprit avisé et pratique. « Il faut, disait-il, introduire artificiellement les Français au milieu des indigènes. » Toutes les observations faites en Algérie et en Tunisie confirment la vérité de ce principe.

Suivons les enseignements de ce grand Français et prenons au plus tôt les mesures nécessaires pour que la Tunisie ne devienne pas un jour une pomme de discorde entre les deux sœurs latines, ce qui arriverait par la force des choses si nous n'y introduisions pas plusieurs milliers de paysans français capables d'assimiler les cent vingt mille Italiens qui l'habitent.

IMP. WEBER - TUNIS

## AUTRES CHAPITRES

### du "Peuplement Français en Tunisie"

---

- I. — **Les Européens en Tunisie.** — Etude parue dans la Revue *l'Afrique Française*, N<sup>os</sup> du 1<sup>er</sup> Juin, 15 Juillet, 1<sup>er</sup> Septembre 1889.  
(Interrompue sur la demande du Résident Général, M. MASSICAULT).
- II. — **Le Mode de Culture dans l'Afrique du Nord.** — Extrait du *Manuel de l'Emigrant en Algérie*, Mai 1894.
- III. — **La Colonisation Française en Tunisie.** — Communication faite au Congrès national des Sociétés Françaises de Géographie à Lyon, le 3 Août 1894.
- IV. — **L'Avenir de l'Afrique du Nord.** — Etudes parues dans la *Revue de Paris*, N<sup>os</sup> du 15 Octobre 1895 et 15 Janvier 1896.
- V. — **Le Peuplement Français de la Tunisie.** — Extrait de la *Revue de Paris*, du 15 Novembre 1897.
- VI. — **Le Peuplement de la Tunisie par les Français.** — Conférence faite le 20 Mai 1899, à Paris dans la Salle de la Société de Géographie, sous la présidence de M. G. BONVALOT.
- .....
- VIII. — **Trois Etudes.** — *Les Poseurs de la Voie en Tunisie.*  
Etude parue le 20 Juin 1901, dans un des documents publiés par le Comité du Peuplement Français à Tunis.
- La Francisation du petit personnel de l'Etat.*  
Etude parue dans la Correspondance Tunisienne, N<sup>os</sup> des 22 et 24 Octobre 1906.
- La Colonisation Française en Tunisie.*  
Extrait du procès-verbal de la séance du 27 Mars 1908, à la Réunion des Etudes Algériennes à Paris.
- .....
- IX. — **Le Sullâ dans l'Afrique du Nord.**
- .....

## OPINIONS DE LA PRESSE

---

### **Le Temps, 14 JUIN 1910.**

..... Nul n'a plus que lui (l'auteur du peuplement français en Tunisie) l'expérience des problèmes coloniaux. Et depuis le fameux rapport de M. de Peyerimhof sur le peuplement français en Algérie, il n'a rien été publié sur l'Afrique d'aussi riche en faits et en observations originales que son livre.....

Il nous semble que les idées de M. Saurin mériteraient l'attention de l'homme éminent qui dirige actuellement l'administration de la Régence.

### **Le Correspondant, 10 JUIN 1910.**

Ce livre doit retenir notre attention. Il n'est pas écrit par un amateur ou un journaliste en promenade, mais par un homme qui travaille personnellement et pratiquement depuis plus de vingt ans, à l'œuvre de la colonisation française en Tunisie. Il a donc pleine autorité pour nous dire l'insuffisance de ce qu'on a fait et l'urgence de ce qu'il faut faire.

Qu'on l'écoute et qu'on écoute avec lui tous les hommes compétents qui parlent comme lui : on ne perdra point par ignorance une colonie d'un prix inestimable, d'un climat sain, et si proche de nos provinces méridionales.

### **La Dépêche Coloniale.**

«..... — C'est le livre plein de détails vécus, savoureux et persuasifs, parce qu'il expose sans prétention une vérité qui fût génératrice d'action..... Nous ne saurions trop attirer l'attention des pouvoirs publics et de l'opinion sur cette question du peuplement français en Tunisie. Elle est vitale ».

### **La Coopération des Idées, 16 OCTOBRE 1910.**

Il faut favoriser le peuplement français.....

En complétant la francisation du petit personnel de l'Etat par la colonisation ouvrière suburbaine, M. Jules Saurin estime qu'on ferait vivre ainsi 5 à 6.000 familles françaises. Mais ce qui importe le plus, c'est de diviser les grands domaines en lots de 50 hectares au plus, confiés à des cultivateurs français employés comme fermiers, métayers ou salariés.

Il n'en faudrait pas plus, sans doute, pour déterminer un courant d'émigration française important.....

Rien ne se fera que par des initiatives individuelles comme celles de M. Jules Saurin.

### **Le Siècle, 14 NOVEMBRE 1910.**

Nous ne saurions discuter ici, un à un les procédés pratiques et peu coûteux que l'auteur recommande pour augmenter le nombre des colons français. Constatons seulement que les idées de M. Saurin paraissent avoir pour elles la consécration expérimentale, qui à notre avis vaut mieux que toutes les autres.

Le peuplement de la Tunisie rendra à la race française une partie de sa vitalité. Voilà ce qu'on pourrait appeler le côté national du problème.

## **POUR LA PROPAGANDE**

de "l'Œuvre Française en Tunisie"

*adresser à l'auteur, à Tunis*

un mandat de 3 fr. pour recevoir franco 10 exemplaires

—	5	—	—	20	—
—	10	—	—	50	—

La présente édition est tirée à 15.000 exemplaires.

L'auteur ouvre une souscription pour une nouvelle édition destinée à la propagande.

---

---

## **OUVRAGES DU MÊME AUTEUR**

<b>Manuel de l'Émigrant en Tunisie (nouvelle édition)</b>	
vingt-deuxième mille .....	<b>0 60</b>
<b>Manuel de l'Émigrant en Algérie, sixième mille..</b>	<b>0 75</b>
<b>La Constitution de la Propriété en Tunisie et les</b>	
<b>contrats de culture indigène.....</b>	<b>1 »</b>
<b>Le Sullâ dans l'Afrique du Nord .....</b>	<b>1 25</b>
<b>Le Peuplement Français en Tunisie .....</b>	<b>3 50</b>

**La Tunisie, l'Algérie et les parties du Maroc soumises à notre influence renferment une étendue de régions tempérées bien arrosées par les pluies ou les rivières, aussi grande que la France (53 millions d'hectares).**

**Ce pays n'est occupé aujourd'hui que par 900.000 Européens et 10 à 12 millions d'indigènes. Il peut nourrir 40 à 50 millions d'habitants.**

**A la fin du XX<sup>e</sup> siècle, il renfermera sûrement plusieurs millions d'Européens. La moitié au moins de ces Européens seront Français si nous le voulons.**

**Tout bon citoyen doit travailler dans la mesure de ses forces au Peuplement Français de l'Afrique du Nord qui est l'Œuvre Nationale par excellence de la France au XX<sup>e</sup> siècle.**